

Séance de lundi 6 décembre 2004

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

CINQUIÈME SÉANCE

**Lundi 6 décembre 2004, à 18 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Christian Boss (rad), président.

Y compris le président, 40 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popecosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Béatrice Bois (soc), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Pury (popecosol), Patricia de Pury (soc), Nicolas de Weck (soc), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Laurence Gauchat (soc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (popecosol), Blaise Horisberger (popecosol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popecosol), François Konrad (popecosol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), André Obrist (lib), Nicolas Pépin (popecosol), Blaise Péquignot (rad), Christian Piguet (popecosol), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), et Raymonde Wicky (soc).

Absence excusée : Mme Anne-Frédérique Grandchamp (udc)

Le Conseil communal était représenté par Mme Françoise Jeanneret (soc), présidente, M. Didier Burkhalter (rad), vice-président, M. Antoine Grandjean (lib), M. Daniel Perdrizat (popecosol) et Mme Valérie Garbani (soc), conseillers communaux.

Séance de lundi 6 décembre 2004

PROPOS PRÉSIDENTIELS

Le président, **M. Christian Boss**, précise que lors de la séance qu'a tenue le Bureau du Conseil général en date du 24 novembre 2004, les représentants des associations, groupements et comités de citoyens qui ont fait part de leurs remarques et observations aux autorités communales dans le cadre de la restructuration des offices de poste en ville de Neuchâtel, ont été reçus et auditionnés. Il signale, dans le cadre de ce dossier, que, par correspondance du 11 novembre 2004, la Commission « offices de poste » a pris la décision de ne pas entrer en matière sur la requête présentée par le Conseil communal le 19 août 2004, par laquelle il sollicite son point de vue au sujet de la décision de La Poste, en particulier s'agissant de sa compatibilité avec la législation en vigueur.

La Commission a, en effet, constaté qu'il existe un accord écrit entre la commune de Neuchâtel et La Poste, et qu'aucun indice ne montre que ledit accord n'aurait pas été correctement conclu.

Une copie de cette correspondance du 11 novembre 2004 est adressée aux membres du Bureau, ainsi qu'aux présidents de groupes.

PROCÈS-VERBAUX

Désormais disponibles sur le site internet de la Ville les procès-verbaux seront considérés comme adoptés, sous réserve des amendements que Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux voudront bien transmettre directement au chancelier.

Ainsi, les procès-verbaux des séances des 28 septembre et 1^{er} novembre 2004 sont adoptés.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Christian Boss**, mentionne :

1. La lettre de M. Nicolas de Weck, du 20 novembre 2004, annonçant sa démission, avec effet immédiat, du Conseil général, suite à sa récente élection à la présidence du Tribunal du district du Locle.
2. Arrêté du Conseil communal proclamant Mme Anne Macherel, première suppléante de la liste socialiste à laquelle revient le siège

Séance de lundi 6 décembre 2004

devenu vacant, élue membre du Conseil général en remplacement de M. Nicolas de Weck.

Sous les applaudissements de l'assemblée, **le président** souhaite une très cordiale bienvenue à Mme Anne Macherel, en formant des vœux pour qu'elle trouve dans sa nouvelle fonction toute la satisfaction qu'elle en attend.

3. Envoi par la Chancellerie du communiqué relatif à la deuxième projection annuelle des comptes 2004 et budget 2005.
4. Dépôt sur les pupitres du rapport des bibliothèques et musées pour l'année 2003.
5. Envoi par la Chancellerie des deux réponses du Conseil communal, d'une part à la question écrite no 04-809 de M. Frédéric Guyot, relative au projet d'éoliennes à Chaumont.
6. D'autre part à la question écrite no 03-804 de M. Jean-Pierre Baer, relative à la sécurité dans le port de la ville.

Leur contenu se présente comme suit :

Réponse du Conseil communal à la question écrite no 04-809 de M. Frédéric Guyot relative au projet d'éoliennes à Chaumont (Du 10 novembre 2004)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 8 octobre 2004, M. Frédéric Guyot a déposé la question écrite suivante :

"En addenda à ma lettre d'introduction et, après lecture des rapports établis par le Conseil communal (ci-après CC) no 04-008 et 04-010, le soussigné souhaiterait obtenir dans la mesure du possible, les compléments d'information, quand bien même le rapport 04-010 a été retiré par le CC lors de la séance du Conseil général du 29.03.2004.

En effet, le crédit accepté par le Conseil général de 19,4 millions de francs au sujet de la rénovation et la création de l'électricité ne relève pas de l'anecdote financière. En ces temps difficiles, il est peut-être envisageable de réviser un projet ou de le redimensionner.

A cet égard, le projet des éoliennes (8,8 millions) fait partie du paquet des 19,4 millions. Le label « cité de l'énergie » ne serait-il pas trop lourd à porter actuellement pour notre ville ?

Afin de s'en faire une idée, le soussigné souhaiterait obtenir les informations suivantes :

1. Plâne-André

Dans le rapport 04-008, en page 42, point 5.2, le CC indique que le site de Plâne-André est retenu en tant que « réserve pour une éventuelle extension future ». Dans le rapport 04-010, en page 2, le CC indique que ce site avait été récemment été racheté par des privés, favorables aux éoliennes.

- 1. Qui a pris la décision de ranger le site de Plâne-André en tant que « site éventuel pour une extension future » alors qu'au minimum, un des deux nouveaux propriétaires se disait clairement favorable aux éoliennes ? (selon article de l'Express du 06.04.2004)*
- 2. Quelles sont les garanties écrites et/ou pièces officielles que le CC peut produire au sujet de l'engagement formel des preneurs concernant leur attitude « favorable » à l'implantation des éoliennes ?*
- 3. Par quel raisonnement, a-t-on pris la décision de construire en premier lieu à l'Allée des Tilleuls alors que Plâne-André est infiniment plus rapproché de la source de raccordement électrique du réseau de la Ville ? Qui en a décidé ainsi ? Y a t'il une raison technique qui nous échappe ?*
- 4. Pourquoi donner la priorité à l'Allée des Tilleuls, alors que dans le rapport 04-008, en page 21, il est clairement mentionné que le rendement des deux sites s'équilibre au-dessus de 50 m ? Surtout si l'on sait que les mâts dépassent souvent les 70 mètres de hauteur dans ce genre d'installation ?*
- 5. De plus, comment se fait-il, que subitement, dans le rapport 04-010 en page 3, on peut lire que « le site de l'Allée des Tilleuls est le meilleurs site éolien de Chaumont » alors que ces deux sites se valent sur un plan de la quantité d'air ? (selon rapport 04-008, expertise et étude, etc.).*
- 6. Est-il exact que les coordinateurs du projet ont toujours affirmé à la population de Chaumont que les deux sites étaient retenus à part égale et que chaque site devait recevoir deux machines ?*

2. Allée des Tilleuls

Dans la mesure où l'on peut lire dans le même rapport (04-010) que l'Hoirie Maurice-Henri Ryser souhaite d'une part se séparer d'une partie de ses terres et de la ferme et, d'autre part accepte de constituer les servitudes nécessaires pour installer, maintenir et entretenir les éoliennes sur leur terrain.

- 1. Comment se fait-il, apparemment, que seule la Ville de Neuchâtel*

Séance de lundi 6 décembre 2004

soit partie prenante (acheteur) dans cette affaire ?

2. *En l'état, quels sont (seraient) les autres acheteurs potentiels et combien ont-ils offert pour l'achat de ces objets ?*
3. *L'estimation n'est-elle pas surfaite ? le prix de CHF 700'000.- (pour 24'434m²) n'est-il pas trop élevé sachant, qu'en ce moment, non loin de là, une autre ferme, certes, en moins bon état mais avec un terrain à peu près identique (ferme de Mmes E. et C. Bernard) parcelles sur Savagnier no 1044 + 1045 pour 21'000m²) est mise en vente pour CHF 298'000.- ?*
4. *Sachant que l'emplacement des éoliennes de l'Allée des Tilleuls ne se trouve pas sur les deux parcelles à vendre, quelles seraient les modalités (arrangement, dédommagement, contrepartie sur une prestation, etc.) que d'autres acheteurs pourraient raisonnablement attendre de la Ville, en contrepartie de leur engagement formel en faveur de la Commune afin qu'elle puisse concrétiser son projet éolien ?*
5. *En plus des servitudes hypothétiquement prévues, ne serait-il pas possible de mettre des clauses conditionnelles à l'achat desdits terrains pour garantir le projet des éoliennes ?*
6. *Si les servitudes sont des mesures suffisantes pour garantir la finalisation du projet éoliennes, pourquoi la Ville doit-elle être à nouveau la seule entité à pouvoir (devoir) investir des deniers publics dans cette opération ?*
7. *S'il y a eu d'autres candidats acquéreurs, quels ont été les éléments constitutifs du choix de l'acquéreur pour céder les objets à la seule Ville de Neuchâtel ?*
8. *Sachant que les deux parcelles se trouvent en zone non constructibles (hormis des édifices agricoles ou forestiers), le CC est-il dans la mesure de nous indiquer de quoi se compose le projet immobilier (appartements) avec plus de détails ? son aspect financier ? sa faisabilité ? A quoi en est l'étude complémentaire à ce sujet ?*
9. *A quand remonte la construction des objets immobiliers mentionnés dans le rapport 04-010 ?*
10. *En regard de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de la loi sur le droit foncier rural (LDFR), le changement d'affectation, entrepris par le mandataire de la Hoirie, a-t-il réellement des chances d'aboutir ?*
11. *Connaissant le développement lent, mais non moins perceptible,*

Séance de lundi 6 décembre 2004

des oppositions aux éoliennes à Chaumont et dans le canton en général sur ce sujet précis, quelles seraient les conséquences d'un refus par le canton de déclasser cette zone ? sur un plan financier ? sur le plan pratique ? solution de rechange ? peut-on maintenant déjà garantir à 100% l'avenir du projet éolien ?

En application de l'article 42 du règlement général de la Commune de la Ville de Neuchâtel, nous vous apportons la réponse ci-après.

Introduction

Comme le rappelle M. Michael Kaufmann, Directeur adjoint de l'OFEN dans le concept d'énergie éolienne pour la Suisse : « Ces dix dernières années, l'énergie éolienne a connu un essor sans précédent et même assez inattendu en Europe : commencée aux Pays-Bas et au Danemark, la puissance totale installée aujourd'hui est au moins vingt fois plus élevée qu'il y a dix ans. Dans les Länder du nord de l'Allemagne, l'énergie éolienne couvre maintenant 20 à 35% des besoins en électricité. Mais ces installations ne se limitent pas aux régions côtières : l'Autriche possède aujourd'hui une puissance éolienne 80 fois supérieure à celle de la Suisse... »

L'utilité de l'énergie éolienne a été par ailleurs largement démontrée dans notre rapport 04-008 que nous n'entendons pas plagier ici ; rappelons tout de même que de toutes les formes de production d'électricité renouvelable, l'éolienne est la moins coûteuse. C'est certainement d'ailleurs pour cette raison que l'on constate un déploiement important de ce type de production dans tous les pays où se rencontre une volonté politique de développement durable.

En ce qui concerne le montant des investissements à consentir, nous tenons à rappeler que ces investissements sont autoporteurs puisque les coûts de production seront inférieurs à 15ct/kWh et donc proches de nos coûts actuels d'approvisionnement (environ 11ct/kWh). Par ailleurs, notre politique de commercialisation qui permettra au moment de l'ouverture des marchés de proposer des produits à plus grande valeur ajoutée (produits d'origine renouvelable), sera non seulement de nature à couvrir nos coûts de production, mais dégageront un bénéfice. Il n'y a donc pas de charge financière lourde à attendre de cet investissement ni du label « citée de l'énergie » que nous avons déjà.

Plâne-André

1. Le Conseil communal a pris cette décision selon son rapport 04-008 (page 42).
2. Article de l'Express du 6 avril 2004 et autorisation de procéder à l'ensemble des mesures nécessaires pendant plus d'une année.

Séance de lundi 6 décembre 2004

3. Les performances énergétiques des deux sites sont équivalentes ; théoriquement, les deux sites sont donc susceptibles d'être équipés de deux machines de 2 MW. Le choix d'équiper l'Allée des Tilleuls découle de sa meilleure accessibilité par des véhicules de grande taille.
4. Idem à 3.
5. Idem à 3.
6. Non, cela est inexact. D'ailleurs la demande de crédit ne porte que sur deux machines et leur installation sur un seul site.

Allée des Tilleuls

1. La Ville n'est pas acheteuse puisqu'elle a retiré le rapport de l'ordre du jour du Conseil général et le domaine a été cédé à un tiers.
2. Ces éléments ressortent du domaine privé et ne concernent pas les autorités communales.
3. Sans objet, dans la mesure où nous avons décidé de ne pas acquérir ce domaine.
4. Néant.
5. Sans objet puisque la transaction concerne deux privés et qu'eux seuls décident des clauses de leur contrat.
6. Sans objet, puisque nous avons renoncé à acquérir ce domaine.
7. Sans objet, idem.
8. Sans objet, puisque nous avons renoncé à acquérir ce domaine. Par ailleurs, aucune étude complémentaire n'a été initiée.
9. Sans objet, puisque nous avons renoncé à acquérir ce domaine.
10. La démarche engagée ne consiste pas en un changement d'affectation du zonage (situation inchangée en zone de crêtes et forêts selon le décret cantonal concernant la protection des sites naturels du 14 février 1966). Il n'y a donc pas de lien avec la procédure de modification du plan d'aménagement de Chaumont en cours.

La décision de modification d'affectation du bâtiment est de la compétence du Service de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service de l'économie agricole. Dans le cas où il n'y a pas d'augmentation de surface habitable, mais un changement d'affectation, de statut d'habitat en relation avec l'agriculture en habitat sans relation avec l'agriculture, il y a procédure de demande de permis de construire et mise à l'enquête publique, avec autorisation spéciale du DGT (département de la gestion du territoire) selon art. 62 LCAT et art. 24 LAT. Pour autant que le dossier rencontre préalablement l'approbation des services concernés et du Conseil communal de Savagnier, il y a donc des possibilités d'opposition. En cas d'augmentation de la surface

Séance de lundi 6 décembre 2004

habitable, la procédure est identique. Nous ne pouvons pas évaluer les risques liés à cette procédure.

Concernant la LDFR (loi sur le droit foncier rural), une demande est en cours auprès du service de l'économie agricole, concernant la désaffectation agricole. La commission foncière doit se prononcer. En cas d'accord, le dossier devra ensuite être présenté auprès du SAT (service de l'aménagement du territoire) quant à la modification d'affectation, qui se prononcera sur la base du dossier déposé. La décision est du ressort du Chef du département de la gestion du territoire.

11. Nous ne prétendons pas garantir à 100% la réalisation du projet puisque nous ne maîtrisons pas le résultat des procédures d'autorisation. Par contre, il est évident que les investissements ne seront engagés qu'au moment où nous disposerons de toutes les autorisations nécessaires. C'est d'ailleurs le sens de toute demande de crédit. La procédure de demande de sanction du projet nous montrera si les éventuelles oppositions proviennent de voisins ou d'autres milieux opposés au développement d'électricité renouvelable non polluante.

Conclusion

Conformément au mandat donné par le Conseil général qui a accepté par une très large majorité la demande de crédit, nous entendons poursuivre nos efforts pour développer des productions d'énergie renouvelable. Il en va de la qualité et de la sécurité de notre approvisionnement en électricité.

* * * *

Réponse du Conseil communal à la question écrite no 03-804 de M. Jean-Pierre Baer relative à la sécurité dans le port de la Ville

(Du 24 novembre 2004)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 30 avril 2003, M. Jean-Pierre Baer a déposé la question écrite suivante, au sens de l'article 41 du Règlement général de la Commune :

Séance de lundi 6 décembre 2004

Le « Neuchâtel », actuellement le restaurant « Au bateau », est présent dans le port de la Ville depuis 90 ans. Propriété de la LNM jusqu'en 1968, il a été, depuis, le siège de plusieurs établissements actifs dans la restauration. Une concession est accordée par la Ville pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 30 novembre 2009. Aujourd'hui le bateau n'a plus de tenancier.

L'article 4 de l'acte de concession du premier décembre 1999 établi par la Ville assimile ledit bateau à une unité de navigation pour ce qui est des contrôles de sécurité, notamment de l'épaisseur de la coque. Dès lors, des examens périodiques doivent être établis.

Le Conseil communal peut-il nous dire :

- Quelle est la périodicité et la nature de ces examens ?
- Qui est habilité à effectuer ces contrôles ?

En application de l'article 42 du Règlement général de la Commune, mais avec du retard dû principalement à l'incertitude légale et à l'évolution constante du dossier, nous y apportons la réponse suivante.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, de nombreuses négociations ont eu lieu concernant l'avenir du bateau le « Neuchâtel ». A ce jour, le propriétaire du « Neuchâtel » reste la société avec laquelle la Ville a signé la concession de 1999. Par contre, l'établissement public « Le Bateau » a connu récemment un changement de tenancier et a donc fait l'objet d'une inspection par les services de la Ville. En date du 4 octobre 2004, le Service cantonal du commerce et des patentes a octroyé une patente au nouvel exploitant sur la base du préavis, assortis de conditions, délivré par la Direction de la police.

2. Nature de l'objet

A la suite des démarches entreprises auprès de l'Office fédéral des transports, section « bateaux », il apparaît que le restaurant flottant « Au bateau » n'est pas considéré comme un navire par cet organisme. En conséquence, le Département fédéral des transports n'est pas compétent pour le contrôle de ce restaurant flottant, non assimilé à une

Séance de lundi 6 décembre 2004

entreprise navigante et ne servant pas au transport et au déplacement de matériaux et de personnes. A titre indicatif, concernant les bateaux navigants, cet office de contrôle des bateaux procède à des inspections tous les 4 à 6 ans en fonction des matériaux utilisés.

Après consultation de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il apparaît qu'il n'est également pas considéré comme un bâtiment puisqu'il s'agit d'un élément mobile flottant sans fondations. Le bateau doit donc être assuré de manière privée par son propriétaire.

Il n'y a donc pas de réglementation que nous puissions ou devons appliquer dans le cas présent. Il revenait donc aux services de la Ville de proposer au Service cantonal du commerce et des patentes, des mesures propres à assurer la sécurité des clients et du personnel de l'établissement. Ce point est d'ailleurs spécifié dans la concession octroyée au propriétaire du bâtiment.

3. Contrôle de sécurité de la coque

Au niveau statique, nous rappelons que ce bateau dispose d'une structure métallique extérieure de soutien et de renfort.

Des travaux d'expertise, d'entretien et de contrôle ont été effectués en 1999 par un chantier naval d'Yverdon-les-Bains. L'expertise portait sur l'inspection des cales, compartiment par compartiment et des structures extérieures. Par ailleurs, l'expert a renoncé à une étude du renforcement des membrures de la coque, compte tenu de l'état de conservation de la coque dont le profil ne comportait aucune atteinte de corrosion. Le rapport d'expertise concluait à un très bon état de la coque moyennant quelques petits travaux et rappelait que compte tenu de cette situation, « le Vieux Vapeur avait encore de belles années devant lui ». Ce rapport a été transmis au Service cantonal de la navigation qui a effectué un contrôle en date du 4 octobre 1999 qui conclut à une exécution dans les règles de l'art des travaux mentionnés dans le rapport du chantier naval.

Par ailleurs, dès lors que le propriétaire est aussi l'exploitant, nous avons là, une assurance supplémentaire d'un entretien parfait de l'objet. Néanmoins, nous avons demandé la remise d'une copie des travaux d'expertise, d'entretien et de contrôle qui ont été effectués depuis 2002.

En ce qui concerne les futurs contrôles de la coque, la Direction de la police a exigé qu'un contrat de maintenance avec un chantier naval spécialisé soit conclu, avec l'obligation d'en donner copie à la Ville. Le propriétaire s'est engagé à fournir le compte rendu de ces inspections, ce qui a été respecté. C'est ainsi qu'un contrôle mensuel de la coque est mené par un chantier naval de la région.

4. Contrôles de l'hygiène et de prévention du feu

Sur la base de ces nouvelles conditions, les services techniques communaux ont donc procédé aux contrôles habituels fixant les conditions d'exploitation sur la base notamment des directives de la Police des constructions et du Service d'hygiène et de prévention du feu. Différents délais de réalisation ont été imposés au propriétaire en fonction de l'urgence des travaux à entreprendre. A ce jour, le tenancier a respecté la totalité des exigences que nous avons suggérées dans notre préavis et qui ont été imposées par l'Autorité cantonale dans sa décision.

En outre, comme pour tous les établissements publics de la ville, des contrôles sont effectués par le Service d'hygiène et de prévention du feu avec une périodicité de 12 mois, relative à l'établissement public (denrées alimentaires) et de 4 ans, concernant la prévention du feu. Ce dernier contrôle, avant celui effectué en août de cette année, datait de mai 2000.

5. Conclusion

Etant donné que la définition du type d'immobilier ou mobilier n'est pas claire à ce jour, la Direction de la police a donné un préavis comme pour n'importe quel établissement public, à la différence qu'il est assorti de conditions strictes relatives aux contrôles de la coque. Ceux-ci doivent être exécutés mensuellement par une entreprise spécialisée d'atelier nautique avec copie du résultat des expertises à l'Autorité. Ces exigences ont été intégralement reprises par les services cantonaux.

En dehors des unités de la Société de navigation et du bateau d'intervention du SIS, aucun autre navire ne connaît un tel suivi technique. Nous pouvons donc affirmer que les contrôles sont suffisants pour garantir la sécurité des clients et du personnel.

Enfin, sur la base des nouvelles conditions d'octroi de la patente et conformément à la concession, les services techniques communaux ont procédé aux contrôles habituels en matière de Police des constructions, de Police, de travaux publics, de denrées alimentaires, de nuisances sonores et de prévention du feu.

ORDRE DU JOUR

Nominations

04-113 et 04-114

Nominations de Mme Anne-Frédérique Grandchamp et de M. Frédéric Guyot (UDC) au sein des Commissions financière et de l'enseignement professionnel (rocares des sièges).

04-115

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Nicolas de Weck (soc), démissionnaire.

04-116

Nomination d'un membre au sein de la Commission du Lycée Jean-Piaget, en remplacement de M. Nicolas de Weck (soc), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

04-017 et 04-204

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2005.

Autres objets

03-515

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Sébastien Bourquin, Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Philippe Loup et Thomas Facchinetti, intitulé « Déplacement en ville en deux-roues - pour une amélioration de la cohérence du réseau cyclable » (Déposé le 1^{er} septembre 2003) :

« Le dernier plan directeur des pistes cyclables a été conçu avant l'ouverture des tunnels de l'A5. Nous demandons qu'un nouveau plan directeur des déplacements à vélo soit réalisé. Celui-ci devrait permettre une meilleure cohérence du réseau et surtout prendre en compte tous les éléments urbanistiques nouveaux réalisés ».

Séance de lundi 6 décembre 2004

Développement écrit

Les projets présentés ces derniers temps au Conseil général modèlent l'image de la ville de Neuchâtel du 21^e siècle. Ils sont susceptibles de modifier les flux de trafic pour de nombreuses années.

Si les incidences des nouvelles réalisations sur le trafic des automobiles et des transports publics sont régulièrement prises en compte, il n'en est pas de même pour le trafic deux-roues, en particulier les vélos. Par exemple, l'an dernier, l'étude sur le stationnement en ville de Neuchâtel ne comportait pas de chapitre en relation avec les modes de transport deux-roues (motorisés ou non).

Il est regrettable que les modifications des flux de circulation laissent souvent les équipements cyclables en dehors de toute réflexion.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'acceptation du dernier plan directeur des pistes cyclables. Celui-ci a été conçu avant l'ouverture des tunnels, sur la base de prévisions de trafic probables. Expo.02 a créé un réseau de pistes cyclables. Des études sont en cours pour offrir des vélos en libre service.

Certaines réalisations existantes ne sont pas judicieuses, d'autres ne sont conceptuellement pas terminées : en particulier, à l'ouest de la ville, sur la route cantonale. Les places de stationnement pour vélos et pour les deux-roues motorisés en bordure de la zone piétonne sont insuffisantes. Alors que les bus ont été déplacés de certaines rues, il est possible d'imaginer une traversée est-ouest en ouest-est de la zone piétonne par les vélos.

La traversée nord-sud de la zone permet difficilement d'en repartir. Certains équipements signalétiques enlevés en principe pour la durée de l'expo n'ont toujours pas repris leur place.

Alors que la réflexion pour prolonger le Littorail est en cours et que la réorganisation des environs de la Maladière démarre, nous souhaitons que les déplacements en deux-roues et leur stationnement soient réétudiés. Bref, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de l'adapter au 21^e siècle !

Discussion

03-516

Postulat du groupe radical par Mmes et MM. Pascal Sandoz, Daniel Domjan, Fabienne Spichiger, Blaise Péquignot, Odile Tissot-Daguette, Christian Boss et Alexandre Brodard concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions.

Il étudiera entre autre les conséquences:

- de la création d'une caisse de pensions unique cantonale
- de l'augmentation paritaire des cotisations

Séance de lundi 6 décembre 2004

- du passage du système en primauté des prestations à celui dit en primauté des cotisations
- de la parité des contributions employé/employeur.»

Amendement proposé par le groupe libéral

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions **au plus tard en l'an 2012** ». (La suite sans changement).

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-517)

03-517

Postulat du groupe libéral par MM. José Caperos, Pierre Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Philippe Ribaux et André Obrist intitulé pour un taux de couverture global de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel de 60% en l'an 2008 et de 70% en 2012 (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de permettre à la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel d'atteindre un taux global de couverture de 60% en l'an 2008 et de 70% en l'an 2012.

Dans la simulation sont à évaluer en particulier les scénarios suivants:

1. passage du plan actuel dit "en primauté des prestations" à celui dit "en primauté des cotisations";
2. Transfert du personnel hospitalier et enseignant de la commune vers le canton;
3. association à une plus grande Caisse de prévoyance si la masse critique pour assurer le taux de couverture global de 70% s'avère difficile à obtenir sans mettre en danger les équilibres financiers de la Ville ou de ses employés.»

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-516)

03-519

Postulat du groupe pepecosol, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

Séance de lundi 6 décembre 2004

Développement écrit

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel.

Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

Discussion

04-501

Postulat du groupe radical par MM. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Mme Fabienne Spichiger, M. Daniel Domjan, intitulé « Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable » (déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004):

« Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser d'ici à 2006 le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel.

Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique ».

Développement écrit

L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, à savoir celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des Services industriels sur les communes urbaines de l'agglomération, et celui du service continu 24h/24h.

L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie mais fait ressortir de manière évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part.

Sur ce dernier point nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel.

A notre sens il n'est en effet ni équitable, ni politiquement et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, défendable qu'un produit d'une collectivité publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique.

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerions rappeler que les recettes des Services industriels dans une certaine mesure

Séance de lundi 6 décembre 2004

constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé eu égard aux constats que les comparaisons nous permettent de faire.

Comment expliquer que le courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 cts/kWh à 22 cts/kWh alors que sur le territoire communal neuchâtelois il est facturé à 25,19 cts/kWh.

Plus explicite encore. Comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer grâce au site internet de M. Prix.

Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 cts selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 cts environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel mais aussi équitable.

Discussion

04-301

Motion (postulat 03-518 transformé) du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Eliane Henri-Mezil, Ingrid Mouglin Mora et Bernard Junod, intitulée « pour une application systématique de la taxe sur les spectacles » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les voies et moyens lui permettant de prélever systématiquement une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, telle que le lui permet le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS) ».

Développement écrit

Suite à l'adoption par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 28 janvier 2003 du décret cantonal mentionné en titre et à l'adoption par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 1^{er} décembre 2003 d'un arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947, le Conseil communal de Neuchâtel se trouve dans la situation désagréable de devoir prélever une taxe sur le prix d'entrée aux spectacles et autres manifestations payantes, tout en ne pouvant appliquer cette obligation qu'aux organisateurs disposés à encaisser le prix d'entrée à leur manifestation par le biais de la vente de billets.

Dans l'état actuel des choses, cette situation crée des inégalités de traitement flagrantes entre organisateurs de manifestations vendant ou ne vendant pas de billets. Par ailleurs, elle ne règle en aucune façon – bien au contraire – le scandale des 13 années durant lesquelles les dancings et autres night-clubs neuchâtelois n'ont payé aucune taxe sur les spectacles.

Dans un avenir proche et sur la base de cet exemple, il est probable que le prix d'entrée aux spectacles et manifestations payantes organisées sur le territoire

Séance de lundi 6 décembre 2004

communal ne soit financé que de plus en plus rarement par le biais d'une vente de billets. Les organisateurs faisant preuve d'imagination, ce seront des casquettes ou des écharpes – selon la saison – à l'effigie d'un club sportif, des paquets de confettis, des cornets de pop-corn au logo d'un cinéma, que sais-je des autographes de l'artiste se produisant, qui feront progressivement office de sésame.

A nos yeux, cette situation est politiquement intenable et juridiquement non conforme. Elle doit donc être résolue rapidement. Nous n'y voyons que deux issues.

Soit la Ville de Neuchâtel est habilitée à interdire aux organisateurs de spectacles et autres manifestations d'utiliser tout autre moyen que la vente de billets d'entrée pour encaisser la contre-valeur du droit d'assister à la manifestation concernée, et elle adopte une telle interdiction, soit elle ne l'est pas et c'est alors le décret cantonal, qui, n'étant pas applicable, devrait être modifié pour permettre le prélèvement de la taxe en supplément d'autres types de contremarques que celui du billet d'entrée.

Nous attendons que le Conseil communal fasse diligence en cette affaire, de façon à ne pas laisser pourrir plus avant une affaire qui ne sent déjà que trop mauvais.

Discussion

04-302

Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics.

Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée ».

Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux

Séance de lundi 6 décembre 2004

adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.

Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures réglementant le tabagisme dans les lieux publics.

Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs. "

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres.

Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

Discussion

04-602

Interpellation du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Eliane Henry-Mezil, Jimmy Gamboni et Ingrid Mougin Mora concernant les fontaines à eau présentes dans les bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal peut-il :

- nous communiquer les raisons qui ont amené à l'installation de fontaines à eau dans les locaux qui dépendent de la Ville, et à la mise à disposition de bouteilles d'eau minérale lors des diverses séances des autorités communales, alors que nos services industriels vantent de façon assidue et relativement coûteuse auprès de la population les mérites de l'eau du réseau.
- nous indiquer si la gestion des fontaines à eau est assurée par les services de la Ville ou par des privés et, dans ce dernier cas, les raisons de ce choix.
- Nous indiquer en outre le prix de revient au litre, la consommation énergétique, les garanties de qualité sanitaire, en particulier bactériologique, de l'eau fournie par les fontaines à eau, ainsi que les avantages que cela présente par rapport à un approvisionnement en eau du réseau ».

Développement écrit (du 2 février 2004)

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI s'efforcent, en particulier à l'occasion de diverses manifestations, de mettre en valeur une denrée alimentaire de qualité vendue seulement 0,3 ct le litre.

On peut donc manifester quelque surprise à la vue de fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout dans certains services municipaux.

En outre, même si ce n'est que dans une moindre mesure, la cohérence entre le marketing des SI et la présence de bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus lors de leurs diverses séances nous échappe également.

Faut-il en conclure que l'eau du réseau est considérée comme assez bonne pour la population neuchâteloise mais pas pour ses autorités? Nous espérons pouvoir en douter et souhaitons donc connaître les raisons, avantages et inconvénients de ces dispositions par rapport à l'approvisionnement en eau du réseau.

Par ailleurs, ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, nous nous demandons s'il n'y a pas des moyens moins risqués respectivement moins coûteux, basés en particulier sur l'utilisation de l'eau du réseau, pour satisfaire les intéressés.

Réponse écrite

04-303

Motion du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif.

Développement

04-502

Postulat du groupe pepecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Doris Angst, François Konrad, Dorothee Ecklin, Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, Jimmy Gamboni, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mougina Mora, relatif à la valorisation des déchets (déposé le 3 mai 2004):

« Le Conseil communal est prié d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets en ville de Neuchâtel pour atteindre un taux au moins équivalent à la moyenne suisse d'ici 2007 ».

Développement écrit

La ville de Neuchâtel s'illustre par un taux de récupération des déchets parmi les plus bas en Suisse. Malgré l'ouverture d'une déchetterie communale à Plaines-Roches en 2003 et à la lecture du rapport de gestion 2003, il faut constater que les habitantes et habitants de la ville de Neuchâtel recyclent toujours seulement un peu plus de 20% de leurs déchets. La récupération de l'aluminium, du compost et du verre a même diminué entre 2002 à 2003. Le Conseil communal espère pouvoir

Séance de lundi 6 décembre 2004

atteindre dans quelques années et grâce à la seule ouverture de la déchetterie et une campagne d'information d'un montant de 40'000 francs des taux de récupération de 35%. Les premiers mois d'exercice de la déchetterie communale démontrent que cet objectif ne pourra pas être atteint sans d'autres mesures. Or, le Conseil communal ne se montre guère pressé d'agir et souhaite attendre la fin 2004 pour dresser un premier bilan de la déchetterie avant de prendre d'autres mesures pour réduire les déchets incinérés sans valorisation. Il est pourtant temps de se rendre à l'évidence que la voie choisie par le Conseil communal n'est pas la plus appropriée et guère réaliste pour faire de Neuchâtel une ville qui maîtrise la gestion de ses déchets.

De ce fait, nous prions le Conseil communal d'étudier d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés lui-même. Entre autres, nous proposons d'examiner les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements ;
- Créer des centres de compostage dans les quartier, en collaboration avec les associations de quartier ;
- Multiplier les centres de collecte notamment pour le fer blanc et l'aluminium ;
- Réintroduire le ramassage à domicile du papier et carton une fois par mois ;
- Doter les centres de collecte dans les quartiers de panneaux d'information sur la valorisation des déchets ;
- Introduire la taxe au sac ou toute autre mesure incitant à réduire le volume des déchets non-valorisés ;
- Informer les habitantes et habitants régulièrement sur les déchets, le recyclage et le taux de récupération.
- Prendre des mesures à l'égard des fast-food générant de grandes quantités de déchets non valorisés.

En prenant le « taureau par les cornes » et en se dotant d'une véritable politique volontariste en matière de gestion des déchets, la ville de Neuchâtel pourra enfin répondre aux exigences du développement durable dont elle ne cesse de se réclamer.

Discussion

04-503

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, François Konrad, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Dorothee Ecklin, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mouglin Mora, relatif à la généralisation des zones bleues (déposé le 3 mai 2004).

« Le Conseil communal est prié d'étudier la généralisation des zones bleues et de prendre des mesures visant à rendre payante toute place de stationnement sur domaine public. Les nouvelles recettes doivent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que la mobilité partagée ».

Séance de lundi 6 décembre 2004

Développement écrit

Certains quartiers de la ville de Neuchâtel sont soumis au régime des zones bleues. Leurs habitants doivent acheter un macaron pour leur véhicule s'ils souhaitent pouvoir le stationner durant la journée. D'autres habitants vivant dans d'autres quartiers échappent à cette obligation et peuvent parquer gratuitement sur domaine public. Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus difficile de trouver une justification plausible à cette inégalité de traitement.

Pourquoi certains habitants devraient-ils s'acquitter d'une taxe annuelle pour avoir le droit de parquer leur véhicule (sans garantie de place) à proximité de leur logement tandis que d'autres bénéficient (encore) de la gratuité totale ?

Le Conseil communal prévoit pour l'exercice 2004 des recettes sensiblement plus élevées provenant de la vente des macarons et des autorisations de circulation en zone piétonne ce qui démontre qu'il ne remet pas en question l'existence des zones bleues avec le régime des macarons.

Par souci d'égalité de traitement et en vue de la maîtrise de la mobilité motorisée individuelle croissante, le Conseil communal est prié :

- de généraliser les zones bleues sur tout le territoire communal ;
- de rendre les macarons obligatoires ;
- de revoir la tarification à la hausse pour les deuxièmes véhicules d'un même ménage ;
- d'étudier la mise en place de tarifs spécifiques (à la journée, à la semaine et au mois) pour les pendulaires et visiteurs se rendant à Neuchâtel.

L'extension des zones bleues à tout le territoire communal ainsi que l'abolition des places de stationnement gratuites devront contribuer à maîtriser le problème récurrent de la pénurie des places de parc en ville et réduire, du moins stabiliser, le nombre de véhicules circulant en ville.

Par ailleurs, avec les recettes supplémentaires, la Ville pourra enfin poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des transports publics.

Les nouvelles recettes dues au régime de parcage payant devront par conséquent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que de la mobilité partagée. La Ville de Neuchâtel pourra ainsi :

- financer l'augmentation de la cadence de certaines lignes de bus ;
- prévoir de nouvelles dessertes en transport publics ;
- encourager le partage de voitures par des mesures incitatives ou des subventions à durée limitée.

En généralisant une pratique limitée jusqu'à présent à une petite partie du territoire communal, le Conseil communal ne pourra plus être accusé d'inégalité de traitement et maîtriser du coup le problème du stationnement en se donnant les moyens pour favoriser les transports publics.

Discussion

04-604

Interpellation du groupe popecosol, par M. Nicolas de Pury, intitulée « Politique de la petite enfance : qu'en est-il ? » (Déposée le 3 septembre 2004) :

Séance de lundi 6 décembre 2004

« La loi cantonale sur la petite enfance, appuyée au vote par une large majorité de la population, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Entre autres, cette loi prévoit l'élaboration d'une «planification» en vue du développement des structures d'accueil de la petite enfance au niveau cantonal.

En 2002, la Confédération a voté un crédit visant à inciter les privés à ouvrir des crèches, par la prise en charge des coûts de transformation des locaux; cette mesure est encore valable pour 2005, après quoi elle échoit.¹

Concernant la ville de Neuchâtel, quelque 462 places disponibles sont actuellement répertoriées sur le territoire. Cependant, si vous écoutez les directrices de crèches et la population, vous comprenez rapidement que la demande est de loin supérieure. Tous les politiciens, délégués et chefs de service l'admettent d'ailleurs également.

On sait aussi que plusieurs crèches privées de Neuchâtel ont dernièrement mis la clé sous le paillason, une perte de 40 places environ depuis janvier 2004. Mais il s'y trouve aussi plusieurs crèches qui, depuis le début de l'année, se sont vues refuser toute augmentation de leur capacité d'accueil.

Les décisions de refus (prises par le canton, sur préavis de la commune) sont motivées de diverses manières, notamment sur la base d'une décision des responsables de la planification cantonale, prise inopinément, sans avertir les directrices de crèches, selon laquelle le nombre de places admises à Neuchâtel est «gelé» au 31.12.2003.²

Cette politique laisse perplexe dans le contexte actuel, et donne dans l'ensemble une fâcheuse impression de confusion: des décisions prises à l'encontre de toute logique pratique et en l'absence de consultation des

¹ Ce qui nous donne, entre les premières démarches administratives pour l'obtention de la reconnaissance des autorités cantonales et l'ouverture des soumissions de projets à l'OFAS, un délai très court pour mettre sur pied un projet d'agrandissement d'une crèche!

² Pour le détail, cette dite décision a été communiquée par la déléguée à la petite enfance pour la première fois début juin 2004 dans un courrier adressé à une crèche, puis officiellement par l'OPE à mi-juillet 2004, ce qui signifie un effet rétroactif inadmissible. Faut-il profiter de l'occasion pour faire part une fois de plus de notre mécontentement à l'égard du cumul des fonctions de la déléguée communale à la petite enfance, qui est par ailleurs directrice d'une crèche publique et secrétaire de l'ANDIPE.

Séance de lundi 6 décembre 2004

milieux concernés. Cela semble relever de la bête application administrative avec un manque de connaissance de la réalité du terrain. L'absence de soutien n'est pas digne d'un service public, d'autant plus que certains avis et décisions sont contredites par d'autres instances.

On constate aussi dans ce cadre une fracture entre les crèches publiques, la politique cantonale et communale et les crèches privées³. Des conditions propres à démotiver les plus engagées.

La dernière fois que nous avons parlé de la petite enfance au Conseil général, c'était à propos des centres de vie. Un groupe de citoyens y avait déposé une pétition munie de plusieurs centaines de signatures, qui exprimait également des attentes importantes en matière de structure d'accueil.

Cette décision de gel tombe de manière extraordinairement inopportune. On nous dit: il faut développer les crèches en périphérie. D'accord, mais la demande en ville de Neuchâtel pourrait absorber aisément une trentaine de places supplémentaires (puisqu'en moyenne, les demandes portent chacune sur une dizaine de place). Et ce, même si une crèche s'ouvrait à Peseux ou à Hauterive.

On nous parle aussi de finances, et de budget serré; cet argument montre une méconnaissance des mécanismes de financement, puisque les subventions portent sur le nombre d'enfants présents, et non pas sur le nombre de places dans la crèche. Si des parents de Neuchâtel choisissent, en désespoir de cause, de placer leurs enfants dans une crèche d'une autre commune, la ville paiera également pour ces enfants.

Nous reconnaissons les efforts fournis par le Conseil communal en matière de structure d'accueil. Nous avons toutefois de la peine à comprendre la politique pratiquée. Nous estimons qu'il est important de poursuivre les efforts fournis, qui plus s'ils sont aussi en accord avec les efforts du canton et de la Confédération.

Nous aimerions donc connaître plus en détail la position du Conseil communal dans ce dossier, notamment

- le Conseil communal a-t-il été mis au courant de la décision de geler le nombre de places de crèche en ville de Neuchâtel?

³ Sur décision de notre Autorité, les crèches publiques de la ville fonctionnent avec un budget de Fr. 120.- par enfant, contre Fr. 80.- pour les crèches privées.

Séance de lundi 6 décembre 2004

- le Conseil communal peut-il nous dire qui a pris la décision de geler le nombre de places, comment cette décision a été prise, sur quelle base et avec quels arguments?
- le Conseil communal a-t-il soutenu cette décision?
- comment le Conseil communal motive-t-il sa position?
- quelles sont les modalités de collaboration avec les autorités cantonales, notamment l'OPE, le SMT, l'OFAS, et autres instances impliquées, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification cantonale?
- dans la mesure où le système mis en place vise à une cohabitation entre le secteur privé et le secteur public, n'est-il pas nécessaire d'associer toutes les personnes concernées à sa mise en place?
- le Conseil communal peut-il nous dire à quoi en est la planification cantonale, notamment quant à la ville et plus largement aux communes du Littoral?

L'urgence demandée est retirée le 6 septembre 2004

Réponse écrite, dans la mesure où le texte est considéré, selon son auteur, comme développement écrit.

04-504

Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux, relatif à une étude sur l'offre en services postaux (Déposé et développé le 6 septembre 2004) :

« Le groupe libéral demande au Conseil communal de reprendre l'étude de La Poste relative à son offre à Neuchâtel et d'y adjoindre son propre avis quant au meilleur maillage possible, tant du point de vue de la répartition géographique des bureaux ou points de vente postaux que de celui des services nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville ».

Discussion

04-605

Interpellation du groupe radical, par Mme et MM. Blaise Péquignot, Fabienne Spichiger, Daniel Domjan, Christian Boss et Pascal Sandoz concernant la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel (Déposée le 6 septembre 2004) :

« La Poste a décidé de fermer dès le 1^{er} août 2004 deux offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Dans ce cadre, les soussignés prennent acte du fait que suite aux négociations menées par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier, d'une part, et les instances de La Poste, d'autre part, c'est finalement la solution proposée par les deux premiers qui a été retenue par les dernières. Ils notent que, suite à la mobilisation d'un certain nombre d'habitants, diverses discussions sont en cours pour trouver, avec la Poste, des solutions intermédiaires, notamment à Monruz.

Informés du fait que des recherches de partenariat sont menées en vue de l'exploitation des offices du Mail et de Serrières sous la forme d'agences logistiques dès l'été 2005 et que des mesures d'adaptation organisationnelle déboucheraient sur le maintien du bureau de La Coudre sous forme de filiale, les soussignés interpellent dès lors le Conseil communal pour lui demander quels moyens il entend mettre en œuvre, dans la mesure de ses compétences et avec les représentants d'associations de quartier, pour éviter une réduction supplémentaire de prestations. Dans ce cadre, quelle est sa liberté de manœuvre et ses moyens d'action en cas de désaccord avec La Poste ?

En outre, le Conseil communal est prié d'exposer clairement de quelle manière il entend, à l'avenir, veiller à ce que le réseau d'offices de poste en ville de Neuchâtel soit à même d'assurer les prestations du service universel à tous les groupes de la population, ceci selon les dispositions légales en vigueur et compte tenu du développement des nouvelles technologies. Plus spécialement, comment le Conseil communal entend-il définir le mandat de négociation qui lui incombe en vertu de l'art. 7 OPO⁴, notamment sous l'angle de la communication ? Envisage-t-il des mesures préventives, notamment par des contacts réguliers avec La Poste ou par le biais d'études, favorisant la recherche de solutions efficaces et les mieux adaptées aux attentes de la population ? »

Développement écrit

Les récents événements liés à la fermeture des offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz, ont montré que ce dossier n'avait pas été géré d'une manière insatisfaisante aux yeux de bon nombre de citoyens. Mais ce sentiment provient certainement du fait d'une carence au niveau de l'information.

Il faut rappeler que même si la décision en matière de transfert ou de fermeture d'offices de poste appartient de manière définitive à La Poste, l'autorité de la

⁴ Ordonnance sur la poste du 26 novembre 2003 RS 783.01

Séance de lundi 6 décembre 2004

commune concernée est consultée (art. 7 al. 1 OPO) et son avis doit être pris en compte dans la décision finale (art. 7 al. 3 OPO) si aucun accord n'est trouvé.

Dans la présente affaire, c'est finalement la solution proposée par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier qui a été retenue par La Poste. Dès lors qu'un accord est intervenu entre parties, la saisine de la commission « Offices de poste » n'était plus possible au vu de l'art. 7 al. 2 OPO. Au demeurant, cette commission, qui ne fait que contrôler si le processus s'est déroulé de manière régulière et si les minima légaux ont été respectés, n'émet dans ce cadre restreint qu'une recommandation.

Ainsi, eu égard au développement de nouvelles technologies en matière de communication et de moyens de paiement et quand bien même La Poste est tenue, de par la loi, d'assurer « *un service universel suffisant par la fourniture de prestations relevant des services postaux et des services de paiement* » et de garantir « *le libre accès aux prestations du service universel* », lequel « *doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables* », ainsi que d'exploiter « *un réseau d'offices de poste couvrant l'ensemble du pays* » et d'assurer « *que les prestations du service universel soient disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable* » (art. 2 LPO⁵), nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles mesures de réorganisation du réseau postal en ville de Neuchâtel. Il convient dès lors de savoir comment le Conseil communal envisage, à l'avenir, de gérer un tel dossier.

C'est ainsi pour aller dans le sens d'un débat constructif et axé sur le futur que la présente interpellation est déposée.

Réponse écrite

Neuchâtel, le 10 novembre 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol

⁵ Loi fédérale du 30 avril 1997 sur la poste RS 783.0

Séance de lundi 6 décembre 2004

1

04-113

04-114

**Nomination de Mme Anne-Frédérique
Grandchamp et de M. Frédéric Guyot,
(UDC) au sein des Commissions financière
et de l'enseignement professionnel (rocade
des sièges)**

Le président, **M. Christian Boss**, constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette proposition. Au nom de l'assemblée, il prend acte de ces changements qui entrent en vigueur immédiatement.

Séance de lundi 6 décembre 2004

2
04-115

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission financière, en remplacement
de M. Nicolas de Weck, (soc),
démissionnaire**

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Didier Rochat**.

Le président, **M. Christian Boss**, constate qu'il n'y a pas d'opposition. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **M. Didier Rochat** au sein de la Commission financière.

Séance de lundi 6 décembre 2004

3
04-116

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission du Lycée Jean-Piaget, en
remplacement de M. Nicolas de Weck,
(soc), démissionnaire**

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **Mme Marie-France Joly**.

Le président, **M. Christian Boss**, constate qu'il n'y a pas d'opposition. Il prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **Mme Marie-France Joly**, au sein de la Commission du Lycée Jean-Piaget.

Séance de lundi 6 décembre 2004

4

04-017

04-204

**Rapports du Conseil communal et de la
Commission financière concernant le
budget 2005**

04-017

**Rapport du Conseil communal
au Conseil général
concernant le budget 2005**

(Du 13 octobre 2004)

(voir tiré à part)

04-204

**Rapport de la Commission financière
concernant le budget 2005**

(Du 9 novembre 2004)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 26 octobre, 4 et 9 novembre 2004 pour l'examen du budget 2005 de la Ville de Neuchâtel.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Contrairement à l'ordre établi, et à cause d'agendas chargés, deux sous-commissions financières se sont réunies avant la première séance de la Commission. Ceci devrait constituer une exception puisque l'on considère que les sous-commissions peuvent, le cas échéant, recevoir mandat de la Commission d'approfondir certains aspects spécifiques, et en l'occurrence les mesures d'économies conjoncturelles et structurelles. La Commission financière a pris connaissance de l'excédent de charges de 3'973'200 francs. Pour comprendre ce résultat, il convient de l'analyser :

- en prenant en compte la situation économique, en ce sens que le retour à la croissance n'apporte pas encore d'effets positifs significatifs ;
- à la lumière du 2^{ème} volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Le décret adopté par le Grand conseil en la matière a pour conséquence une baisse automatique de 30 points du coefficient fiscal pour toutes les communes du canton, laissant supposer que cela correspond en moyenne à la diminution des charges induites par le désenchevêtrement. Or, pour notre commune, la diminution des charges induites représente 26,9 millions de francs et, compte tenu de la valeur du point d'impôt, le manque à gagner en impôts sera de 32,6 millions de francs. Par conséquent, toute chose restant égale par ailleurs, l'effet du désenchevêtrement laisse à lui seul une charge nette de 5,6 millions de francs pour 2005 ;
- en tenant compte que la part de la péréquation intercommunale diminue en raison de la compensation des ressources en 2005 basées sur les recettes fiscales 2003-04 qui ont connu un fort recul.

Le résultat d'exercice négatif susmentionné obligera la Commune à puiser dans sa fortune pour la 3^{ème} année consécutive, la rendant probablement négative. Cependant, la situation aurait pu s'avérer bien pire si les efforts d'économies considérables initiés en 2004 n'avaient pas été poursuivis pour ce budget. Dans l'administration, une diminution de dépenses de 4,5 millions de francs a été réalisée dans le domaine des « Biens, services et marchandises ». Dans les charges de personnel, outre une diminution de 8 postes effectuée grâce à des mesures d'économie structurelles, on a renoncé à remplacer temporairement le personnel démissionnaire. Enfin, les subventions versées à divers partenaires ont été réduites en moyenne de 6,2%. S'agissant des subventions renouvelables d'un montant supérieur à 25'000 francs, cette mesure concerne :

	Budget 2005	Baisse	Budget 2004
Tourisme Neuchâtelois	240'000	10'000	250'000
Espace des solidarités	34'200	1'800	36'000

Séance de lundi 6 décembre 2004

Conseil des jeunes Neuchâtel	28'500	1'500	30'000
Parlement des jeunes Neuchâtel	28'500	1'500	30'000
Centre Dürrenmatt	95'000	5'000	100'000
Centre culturel neuchâtelois	199'500	10'500	210'000
Académie Maximilien de Meuron	62'700	3'300	66'000
Théâtre de la Poudrière	95'000	5'000	100'000
Association des musiciens n'telois	76'000	4'000	80'000
Société de musique	52'200	2'800	55'000
Orchestre de chambre	52'200	2'800	55'000
Musique militaire	23'700	1'300	25'000
Orchestre symphonique neuchâtelois	61'700	3'300	65'000
Concerts de la Collégiale	28'500	1'500	30'000
Total	1'077'700	54'300	1'132'000

Les économies sur les charges ne suffisant pas, le coefficient fiscal a été rétabli à son niveau de 2002, soit une augmentation de 4 points d'impôts du coefficient appliqué au barème cantonal. Cette mesure n'a pas fait l'unanimité au sein de la Commission. Certains s'opposent à toute augmentation d'impôts prétendant ne pas avoir l'assurance que tout n'a pas été entrepris en matière d'économies (le travail en sous-commission devrait fournir des indications en la matière). D'autres sont d'avis que le raisonnement prévalant en 2002 pour une diminution du coefficient en situation d'excédents successifs, est valable aussi, dans le sens d'une augmentation, lorsque les déficits se succèdent.

Lueur d'espoir dans un ciel gris d'automne : l'arrivée sur le marché de nouveaux logements à Neuchâtel va permettre une augmentation de la population d'environ 200 personnes, induisant à terme une rentrée fiscale supplémentaire estimée à environ 1 million de francs.

Dans la mesure où le désenchevêtrement ne touche en 2005 que le transfert de certaines charges, le budget des investissements n'est pas touché. La Ville continuera en 2005 de jouer le rôle de mandataire pour la réalisation d'équipements importants et d'intérêt régional.

Le budget des investissements 2005 ne s'inscrit ni dans la planification financière passée (2001-2004), ni dans la planification financière future (2006-2009) à cause d'une nouvelle réglementation en la matière. Les investissements nets s'élèvent à 66,56 millions de francs dont 24 millions pour finaliser la construction du Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP). Parmi les autres grands travaux, citons la poursuite des constructions de la halle de gymnastique de la Riveraine pour 7,3 millions de francs et de l'école primaire de la Maladière pour 4,5 millions de francs. A cela s'ajoutent diverses demandes de crédit pour 2005 qui seront soumises ultérieurement au Conseil général.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Si pour la dernière fois, la dette à long terme augmente, il convient de préciser que plus de la moitié des intérêts passifs est refacturée, opération qui ne désavantage pas la Ville en période de taux favorables. Preuve en est le niveau de la charge nette par habitant qui reste inférieur à ce qu'elle était en 2002.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Chancellerie, Finances, Cultes, CEG, Office du personnel,
Services des assurances, Service juridique et Tourisme)

MM. Blaise Péquignot (rapporteur) et Philippe Ribaux ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mmes Valentine Schaffter (Service Juridique) et Nathalie Schor (Cultes & Tourisme) ; MM. Daniel Crevoisier, Serge Attinger, Gilbert Tripet (CEG) ; Gérard Blandenier, Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Paul-Henri Nanchen, (Office du personnel) ; Roger Maridor (Service des assurances) et Rémy Voirol (Chancellerie).

01.

Chancellerie

Globalement, cette section a pu réaliser des économies de l'ordre de 300'000 francs par rapport au budget 2004.

01.01 Conseil général

Les procès-verbaux étant désormais disponibles sur le site Internet de la Ville, ce sont maintenant environ 70 exemplaires qui sont imprimés au lieu de 450 auparavant. Les études continuent sur l'aspect écologique des documents émis.

01.02 Conseil communal

Le poste 365.99 se décompose en un montant de 30'000 francs, y compris une garantie de déficit, pour le championnat du monde de scrabble qui se déroulera à Neuchâtel en 2005 et un montant de 17'500 francs constituant les subventions habituelles, à savoir :

- BADAC – Banque de données
des administrations cantonales 2'000 francs
- Arc Jurassien 3'500 francs
- Sabou (projet Burkina Faso Ecoles) 5'000 francs
- Vignolants 3'000 francs
- Fédération des consommateurs 2'000 francs
- Société Protectrice des Animaux 500 francs
- Croix-Rouge, section Neuchâtel 100 francs
- Société d'héraldique 100 francs

Séance de lundi 6 décembre 2004

- Samaritains 500 francs
- Samaritains, section Neuchâtel 700 francs

Certaines invitations ont été déclinées (comptoir delémontain par exemple) pour réduire les charges.

01.12 Secrétariat

Au chapitre des économies, il a été renoncé à traduire le site Internet en plusieurs langues.

01.14 Economat

La réduction d'un demi-poste est la conséquence d'un départ à la retraite.

01.81 Service juridique (intégré depuis 2005 à la section)

Les économies qui ont pu être réalisées sont proportionnellement assez faibles eu égard à la petite taille du service. Les charges sont légèrement supérieures au budget 2004, mais par contre quelque peu inférieures à celui de 2003.

02. Finances

Il convient de relever que la gestion de la dette est liée au désenchevêtrement. Environ un tiers de celle-ci sera en effet « reprise » par l'Etat. Des négociations sont en cours sur la manière la plus efficace d'y procéder.

S'agissant de la fortune de la Ville, elle devrait théoriquement être égale à l'équivalent des recettes d'une année d'imposition des personnes physiques.

02.02 Cultes

Le chauffage implique des frais incontournables. Il convient de relever que les demandes de locations ont sensiblement augmenté malgré le fait que les tarifs ont été revus à la hausse. En tout état de cause, une réduction des subventions n'est pas possible puisqu'elles sont liées à des concordats.

02.11 Comptabilité générale

Le départ à la retraite de M. Leuba (chef comptable) à fin juin 2005 explique la diminution du poste 301.01.

Les honoraires d'experts pour la note de solvabilité (318.02) sont justifiés par le fait que cette « cotation » permet en définitive d'obtenir de meilleurs taux d'emprunt et un service de la dette ainsi réduit.

Séance de lundi 6 décembre 2004

02.21 Contrôle des finances

Le contrôle des finances permet, par ses constats, d'émettre également des suggestions sur certaines réorganisations et améliorations.

Le coût du contrôle quadriennal était de l'ordre de 110'000 francs. En annualisant ce contrôle (318.02), cela permet de générer des économies substantielles.

02.31 Centre électronique de gestion (CEG)

De fortes économies – engagées depuis 2003 déjà - ont été réalisées, que ce soit par l'engagement de « premiers emplois » ou de stagiaires, par une limitation du renouvellement du matériel, par l'obtention d'offres intéressantes (garanties plus étendues) ou encore par une maîtrise du coût de maintenance à l'interne. Ce sont environ 450'000 francs qui ont pu être ainsi économisés au niveau de l'infrastructure.

Il faut mettre le compte 318.02 en balance avec les comptes 318.25 et 318.26.

Il est souhaité que le CEG édite une brochure d'information sur ses multiples facettes. Il est pris acte avec satisfaction de la proposition de créer une « commission informatique » qui puisse faire l'interface entre les spécialistes et les miliciens.

02.41 Contributions

Si les effets du désenchevêtrement sont plus importants que prévu, cela résulte du fait que les calculs ont été effectués sur la base des résultats 2003 indexés pour 2004. Or, pour l'estimation 2005, la matière imposable a quelque peu augmenté. La valeur d'un point d'impôt est ainsi légèrement supérieure de 50'000 francs ; cette valeur, multipliée par les 30 points résultant de la bascule d'impôts, induit donc l'aggravation de 1,6 millions par rapport aux estimations du canton.

Compte 30 : 2 départs à la retraite sont remplacés par un seul poste.

02.52 Tourisme

La subvention Arc Jurassien (365.03) est calculée à raison de 25 centimes par habitant. A noter que la Ville de Morat a rejoint cette association dont les actions donnent de bons résultats en terme d'impact.

La subvention à Tourisme Neuchâtelois a été réduite de 10'000 francs (365.04). Elle est calculée sur une base de 7 francs par habitant. Le surplus, environ 30'000 francs, se justifie par le fait de sa présence à Neuchâtel et par certaines actions ciblées pour la ville.

Quant au compte 365.46, il faut relever que Festrilacs ne sera pas organisé en 2005. La contribution – inchangée par rapport à 2004 – à cette association est déterminée en fonction de la taille des villes.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Yverdon-les-Bains est plutôt axée sur les échanges scolaires, Neuchâtel sur les activités culturelles et Bienne sur le tourisme.

02.71 Office du personnel

Il est à relever qu'avec 4,9 postes, l'office du personnel est en dessous des normes théoriques qui prévoient une dotation équivalant à 1% de l'effectif. Toutefois, le travail peut s'effectuer sans problème.

D'ici à 2006, le mandat de consultant (318.02) en matière de sécurité au travail - les mesures liées à cette dernière étant une obligation légale - ne sera plus nécessaire dès lors qu'une solution gérée entièrement à l'interne sera possible. Ceci explique la réduction progressive de ce poste.

Le poste 318.03 (frais de ports) sera moins élevé vu le désenchevêtrement sans qu'il soit possible toutefois de le quantifier.

S'agissant des postes 61.436 (remb. Salaires par ass. accidents & maladie), il est procédé à une estimation des rentrées pour toute l'administration et celles-ci sont ensuite reversées aux services concernés. En ce qui concerne l'assurance maternité, rien n'a été planifié étant donné que la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en la matière n'est pas encore connue.

Parmi la diminution de 7,71 postes de l'administration générale (à noter que la différence d'avec le tableau figurant en page 25 du rapport du Conseil communal, qui indique une diminution de 8,21 postes, doit s'expliquer par le fait que ce dernier chiffre tient compte de réductions limitées du temps de travail, par exemple de 100% à 90%), on peut mentionner 2 postes concernant l'inspection des apprentissages qui suivent le désenchevêtrement.

L'ordre de service N° 362 est bien géré depuis sa remise en vigueur et, appliqué de manière souple, il ne semble pas provoquer de problèmes majeurs. En chiffres, il y a eu 12 renouvellements immédiats, 8 suppressions définitives, 16 engagements dans un délai de 1 à 12 mois et 16 engagements n'ont pas encore eu lieu, mais seront réalisés prochainement (aspirants de police notamment).

Rapport de la Sous-commission financière II

(Services sociaux, Instruction publique, Forêts et Domaines)

La sous-commission financière II, composée de Mme Fabienne Spichiger (rapporteur), MM. Marc-André Bugnon et Philippe Loup, s'est réunie le lundi 25 octobre 2004 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des Services concernés pour examiner le budget 2005. Ont également participé à cette séance : Mmes Charlotte Nilsson, déléguée

Séance de lundi 6 décembre 2004

à la petite enfance et responsable de la Crèche des Bercles, Marianne Vessaz Ott, responsable du Centre d'orthophonie et MM. Silvio Castioni, chef du Service des écoles, Philippe Haeberli, chef du Service social, Sylvain Ghirardi, chef de l'Office du travail, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines et Willy Zahnd, chef caviste aux Caves de la Ville.

Remarque générale :

Dans l'avant projet de loi sur l'harmonisation des prestations sociales, l'Etat répond partiellement à une vieille revendication des villes. Il entend en effet, dès 2005, subventionner 40% des traitements des assistants sociaux. En contre-partie, il souhaite augmenter la contribution des communes au Fonds des mesures d'intégration professionnelle (MIP) de 10% dès 2005, soit repartager le financement paritairement (situation d'avant le 1^{er} désenchevêtrement) et associer les communes, dès 2006, au financement des programmes d'insertion sociale et professionnelle (ISP) sur lesquels il exerce la haute main.

Ce « deal » n'est en l'état pas acceptable et le budget 2005 n'en tient pas compte. Le Conseil communal estime que, selon la logique propre au désenchevêtrement, l'Etat devrait supporter une part majoritaire tant dans le domaine de l'aide sociale (aide matérielle, frais administratifs et de personnel, programme, etc.) qu'en matière de MIP, secteurs encore une fois où il exerce la haute main.

Une forte diminution des charges due au désenchevêtrement est à constater. Cependant, celui-ci coûte aussi beaucoup et les décisions de l'Etat pourront péjorer à l'avenir les comptes. En 2006, les éléments de charges seront assurément en défaveur de la Ville.

03. Forêts et Domaines

La mission du Service des forêts de la Ville de Neuchâtel consiste à entretenir nos massifs forestiers de telle sorte qu'ils puissent répondre, à long terme, aux diverses exigences de notre société et à celles de nos enfants, comme cela a été défini dans la Conception directrice forestière de la Ville.

Suite à un marché des bois en grande difficulté, différentes coupes de bois ne dégagent plus de recettes nettes, mais sont réalisées avec le plus grand souci d'efficacité, poursuivant les objectifs de qualité, de stabilité et de régénération de nos forêts. En plus des travaux de production, le Service forestier est un service public de la Ville, appelé à remplir de nombreuses tâches en faveur de la collectivité et selon les dispositions légales.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Un projet de création d'un nouveau centre forestier aux Ponts-de-Martel est à l'étude en projetant de chauffer deux bâtiments proches par chauffage à distance à bois.

03.11 **Exploitation des forêts**

03.11.31

Biens, services & marchandises

318.11/
318.13 Limitation des entretiens en régies, mais plus de travaux de coupes, ce qui entraîne une augmentation des travaux de débardage par le privé.

03.11.46

Subventions acquises

460.08 Les subventions fédérales seront réduites en 2006 et 2007. Si la Confédération ne verse plus rien, le canton cessera de subventionner.

03.21 **Domaines**

03.21.31

Biens, services & marchandises

316.01 Il faut lire le montant de Frs 85'000.-- et non pas Frs 5'000.--. Le droit d'emption pour la maison Petitpierre & Grisel n'ayant pas été appliqué à fin 2004 comme prévu, il faudrait donc encore payer la location.

03.21.33

Amortissements

330.03 Le service est confronté à une série de faillites, il s'agit donc là d'une prévision.

03.31 **Vignes**

03.31.46

Subventions acquises

460.02 Une subvention fédérale est accordée lors d'arrachage de vigne de chasselas mais ne couvre en rien les frais, elle ne constitue qu'une incitation.

03.32 Encavage

La production 2004 sera supérieure à 2003. Il est mentionné également que le rôle de formateur devient lourd surtout en matière d'encadrement. Le chef-caviste se demande s'il ne serait pas plus profitable de créer un demi-poste qualifié plutôt que d'employer trois jeunes en formation.

04. Services sociaux

04.11 Service social

Les assistants(es) sociaux(les) ont actuellement environ 129 dossiers à charge (moyenne romande 80). On peut se poser la question de savoir si une telle somme de travail ne coûte pas plus cher que d'engager du personnel supplémentaire, sans parler du risque d'augmentation de maladie qui pourrait en découler. Actuellement il y a 8 personnes pour ce service, ce qui fait qu'entre les vacances et les absences-maladies, ce service ne peut compter que sur 7 personnes en moyenne pour s'occuper des 6-7% de la population communale (22% de la population assistée du canton). Il est donc difficile d'appliquer des mesures d'économie dans ces services surtout en regard de la difficile conjoncture actuelle.

04.11.31

Biens, services & marchandises

316.45

Logiciel SACSO. L'Etat développe ce logiciel pour les services sociaux du canton. Il servira de base pour les dossiers sociaux et la production de statistiques en faveur de l'OFS. Il permet également l'intégration de la comptabilité (Frs 2'000'000.-- annuels), ainsi qu'une simplification administrative lors de changement de commune. La charge du coût total est répartie entre les communes en fonction du nombre d'habitants incluant deux personnes de l'Etat qui viennent dans les services pour entrer les données.

318.44

Service payé au CEG à raison de Frs 1'000.-- par poste de travail.

04.11.48

Prélèv. aux financ. spéciaux

482.15

Une partie du salaire d'une assistante sociale en formation est prise en charge par ce fonds.

04.12 Aides et prévoyance sociale

04.12.36

Subventions accordées

Séance de lundi 6 décembre 2004

365.09 Les ateliers Phénix est le nouveau nom de l'atelier Buanderie. Leurs activités se sont développées entre autres en partenariat avec les Travaux Publics.

365.33 Malgré le désenchevêtrement, les objectifs d'efficience demandés par l'Etat sont difficilement atteignables. L'Etat verse donc une subvention en fonction de l'objectif atteint, le reste étant à la charge de la Commune

04.13 Agence AVS et AI

04.13.36

Subventions accordées

366.04 Se référer aux Arrêtés VI et VIII du présent budget.

04.21 Planning familial

Le planning familial agit sur deux niveaux : consultation grossesse (participation paritaire canton-commune de Neuchâtel) et sur le planning proprement dit seulement à la charge de la Commune. Dès lors, une réflexion de répartition des charges devrait se faire, puisque des personnes d'autres communes, canton, voire de l'étranger viennent consulter. Comme il serait contraire à l'objectif de prévention qui est poursuivi de facturer les prestations directement aux utilisateurs, l'Etat devrait participer plus grandement aux frais.

04.41 Office du travail

A signaler que les prestations des points 318.41 ; 351.02 ; 390.68 sont toujours offertes par le service pour 2005 en tout cas.

04.42 Accueil écoliers et bourses

04.42.31

Biens, services & marchandises

316.01 Location supplémentaire due au déménagement de l'accueil de La Coudre prévu début 2005 qui pourra ainsi augmenter sa capacité d'accueil.

04.42.43

Contributions

Séance de lundi 6 décembre 2004

433.01 Augmentation des contributions demandées aux parents ainsi que la mise en place de la nouvelle politique tarifaire votée par le CG en 2004.

04.43 Aide aux chômeurs

04.43.36 *Subventions accordées*

361.08 Prise en compte de 40% de charges pour la Commune. Voir commentaires de préambule.

04.50 Service administratif des crèches

Il faut saluer l'effort d'économie dans ce service ainsi que le maintien de prestations de qualité aux enfants, malgré le délai de carence de 6 mois imposé par la Ville en raison d'économies.

A signaler qu'à part la crèche des Bercles, les crèches communales ont obtenu le label « fourchette verte »

04.50.36 *Subventions accordées*

365.46 La baisse provient de la reconnaissance de 2 crèches privées par le canton. Dès lors, elles reçoivent les subsides.

365.49 Contributions aux crèches privées externes en augmentation, places supplémentaires, nouvelle entité du CSEM.

09. Instruction publique

09.01 Service des Ecoles

09.01.33 *Amortissements*

331.01 Divers aménagements tel que jardin de la Boine, piste de skate, etc.

09.01.36 *Subventions accordées*

361.08 Ce fonds se termine en 2005 avec le désenchevêtrement.

Séance de lundi 6 décembre 2004

09.31

Centre d'orthophonie

Mme Marianne Vessaz-Ott, nouvelle orthophoniste-responsable, est entrée en fonction le 15 août 2004.

Le centre a traité durant la période 2003-2004 733 enfants dont 353 de la commune, 369 extérieurs et 11 d'institutions.

Le délai d'attente pour les nouveaux cas est provisoirement de 2 mois, contre 6 mois en 2003.

A noter également la surcharge de travail des orthophonistes, puisque les heures « exceptionnelles » (supplémentaires) correspondent à 2 postes. Le nombre de postes est fixé par l'Etat.

L'Etat ne contribue plus aux charges du centre, dont il prenait jusqu'alors le 40% du déficit. Et suivant le résultat des votations fédérales sur la péréquation financière Confédération-Canton touchant directement l'AI, la prise en charge financière serait mise en péril. Bien que les cantons recevraient théoriquement tout ou partie de l'argent nécessaire, on se demande comment il sera réparti. On peut craindre le pire pour la Ville de Neuchâtel, à qui l'Etat supprime déjà sa subvention pour 2005. La situation pour la commune pourrait alors être catastrophique.

09.31.31

Biens, services & marchandises

311.01/

316.01

L'augmentation de ces postes est due au déménagement et au réaménagement des nouveaux locaux.

09.31.46

Subventions acquises

461.01

La subvention de l'Etat aurait dû être de Frs 287'000.-- pour 2005.

462.03

Ce poste est égal à la contribution des parents seulement. Les communes ne participent qu'aux frais de traitement de leurs ressortissants.

Séance de lundi 6 décembre 2004

- 09.41** Ecoles enfantines et primaires
- Ne figurent pas dans le budget 2005 les économies sur le personnel enseignant qui verra sa cotisation à la caisse de pension de l'Etat augmenter alors que celle de l'employeur diminue ainsi que les autres mesures qui sont de la compétence du Grand Conseil.
- 09.41.31* *Biens, services & marchandises*
- 310.30 Fournitures scolaires complémentaires.
- 318.45-46 Prestations gratuites à l'avenir.
- 09.42** Service médical
- 09.42.46* *Subventions acquises*
- 461.01 Les subventions cantonales sont supprimées.
- 09.44** ESRN
- 09.44.35* *Dédommag. collectivités publ.*
- 352.04 Inclus la rectification du prix coûtant en fonction de la fiscalité (calcul fait par l'Etat). Dans cette somme a été intégrée l'économie sur les salaires des enseignants (voir remarque des écoles primaires et enfantines).
- 09.67** Complexe sportif Maladière
- 09.67.31* *Biens, services & marchandises*
- 316.01 Ce montant compensera les dépenses relatives à l'exploitation de la nouvelle halle triple de la Riveraine.

Rapport de la sous-commission financière III

(Urbanisme, Affaires culturelles, Transports)

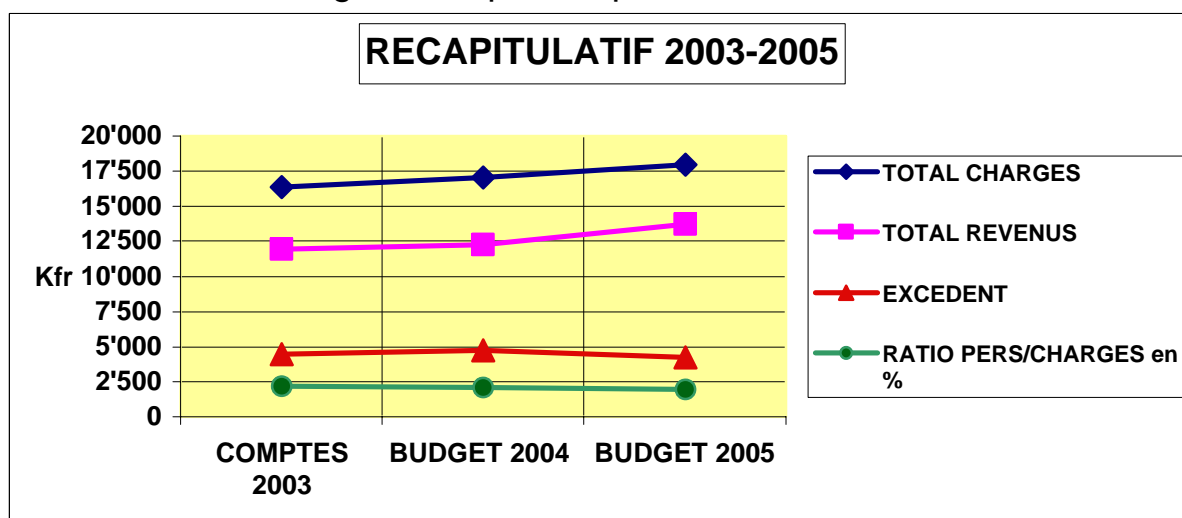
La sous-commission III, composée de M. Nicolas Pepin (popecosol, rapporteur), Mme Patricia de Pury (soc) et M. Jean-Charles Authier (lib), s'est réunie le lundi 25 octobre 2004, en présence de Mme Valérie Garbani, conseillère communale, directrice des services concernés. Ont pris part à la séance M. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, chef de la section de l'Urbanisme, M. Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, chef de la police des constructions, M. Robert

Séance de lundi 6 décembre 2004

Sandoz, administrateur des bâtiments, M. Pascal Solioz, chef des constructions, M. Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain; M. Jacques Hainard, conservateur du Musée d'ethnographie, M. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Mme Chantal Lafontant Vallotton, directrice du Musée d'Art et d'Histoire, conservatrice du département historique, M. Gilles Perret, conservateur du cabinet de numismatique, Mme Renée Knecht, administratrice, Mme Marianne de Reynier Nevsky, responsable des Ateliers du Musée, M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel; M. Rémy Zinder, délégué communal aux transports, à la mobilité et au développement durable.

06. Urbanisme

Le budget 2005 consacre une baisse de l'excédent de charges par rapport au budget 2004 et aux comptes 2003. Ce sont notamment les revenus des biens (compte de fonctionnement N42) qui permettent cette légère amélioration. Cela dans un contexte difficile, où la charge de travail des collaborateurs est toujours plus lourde. Les délais de carence, d'une durée effective de plus de six mois, n'améliorent pas la situation. On note d'ailleurs que l'engagement de trois chômeurs dans certains services (gérance, service des bâtiments, secrétariat p.ex.) pose des problèmes à long terme. Concernant les charges du budget 2005, on peut encore noter une forte hausse des amortissements (N33) et une baisse sensible des charges de personnel (N30) et des biens, services et marchandises (N31) de 0,4 mio. Du côté des revenus, la hausse importante des revenus des biens (+ 2,4 mio) est mitigée par la baisse des imputations internes (N49, - 1 mio). Le tableau suivant permet d'illustrer l'évolution générale pour la période 2003-2005 :



Séance de lundi 6 décembre 2004

Globalement, la diminution de l'excédent de dépenses du budget 2005 de la section de l'urbanisme par rapport au budget 2004 est de 0,5 mio . Le ratio pers/charges représente le rapport entre les dépenses en ressources humaines et les dépenses totales; il a passé de 22 % aux comptes 2003 à 19,5 % au budget 2005.

Service Bâtiments et Gérance

- La diminution de 10'000 francs (à 50'000 francs) du poste "Etudes et expertises" (06.01.318.02) risque de poser des problèmes au vu des besoins actuels en ce domaine concernant la préparation de la planification des investissements 2006-2009
- Agenda 21 (06.01.318.24). Après le départ de l'ancienne déléguée au développement durable en février 2003, le poste est resté vacant jusqu'en mars 2004. Le nouveau responsable prévoit deux actions pour 2005, dans le cadre de l'Action 12 "Rénovation des logements anciens" et de l'Action 5 "Politique d'achat et mises en soumission" pour un total de 18'000 francs (moins 2'000 francs par rapport au budget 2004).
- Contributions (06.01.43). Les Acacias 1-3-5, propriétés pour 1/3 de la Caisse de pensions de la Ville et pour 2/3 de propriétaires externes, jusqu'à présent mandatés à la gérance des bâtiments, seront gérés par une gérance privée dès décembre 2004.

Secrétariat de direction

- Charges du Personnel (06.02.30). La diminution importante du poste "Traitement" s'explique par la nouvelle répartition du salaire de la secrétaire de Direction sur différents comptes (Urbanisme: 10%, Affaires culturelles: 60%, Transports: 30%).

Immeubles locatifs du patrimoine administratif (06.21)

- Le revenu des biens (06.21.42) est en forte baisse à 880'100 (moins 100'000 francs env.). Cela est dû au fait que les locaux du Passage Max-Meuron no 6, qui étaient précédemment loués au CPLN, doivent être rénovés avant que le nouveau locataire (Centre d'Orthophonie) ne s'y installe. Aux investissements, cette rénovation est budgétisée à hauteur de 350'000 francs.

Ecoles

- Les transferts dus au désenchevêtrement entre l'Etat et les communes s'avèrent une opération blanche pour ce compte.

Police des Constructions et Aménagement urbain (06.51)

- La diminution de 10'000 francs (à 65'000 francs) du poste "Etudes et

Séance de lundi 6 décembre 2004

Expertises" (06.51.318.02) risque ici aussi de poser des problèmes au vu des besoins actuels en ce domaine.

- Le poste Agenda 21 (06.51.318.24) diminue de moitié à 19'000 francs (37'000 francs au budget 2004). Deux projets sont prévus pour 2005, dans le cadre de l'Action 10 "Tourisme durable" (déjà commencée en 2003) et de l'Action 19 "Interface Autorités-Population".
- Contributions (06.51.43). Le poste 06.51.431.01 devrait rapporter 200'000 francs selon l'augmentation attendue suite à la révision de la taxe d'équipement. Un groupe de travail interdirectionnel est en cours sur cette question. Dès 2006, le montant effectif sera réparti dans les différents dicastères.

Investissements

- Dans le cadre de la restauration du cénotaphe de la Collégiale, une somme de 60'000 francs est inscrite au budget pour la publication d'un ouvrage scientifique. Celle-ci est compensée par des recettes équivalentes.
- Aucune dépenses ni recettes ne sont inscrites aux investissements pour la place du Port. En effet, la procédure judiciaire est toujours en cours.
 - La décision concernant le Plan spécial Hôtel Palafitte devra passer devant le Conseil général (montant total du crédit: 80'000 francs, dont 30'000 prévus pour 2005).
- Un montant de 10'000 francs est porté au budget 2005 relatif à l'installation d'un couvert à la sortie nord (rampe nord) de la gare CFF. La réalisation de ces travaux est fondée sur deux crédits de base. L'un de 120'000 francs adopté le 11 juin 2001 par le Conseil général et l'autre de 100'000 francs adopté le 5 novembre 2001 par le Conseil général dans le cadre du programme "Cité de l'énergie" destiné à l'installation de cellules photovoltaïques. Le développement du projet a permis de constater que ce budget de 220'000 francs est manifestement insuffisant. En effet, plusieurs contraintes ont des incidences sur le coût de l'ouvrage : la nécessité, du point de vue de la commission d'urbanisme et des CFF, de couvrir également la rampe d'escalier au nord-est, portant la longueur de l'ouvrage à environ 80 mètres ; les conditions de sécurité du chantier, impliquant des mesures de protection liées à la proximité immédiate d'une voie CFF en exploitation ; l'augmentation soudaine et massive du coût de l'acier pour des raisons conjoncturelles liées aux marchés asiatiques ; la construction statique de l'ouvrage liée au mauvais état du mur de soutènement du faubourg de la Gare ; les exigences de gestion, d'entretien et de qualité, impliquant des éléments supplémentaires, tels que fermeture nocturne au haut des rampes et accessibilité aux installations techniques. Partant, il convient de revoir le projet qui a été

Séance de lundi 6 décembre 2004

sanctionné par un permis de construire attendu que, sur la base d'une estimation raisonnable, son coût ascendera entre 400'000 et 500'00 francs. Il est dès lors envisagé, pour tenter de réduire son coût, d'étudier son optimisation sur le plan statique et quant au choix des matériaux, objet du montant de 10'000 francs inscrit au budget 2005. Une prise de contact avec les CFF en vue de négocier une participation financière de leur part est par ailleurs à l'ordre du jour. A l'issue de ces démarches, décision sera prise quant au maintien ou non de la réalisation de ce projet.

10. Affaires culturelles

Remarque générale: certains responsables de l'administration présents à la séance ont allégué ne pouvoir apporter de réponses à plusieurs questions relatives notamment aux postes de "Charges de personnel" et de "Biens, Services et Marchandises" car elle n'ont reçu le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2005 que le matin même. La Directrice des Affaires culturelles précise qu'un extrait du budget des affaires culturelles concernant leurs domaines respectifs leur a été remis 10 jours auparavant. Les commissaires souhaitent qu'une telle situation ne se reproduise pas et demandent à Mme Garbani d'apporter les compléments d'information nécessaires. Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Directrice des Affaires culturelles les fournit, sous les rubriques Ateliers du Musée et Musée d'Art et d'Histoire. Le budget 2005 des Affaires culturelles est légèrement en baisse par rapport au budget 2004, à un peu plus de 13'500'000 francs. Cela est rendu possible avant tout par une diminution de plus de 150'000 francs des imputations internes (39) et à une légère baisse (importante baisse si l'on fait abstraction de l'événement unique que constitue la Schubertiade...) du montant global des subventions accordées. D'un autre côté, si les revenus prévus sont en hausse d'environ 45'000 francs, ils dépendront finalement du règlement du litige en cours entre la Ville de Neuchâtel et un important exploitant de salles de cinéma concernant la taxe sur les spectacles (10.01.406.02).

Au chapitre des subventions (10.01.36), on note surtout la diminution des postes 10.01.365.96/97, ce qui permet d'économiser 90'000 francs vis-à-vis du TPR; on note aussi un nouveau bénéficiaire d'une subvention régulière, l'Association de la Maison du Concert, à hauteur de 35'000 francs (poste n°10.01.365.51).

Enfin, les économies réalisées par ailleurs sont contre-balancées par la subvention exceptionnelle liée à l'organisation de la Schubertiade à Neuchâtel en 2005 (80'000 francs, poste n°10.01.365.28). Le budget total de la Schubertiade atteint un million de francs et se réparti comme

Séance de lundi 6 décembre 2004

suit : 625'000 francs pour les concerts et les cachets des musiciens (dont 350'000 francs pour le seul concert de gala de l'Orchestre de la Suisse romande et 18'000 francs pour la Messe allemande de Schubert), 120'000 francs pour la promotion, 33'000 francs de frais d'organisation et 150'000 francs de charges d'exploitation. Ce montant ne comprend pas la participation en cash et en prestations de la Ville. Pour accueillir l'événement, Neuchâtel doit verser 30'000 francs à RSR-Espace 2. Les 50'000 francs restants serviront à financer les différentes prestations à charge de la commune hôte : construction de podiums et de tentes, location des lieux de concerts, etc. mais ne comprennent pas l'apport de différents services communaux (voirie, SI, police, affaires culturelles.) Ce montant se base sur les coûts réels à charge de la ville de Martigny qui a accueilli la Schubertiade en septembre 2003. En contrepartie, la ville-hôte bénéficie de la moitié des recettes de sponsoring trouvées par ses soins, la totalité escomptée étant estimée à 280'000 francs.

Concernant la Menuiserie centrale (10.03), la légère augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2004 s'explique par l'engagement d'un second apprenti qui travaillait précédemment dans une autre entreprise et qui, pour des raisons de santé, a dû réorienter son parcours professionnel vers la menuiserie, où il fournit un excellent travail. La menuiserie occupe donc 2 personnes à 100% et deux apprentis.

Les Ateliers du Musée (10.10) connaissent aussi une augmentation des charges du personnel, qui est restée sans explication. Ladite est fournie a posteriori, à savoir : augmentation du poste secrétariat de 40 % à 55 % selon décision du Conseil communal du 26 mai 2003. Pour le reste, la seule augmentation notoire, par 5'000 francs, concerne le remplacement de deux ordinateurs en 2005, à l'initiative du CEG (10.10.310.44). On relève cependant que les participants aux Ateliers du Musée se plaignent du prix élevé de l'inscription. Une éventuelle augmentation des contributions par ce biais n'est donc pas envisageable.

On note l'effort important fourni par la Bibliothèque publique, dont les dépenses devraient diminuer de 100'000 francs à 2'867'000 francs. Cet effort est d'autant plus douloureux que la diminution de la subvention de la Ville induit la diminution de la subvention du Canton, de sorte qu'on a atteint les limites de l'effort qu'on peut exiger de la Bibliothèque publique. Le poste 10.22 (Théâtre du Passage) montre une nouvelle augmentation du déficit d'exploitation, couvert par les communes concernées. La clef de répartition entre ces communes implique la Ville de Neuchâtel à hauteur de 57,2%, soit une hausse d'environ 80'000 francs (part de la Ville au déficit d'exploitation : 1,192 million). Une augmentation du prix des billets ou une nouvelle grille de prix en fonction de la place occupée dans la salle pourraient être envisagées par le syndicat intercommunal

Séance de lundi 6 décembre 2004

dans lequel la Ville est représentée. Pour autant, l'intersyndicale doit avoir le souci de permettre l'accès aux spectacles à un public le plus large possible.

On observe une très légère baisse de l'excédent de charges du Musée d'Art et d'Histoire pour 2005 (moins 20'000 francs à 2'855'900 francs), malgré une hausse des charges de personnel qui est restée sans explication lors de la séance de la sous-commission. Les informations sont fournies a posteriori, soit une augmentation des charges de personnel due, outre les adaptations ordinaires de salaires, par une rotation du personnel. Cela dans une situation difficile, où le long (plus que les sept mois de moyenne indiqués par Mme Garbani) délai de carence imposé à 4 postes hautement qualifiées (assistant pour le département des Arts appliqués, photographe, restaurateurs) impose de confier le travail à des mandataires externes, qui coûtent en fait plus cher au Musée. Depuis le départ à la retraite de la photographe à 33 %, soit depuis le 1^{er} avril 2004, les travaux qui n'ont pas pu être reportés (ektachromes demandés par des tiers, prises de vue pour la publication des catalogues du musée) ont été confiés à un photographe externe, à deux reprises entre le 5 juillet et la séance de la sous-commission financière, pour un montant de 1'780 francs. En cas de non engagement d'un photographe d'ici cette échéance, la Direction du MAH envisage de confier à l'externe d'autres mandats, pour un coût estimé à 36'400 francs, valeur ce jour jusqu'au printemps 2005. La loi sur les marchés publics est applicable dès la valeur-seuil de 150'000 francs, selon un accord intercantonal. Au surplus, en raison de la spécificité du mandat, il convient de s'assurer de la qualité du travail, afin d'éviter de devoir réitérer l'opération.

Le budget du Musée d'Histoire Naturelle (MHN) reste globalement stable. Dans la rubrique 10.61.31, le compte 314.07 concerne l'édification d'un poulailler pour l'une des deux nouvelles expositions prévues pour 2005 et une taxe que le Musée doit payer pour l'entretien du parc qui ne lui était pas facturée jusqu'à présent par les services de la Ville. On relève encore des frais (10.61.318.90) de 5'000 francs liés au déménagement du matériel d'anciennes expositions de Couvet dans un nouveau site de dépôt sis à Travers. A ce propos, on pointe le problème de place qui touche les musées de la Ville pour conserver leurs objets et leurs anciennes expositions. La location de celles-ci à d'autres musées en Suisse ou à l'étranger, comme c'est le cas en particulier pour le MHN, rapporte évidemment de l'argent et met en valeur l'image des musées de la Ville. Pourtant, le maintien des expositions dans un dépôt dans des conditions correctes coûte cher, de sorte que le MHN par exemple a dû récemment se défaire de deux anciennes expositions. En outre, de telles locations à des institutions permet aussi d'écouler les stocks d'imprimés,

Séance de lundi 6 décembre 2004

comme le montrent les comptes 2003, qui indiquent une somme six fois supérieure aux montants budgétés en 2004 et 2005 (poste n°10.61.435.01). A terme, la création d'un centre de conservation au niveau cantonal (dans le cadre du RUN p.ex.) est évoquée, cela d'autant que des convergences en matière de conservation des objets existent entre les différents musées, en particulier entre le MHN et le MEN. De son côté, le Musée d'Ethnographie (MEN) loue ses expositions en tant que concepts, à partir de l'idée développée à Neuchâtel mais avec les objets du musée demandeur.

Le MEN, estimant qu'il est impossible de diminuer le poste 10.71.31 (baisse linéaire de 5% demandée par le Conseil communal) *au-delà des* 50'000 francs qui ont été attribués exceptionnellement en 2004 pour le Centenaire, ce sans nuire à l'activité du Musée, a pris le parti de compenser l'économie exigée par une recherche de fonds de tiers, qui devrait rapporter 40'000 francs (poste n°10.71.439.11) en 2005. Par ailleurs, la baisse régulière du poste 10.71.301.02 (traitement des concierges et personnels techniques) reste inexpliquée en séance. Les explications sont fournies a posteriori soit une diminution du taux global d'activité. La formulation du poste 10.71.319.63, nommant un impôt préalable irrécupérable, concerne en fait la TVA que doit payer le Musée et qui est évaluée à hauteur de 40'000 francs pour 2005. Le poste "Honoraires d'experts" (10.71.318.02) concerne en fait le travail effectué pour le MEN par le CPLN pour la mise au point d'une base informatisée des collections du Musée. Cette collaboration, qui est déjà très avancée et qui donne de bons résultats, sera poursuivie à l'avenir.

Du point de vue des investissements, on note que les 100'000 francs de rénovation des salles de la villa De Pury sont en fait un report du budget 2004. Par ailleurs, le concours pour l'agrandissement du MEN et de l'Institut d'ethnologie ayant abouti à la présélection, non pas de un mais de 3 candidats qui doivent maintenant, en parallèle, finaliser leurs projets, une somme de 35'000 francs est inscrite au budget 2005 pour cette dernière étape. Le choix d'une telle procédure (trois mandats d'étude parallèles plutôt qu'un mandat d'étude unique) s'explique avant tout par le souci de pallier tous risques de demandes d'indemnités dans le cadre d'un recours sur la base du règlement du concours et du règlement SIA 142. Il s'explique également par le souci d'obtenir la meilleure proposition pour ce site.

14. Transports

Un excédent de charges de 7'863'200 francs est budgété pour 2005, en légère augmentation par rapport au budget 2004. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des subventions accordées

Séance de lundi 6 décembre 2004

(14.02.36). En effet, la compensation jusqu'à présent versée par la Ville au déficit des TN (env. 5'200'000 francs sur les comptes 2003, un peu plus de 5'400'000 francs sur le budget 2004) disparaît suite au désenchevêtrement qui implique une nouvelle répartition des charges entre communes et la création d'un pot commun. Un nouveau compte apparaît (14.02.364.09), où sont mis en commun les déficits des différentes entreprises de transport concernées. De sorte que la contribution de la Ville passe au budget 2005 à un peu plus de 7'100'000 francs, soit une augmentation de charges de 1'700'000 francs par rapport au budget 2004.

En outre, la suppression des réductions offertes aux habitants de la Ville pour l'abonnement mensuel Onde Verte entraîne une diminution de 150'000 francs du poste 14.02.364.07, à 250'000 francs.

L'augmentation des traitements (14.02.301.01) s'explique par la nouvelle répartition du salaire de la secrétaire de Direction sur différents comptes (transports: 30%).

On note aussi l'acquisition de quatre AG-flexi CFF supplémentaires pour la vente à la population par les Services Industriels. Ces abonnements viennent s'ajouter aux quatre abonnements destinés aux collaborateurs de l'administration. Cette opération budgétée à hauteur de 71'000 francs (n°14.02.317.22), montant qui s'explique par la modification des conditions des CFF (nouveau prix et restrictions concernant la vente des cartes journalières au public; dès avril 2004, ventes limitées aux communes), devrait être compensée par les recettes des abonnements, budgétées à même hauteur (14.02.436.55).

Dès juin 2004, un véhicule Mobility est à disposition des collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Les coûts (4'200 francs, cf. compte n°14.02.317.23) sont compensés par le loyer versé par Mobility pour la location de deux places de stationnement situés dans la cour sud de l'Hôtel communal (revenu de 4'800 francs, cf. compte n°14.02.439.23.)

Le poste « New Ride » par 15'000 francs de charges (14.02.366.09) est financé par une subvention fédérale de 5'000 francs de l'Office fédéral de l'énergie (14.02.460.14) et par un prélèvement de 10'000 francs sur le fonds « amélioration de l'accessibilité à la Ville (14.02.481.07), alimenté notamment par les contributions compensatoires dues en cas de non réalisation de places de parc. Il s'agit du subventionnement à l'achat de scooters électriques par les habitants de la commune. Le concessionnaire privé consent un rabais aux acheteurs et la Ville subventionne les 2/3 de la réduction consentie par le concessionnaire. En 2004, les crédits afférents à ces subventionnements ont été prélevés sur le crédit d'investissement « mobilité durable » adopté par le Conseil

Séance de lundi 6 décembre 2004

général le 4 février 2002. L'Office fédéral de l'Energie a accordé, en 2004, un soutien financier de 10'500 francs. 26 achats ont ainsi été subventionnés en 2003 et, à ce jour, 9 en 2004.

Investissements

Aucune dépense n'est prévue pour 2005 (100'000 francs budgétés en 2004) concernant l'étude des liaisons verticales et horizontales des transports publics en ville de Neuchâtel (la somme de 5'000 francs notée aux amortissements est en fait une erreur).

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de Mmes Eliane Henry-Mezil (rapporteur), Anne-Frédérique Grandchamp et de M. Raymond Maridor, s'est réunie le 27 octobre 2004 pour examiner le budget 2005 en présence de M. Didier Burkhalter, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie et M. Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades; M. Etienne Dagon, chef du Service des sports enfin, pour les hôpitaux, Mme Muriel Desaulles-Bovay, directrice administrative et logistique, ainsi que MM. Jean-Claude Rouèche, directeur général.

05. Travaux publics

Grâce au suivi des mesures d'économie, les charges sont stables et des recettes supplémentaires seront réalisées.

Les réductions d'effectifs entre les budgets 2005 et 2004 s'expliquent par des modifications structurelles. Une redéfinition des compétences et des postes de travail a été faite dans les divers services des TP. Le décloisonnement du personnel dans les services fait que le délai de carence a été peu utilisé. Dans les faits, les changements structurels ont pour objectif de ne pas remplacer les postes laissés vacants quand cela est possible. Dans divers services, des partenariats sont réalisés (avec Bâti+ à la Voirie et avec l'association C cédille des Perces Neige au Parcs et promenades, en particulier pour des travaux de décoration florale aux Serres).

Les Travaux publics ont modifié leur plan comptable ; désormais, les postes 05.03, 05.11, 05.21, 05.22 et 05.27 seront regroupés comme suit: voirie 05.63 et déchets incinérables 05.64. 2005 sera une année test pour ces services ; en 2006, il s'agira d'ajuster et de consolider le tout pour une extension de la nouvelle comptabilité en 2007 à l'ensemble de la section des Travaux Publics.

Voirie

Nettoisement : mécanisation intensifiée et redéfinition des cantonnements. Economie de 2 postes de travail.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Chaumont : adaptation des deux éco-points (centre de collecte) pour les ordures ménagères. Economie annuelle de l'ordre de 75'000 francs. En discussion avec les habitants de Chaumont.

Step

Automation accrue, économie de près de 30% d'énergie électrique par rapport à 2003 (65'000 francs). Diminution de 60% de produits chimiques.

Bureau technique

Cadastre : rapprochement avec le Service cantonal des mensurations cadastrales. Economie de 30'000 francs par rapport au budget 2004.

Parcs et promenades

Abattage : collaboration interne accrue avec le service des forêts. Economie d'un demi-poste de travail.

Serres: collaboration avec les Perces Neige selon descriptif plus haut et réorganisation des tâches. Economie d'un poste de travail.

Déchetterie

On constate une réduction de quelque 200'000 francs de l'excédent de charges budgété pour la déchetterie qui occupe 2,5 postes depuis septembre 2003. Alors que l'activité est en forte hausse, une gestion différente des transports ainsi qu'une négociation des prix en fonction des quantités permettront en 2005 de contenir les charges alors que les recettes doubleront par rapport à 2003. La population, ainsi que les communes partenaires sont satisfaites de l'organisation de la déchetterie. La déchetterie des Plaines-Roches reçoit en moyenne 100 clients par jour et l'on devrait dépasser 5'000 tonnes de déchets recyclables par an.

Taxe des déchets

Par ailleurs, les dispositions réglementaires pour la taxe des déchets concernant l'exonération des personnes au bénéfice de prestations complémentaires AVS-AI ont été supprimées à partir du 1er janvier 2005 suite à un arrêt du tribunal administratif. Pour la ville de Neuchâtel cette mesure concerne environ 1700 personnes. Le montant approximatif est de 150'000 francs; il viendra améliorer le compte relatif à l'enlèvement des déchets. Ce sont les Services sociaux qui, indirectement, prendront en charge ces frais.

Fun'ambule

Des règles de sécurité strictes et obligatoires sont imposées, ce qui implique un arrêt annuel de trois à quatre semaines destiné aux

Séance de lundi 6 décembre 2004

contrôles et révisions. Les périodes des semaines de vacances scolaires de printemps et d'automne sont en principe choisies. A cela s'ajoute en particulier un arrêt de deux à trois semaines tous les cinq ans environ pour la révision complète des véhicules, conformément à l'ordonnance fédérale sur les funiculaires.

12. Hôpitaux

Considérations générales

En conséquence du désenchevêtrement entre l'Etat et les communes, la Ville n'a plus à prendre un montant à sa charge et le budget des hôpitaux est donc équilibré. En revanche, la gestion des hôpitaux demeure à la Ville jusqu'à la mise en place de l'Etablissement hospitalier multisite (EHM). Dans le cadre de la création de cet "EHM", il est prévu que les bâtiments hospitaliers soient vendus à leur valeur au bilan.

L'année 2005 verra se terminer le chantier de construction de l'hôpital Pourtalès. L'inauguration de cette nouvelle infrastructure aura lieu de 4 mai 2005, suivie de journées portes ouvertes à l'intention de toute la population.

Le déménagement final pourra alors commencer. Divers services devront déménager d'un corps à l'autre du nouvel NHP, afin d'entrer dans leurs locaux définitifs après remise en état. Le site des Cadolles restera partiellement en fonction pendant quelques mois encore, jusqu'en septembre ou octobre, ce qui présente évidemment une part d'incertitude pour l'exercice budgétaire 2005. Divers appareils seront démontés et réutilisés. Du matériel sera vendu à d'autres hôpitaux, du petit matériel sera vendu à des tiers ou cédé à des organisations humanitaires à l'étranger.

Le déficit d'exploitation de 65'606'000 francs en 2005 est très légèrement inférieur à l'enveloppe qui sera reconnue par l'Etat pour l'exercice 2004 (65'694'000 francs) malgré l'introduction de la CCT santé 21, les effets de la CCT applicables aux médecins assistants et la croissance significative des charges d'intérêts liées à la construction du NHP.

Les charges supplémentaires s'expliquent essentiellement par des éléments relevant des salaires liés à la législation ou à la réglementation et de la charge d'intérêt liée au NHP :

- l'indexation des salaires (plafonnée à 0,1%) et les augmentations statutaires justifient un écart de 700'000 francs
- les effets de la convention collective CCT 21 représentent globalement 870'000 francs de charge supplémentaire (congés d'adoption, d'allaitement et semaine supplémentaire de vacances)

Séance de lundi 6 décembre 2004

- le renforcement des effectifs de la pharmacie pour répondre au nouveau contexte légal représente environ 350'000 francs
- les intérêts liés à la construction du NHP sont supérieurs de quelque 550'000 francs.

Les réductions d'effectifs liées au NHP interviendront progressivement dès 2006.

Quant aux recettes, leur niveau peut être considéré globalement comme en légère augmentation (3,4 % par rapport au budget 2004).

Groupe 30 - Personnel médical

Le groupe 30 augmente de 617'000 francs en raison de l'augmentation de l'effectif des médecins assistants et chefs de clinique, et d'un pharmacien supplémentaire.

Groupe 31 - Personnel soignant

Le groupe 31 augmente de 269'000 francs. Cette augmentation serait supérieure sans le transfert de 5,5 postes au groupe 32.

Groupe 32 - Personnel paramédical

Le groupe 32 augmente de 681'000 francs en raison d'une augmentation de l'effectif et du renforcement de la pharmacie.

Groupe 33 - Personnel administratif

L'augmentation du groupe 33 se limite à 77'000 francs malgré le transfert purement comptable jusqu'ici pris en compte dans le compte relatif à l'enseignement (3280).

Groupe 34 - Personnel hôtelier

Le groupe 34 augment de 225'000 francs principalement en raison d'un renforcement de l'effectif de la crèche, d'un magasinier pour la pharmacie et de l'attribution de deux postes pour la CCT santé 21.

Groupe 37 - Charges sociales

Le groupe 37 augmente de 1'035'000 francs en raison notamment des nouveaux taux de rappel à la caisse de pensions. Les autres charges sociales augmentent en proportion des autres postes salariaux.

Classe 4 - Autres charges d'exploitation

Abstraction faite des intérêts et des amortissements, liés à la construction du NHP, les charges de la classe 4 sont maîtrisés depuis plusieurs années. Nous constatons même une diminution tant par rapport au budget 2004 qu'aux comptes 2003.

Séance de lundi 6 décembre 2004

La présence de l'IRM nous permet notamment d'enregistrer une réduction des charges pour les traitements exécutés à l'extérieur (- 125'000 francs).

Compte 4051 à 4052 - Examens de laboratoires

La baisse de 453'000 francs est due à une nouvelle procédure de facturation en vigueur dès 2004.

Compte 4056 - Laboratoires

La charge nette des laboratoires diminue de 130'000 francs par rapport à l'exercice écoulé.

Groupe 41 - Produits alimentaires

L'organisation des cuisines sera une nouvelle fois profondément modifiée. Le restaurant et la cafétéria des Cadolles cesseront leurs activités qui seraient ensuite reprises sur le site du NHP. Compte tenu de ces transactions, le chiffre global retenu pour ce groupe alimentaire est inférieur de 369'000 francs aux comptes 2003.

Sous-groupe 440 - Achats d'équipements

Les charges de ce groupe diminuent de 33'000 francs par rapport au budget précédent.

Compte 4500 - Electricité

L'augmentation est liée au chevauchement de la charge du NHP et de celle des Cadolles.

Groupe 47 - Logistique et informatique

Ce groupe est en diminution, tant par rapport au budget 2004 qu'aux comptes bouclés.

Compte 4750 - Frais informatiques

Les frais informatiques sont en diminution sensibles par rapport aux exercices 2002 - 2003.

Compte 4951 - Transports des patients

La diminution de 120'000 francs est liée aux transports entre les sites des Cadolles et Pourtalès qui n'auront plus leur raison d'être après le déménagement, ainsi que les transports liés à l'IRM dès fin 2004.

Compte 6820 - Crèche

Les nouveaux locaux entreront en fonction en 2006.

13. Sports

Le budget est stable. Les activités du Service des sports ne cessent d'augmenter alors que l'excédent de charges est maîtrisé. L'organisation de nouveaux cours et le lancement du sport adulte laissent ainsi entrevoir des entrées supplémentaires de 332'000 francs pour une charge de 105'000 francs.

Pour 2005, il est prévu d'accueillir près de 1'600 enfants durant les camps de vacances, et en moyenne 2'500 clients par semaine durant la période scolaire.

Par rapport aux comptes 2003, les coûts des biens, services et marchandises de l'ensemble de la section ont été réduits de 10%. Depuis 2003, nous nous limitons à un entretien minimal. Des échanges de personnel avec la voirie sont effectués pour diminuer les coûts.

13.76 - Colonie de vacances Haute-Nendaz

Les camps de ski des écoles coûtent au Service des sports de la Ville; c'est un gros effort en faveur de l'instruction publique. Le Service cherche encore à louer les locaux après la perte d'un important client (une école de langues du canton de Vaud qui a modifié son programme) qui occupait six semaines de location en été : perte de 60'000 francs.

13.79 - Piscine et plage du Nid-du-Crô

Par rapport aux comptes 2002, les dépenses de biens, services et marchandises ont baissé de 15%, essentiellement en raison d'économies d'énergie et d'eau, mais également par des mesures relatives à l'entretien et aux heures d'ouverture. Notons que la fermeture avancée des piscines extérieures en 2004 occasionne des économies de l'ordre de 60'000 francs par rapport aux années précédentes. Toutefois, les conditions météorologiques ayant été difficiles cet été, les entrées ont été moins importantes.

Investissements

Les travaux d'investissement budgétisés initialement pour les terrains des Charmettes et du Chanet ont été reportés en principe à la planification 2006 - 2009, la priorité étant donnée au nouveau terrain de Pierre-à-Bot.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Police, Police du feu, Services industriels)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Olivier Arni, Jean-Pierre Baer et Christian Piguet (rapporteur), s'est réunie le mardi 26

Séance de lundi 6 décembre 2004

octobre 2004 en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal. A l'ordre du jour, l'examen des budgets 2005. Ont également assisté à cette séance, Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, corps de police, F. Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu, Alain Gorgerat, Etat civil, Christian Grandjean, Contrôle des habitants, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière. La commission s'est réunie le 1^{er} novembre 2004 pour l'examen du budget des Services industriels avec MM. Antoine Grandjean, Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint et Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier aux Services industriels,

Introduction

De manière générale, le dicastère Police et Police du feu est peu touché par le désenchevêtrement ; donc les comparaisons avec le budget 2004 et comptes 2003 sont pertinentes. On peut remarquer que le budget 2005 est meilleur que celui de 2004 et que les comptes 2003, reflétant des efforts d'économie significatifs. Aucun poste de personnel ne sera créé en 2005, et le poste « biens, services et marchandises » est en retrait par rapport aux années précédentes. Néanmoins, il pourrait y avoir des surprises dues au report des charges de l'Etat sur les Communes.

Economies décidées au printemps 2004

Ces mesures ont été analysées, certaines abandonnées, d'autres ont été prises.

- le central téléphonique : abandon provisoire, l'investissement étant trop grand en regard des économies attendues
- cimetière : abandon
- amendes d'ordre : dans le cadre du projet de la loi sur les polices communales, le canton a accepté de mettre l'ensemble des communes sur un pied d'égalité et donc de prendre à sa charge les services des deux villes dès 2006
- Le SDILC (Service de défense incendie du littoral centre) est opérationnel
- Protection civile, un poste a été supprimé mais les conséquences financières n'apparaîtront qu'en 2006
- SIS : ce service assume des missions cantonales, que l'Etat a reconnues, mais la Ville n'est pas rétribuée pour cela. Néanmoins, le dossier avance, le DJSS a reconnu ces charges, mais il est probable que les effets ne seront visibles qu'en 2006

Séance de lundi 6 décembre 2004

07. Police

Le budget 2005 est meilleur que celui de 2004 et que les comptes 2003. Si les subventions sont réduites de 5%, celle de l'Institut suisse de police est réduite de 20%.

La part de l'Etat prélevée sur la taxe sur les chiens va être augmentée mais la Ville n'a pas changé le budget 2005.

Rapport sur la sécurité

Un rapport sur la sécurité, qui devait être établi en collaboration avec divers dicastères de la Ville, promis en 2002, puis au début 2004, n'a toujours pas été remis au Conseil Général. Néanmoins, l'engagement de 7 personnes au corps de police qui avait été annoncé en même temps que ce rapport a bien eu lieu.

En fait, ce rapport n'a pas pu être finalisé de par les grands changements au niveau cantonal. En effet, un premier projet de « Police 2006 » très centralisateur avait été proposé, mais contesté par les polices communales. Un deuxième projet a été proposé, qui passera en mars 2005 au Grand Conseil, basé sur un concept de meilleures répartitions des missions et de confier la responsabilité des tâches à un comité cantonal, mais avec en quelque sorte une sous-traitance d'un certain nombre de tâches aux polices communales plus proches du terrain. Cela va donc changer un certain nombre de choses de manière significative, et il était donc difficile de finaliser le rapport sur la sécurité promis sans connaître ce projet Police 2006. A titre d'exemple, il est souhaité d'avoir un guichet unique, de manière à pouvoir s'adresser à la Police locale sans être renvoyé à la Police cantonale, mais cela implique que les compétences actuelles de la Police cantonale soient confiées (en sous-traitance) à la police communale.

On peut craindre dès 2006 une surcharge de travail pour la police communale, mais il est difficile de la quantifier. D'une part, ces travaux de sous-traitance vont augmenter la charge, mais d'autres tâches peuvent disparaître (comme les amendes d'ordre). Il a été décidé de mettre en place ce système en 2006 sans échanges d'argent, puis de voir ensuite s'il y a lieu de le faire. De plus, on cherchera aussi à simplifier les procédures.

On rappelle que ce rapport sur la sécurité devrait être transversal, c'est-à-dire comporter des contributions d'autres dicastères de la Ville (social, éducation, etc..). Cette orientation est maintenue, mais cela n'a pas encore été fait. Il est aussi prévu d'avoir au niveau cantonal un « Conseil de sécurité », les articulations entre celui-ci et un éventuel observatoire de la sécurité au niveau communal ne sont pas encore bien définies.

Séance de lundi 6 décembre 2004

En tout état de cause, le rapport sur la sécurité promis devrait être adressé au Conseil Général au premier semestre 2005.

Informatique

Le leasing des machines PC a été supprimé, suite à un changement de politique. Le renouvellement de PC à la Police est fait, à part un poste, ce qui explique les coûts très bas en informatique en 2005 par rapport aux années précédentes.

Taxes sur l'utilisation du domaine public

Les taxes sur l'utilisation du domaine public, comme les terrasses, sont arrêtées dans le règlement sur les taxes et émoluments. Les décisions d'autorisations sont de la compétence du Conseil communal mais en pratique, c'est en cas de refus que le Conseil Communal est saisi. Pour les manifestations, c'est la direction de police qui décide et qui fixe les conditions. En ce qui concerne le montant des taxes, tout est défini dans le règlement communal. Le Conseil communal fixe les conditions requises pour offrir certaines prestations, lors de manifestations à buts caritatifs et idéaux.

Ce qui se passait jusqu'ici, en matière de demande d'exonération, et après une analyse détaillée de la demande, était basé sur les principes suivants :

- services de police non facturés
- location de matériel des SI non facturée
- travaux des TP non facturés

Par contre, la consommation d'énergie aux SI, le personnel des SI et des débours aux TP étaient facturés. Cela impliquait un travail assez conséquent, de même qu'une certaine inéquité, car certaines manifestations avaient besoin de beaucoup de choses non facturées (une grande aide de la Ville), alors que d'autres avaient besoin de très peu de ces choses non facturées (une petite aide de la Ville). De plus, offrir des prestations peut aussi avoir pour conséquence que celles-ci sont alors considérées comme sans valeur.

A l'avenir, Le Conseil Communal a décidé de changer cette pratique :

- pour les services techniques, tout sera facturé
- en contre partie, il y aura une aide de la Ville à diverses manifestations (total de 100'000.- au budget 2005, poste no 01.02.319.08), qui sera gérée par les Affaires Culturelles et décidée par le Conseil Communal.

07.41 Ports

Taxes sur les bateaux

Séance de lundi 6 décembre 2004

Par arrêté, en 2004, les taxes d'amarrage pour bateaux ont été augmentées, mais l'arrêté souffrait de quelques défauts. Par ailleurs, quelques augmentations ont été contestées par une partie des locataires. L'arrêté a dû être modifié, ce qui entraîne un manque à gagner par rapport aux prévisions de quelques 30'000.-, principalement sur les gros bateaux, la taxe n'ayant pas pu être aussi progressive que souhaité au départ. Un autre problème qui est soulevé est la participation des gens qui ne paient pas de taxes d'amarrage à l'entretien du port. En effet, tous les bateaux sous le couvert du port du Nid-du-Crô ont acheté leurs places en 1964 (on se demande comment cela a-t-il été possible de vendre le bord du lac !). Ainsi, ils ne paient rien, pas même l'entretien du port (algues, etc..). Ce point devrait être revu, d'autant plus que la volonté est d'arriver à un équilibre entre dépenses et recettes. Or, on en est loin, puisque l'on constate un manque à gagner de 150'000.-.

Il reste 3 millions à amortir pour les ports de la Ville, et cela est dû principalement à la réfection des débarcadères pour Expo.02. Cet amortissement est à charge de la Ville, et constitue une charge qui est mal reconnue par les autres actionnaires de la LNM. La Ville pourrait ainsi prétendre à davantage de sièges au Conseil d'Administration de la LNM, ceci d'autant plus que ce nombre vient d'être réduit de 4 à 1 siège !

Le Conseil communal prévoit de proposer aussi une vignette payante aux propriétaires de bateaux pour pouvoir parquer à proximité des ports.

08. Police du feu

Pour ce dicastère, le budget 2005 est en retrait de 200'000.- par rapport au budget 2004, mais en augmentation de 200'000.- par rapport aux comptes 2003. Il se situe donc entre les deux, mais fait donc aussi état de sérieuses économies.

08.21 Protection civile

La mission d'aujourd'hui est clairement l'aide en cas de catastrophe. A titre d'exemple, pour cette mission, il n'est pas très utile d'avoir 300 places en abris mobilisables en 24 heures ; par contre, il est très utile d'avoir 60 places mobilisables en 2 heures et le reste seulement sous 3 à 5 jours. Cela change les travaux d'entretien, ce qui permet de réduire le personnel d'une personne.

Investissements Police

Séance de lundi 6 décembre 2004

Les gros investissements sont constitués par le plan de stationnement III (c'est 800'000.- en 2005, renouvelé à hauteur de 1'000'000.- pour 2006 et 1'000'000.- pour 2007), principalement l'élargissement des zones payantes de parking.

11. Services industriels

Ce dicastère présente un record en matière d'excédents, soit 7 millions de francs. Néanmoins, le Conseil Communal est bien conscient que cela ne va pas durer, suite à l'ouverture des marchés. Pour les gros consommateurs, il y a des programmes de fidélisation, avec des rabais, ce qui implique en contrepartie un engagement de ces clients à rester fidèles aux SI pour la fourniture d'énergie pendant 3 ans après l'ouverture des marchés pronostiquée pour 2007. Dans les 7 millions d'excédents, ces coûts de fidélisation sont comptés.

Economies décidées au printemps 2004

Toutes les mesures décidées au printemps 2004 ont été prises :

- le contrôle des installations électriques a été mis à charge des propriétaires par une ordonnance (OIBT), mais la Ville doit quand même prendre à sa charge les contrôles qui sont en retard (comme partout en Suisse). Cela va encore durer au moins 3 ans, avec un coût de 260'000.- par an, au compte 11.01.318.01. Néanmoins, cette même ordonnance demande que le personnel de surveillance soit indépendant, et 3 employés ont rejoint la compagnie Newis, et ne sont plus à la charge de la Ville. Le résultat net est un gain de 40'000.-
- le système de facturation est revu, avec envoi de 180'000 factures par an au lieu de 300'000, ce qui a pour résultat un gain de 50'000.- en 2005 et 100'000.- pour les années suivantes.
- La réorganisation du service a permis de supprimer deux postes, soit un gain de 210'000.-
- Le contrôle annuel des comptes ne se fera plus par une compagnie externe, mais par l'interne, le gain est de 16'000.-

Vente d'énergie et d'eau

Le prix de vente moyen du kWh électrique sera plus bas, les quantités d'électricité en augmentation légère de 0.3%.

Le prix de vente moyen du kWh gaz sera plus haut, les quantités de gaz en augmentation de 1%.

Le prix de vente du mètre cube d'eau sera inchangé, les quantités d'eau en baisse constante, de 3.3%

Complexe de la Maladière

Séance de lundi 6 décembre 2004

Pour ce complexe, il n'y a pas de problème d'alimentation électrique puisque l'Expo.02 avait été alimentée correctement, ceci dans la même région. Et ce complexe a besoin d'une puissance installée deux fois moindre qu'Expo.02. La Ville est en train d'étudier la centrale photovoltaïque de ce complexe, ainsi que le chauffage à distance.

Investissements

L'aquifère de Chaumont, crédit voté en 2001, mais jamais activé, ne le sera pas en 2005 ni en 2006. Néanmoins, cette source sera utile un jour ou l'autre.

Le plan directeur 2005-2009, pour l'électricité, le gaz et l'eau, sera de l'ordre de 45 millions de francs, et soumis au Conseil Général au printemps 2005.

La situation des éoliennes à Chaumont est en phase d'attente de la décision du Tribunal Administratif, qui doit statuer sur les constructions à but d'utilité publique sur les crêtes. De toute manière, rien n'a été prévu comme travaux en 2005.

Conclusions

Après avoir pris connaissance de l'évolution des comptes 2004 à fin septembre annonçant une perte supérieure aux prévisions antérieures, le Commission financière a pris ses responsabilités. Après s'être adonné à des discussions nourries et après une suspension de séance, elle a pu se rallier à l'unanimité à une proposition dont l'objectif central est d'obtenir un équilibre financier dans lequel la fortune est encore à même de couvrir le déficit budgété. Cette proposition s'articule autour de trois pôles :

1. Le Conseil communal est prié de procéder à une réévaluation des immeubles du patrimoine financier largement amortis ces dernières années. La fortune serait ainsi augmentée d'environ 5 millions de francs.
2. La hausse fiscale n'est plus que de 2 points au lieu de 4, comme proposé par le Conseil communal dans son budget. Deux points d'impôts correspondent à environ 2 millions de francs. Le budget est modifié comme suit :

	Coefficient 62	Coefficient 64
02.41.400.01 impôt s/revenu	62'900'000.-	64'600'000.-
02.41.400.02 impôt source	4'200'000.-	4'300'000.-
02.41.400.11 impôt s/fortune	6'700'000.-	6'900'000.-

3. Une politique d'emprunt basée davantage sur des emprunts à court terme permettrait une économie d'environ 0,6 millions de francs. Le budget est modifié comme suit :

02.11.321.01 dette à court terme	1'005'000.-	555'000.-
02.11.322.01 dette à long terme	23'784'100.-	24'760'100.-

En conséquence, le déficit atteindra plus de 5 millions de francs, montant de la fortune nette atteint par la réévaluation.

Les projets d'arrêtés I et IV ont ainsi été amendés pour tenir compte des modifications découlant de cette proposition.

La Commission financière s'est prononcée comme suit sur les projets d'arrêtés liés au budget :

Projet d'arrêté I (budget 2005) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté II (crédits de construction) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté III (équipement hospitalier) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté IV (modification du coefficient fiscal) : approuvé par 7 voix, avec 3 abstentions

Séance de lundi 6 décembre 2004

Projet d'arrêté V (modification de subventions renouvelables) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté VI (taxe d'enlèvement des déchets solides) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté VII (octroi d'une subvention pour la promotion et l'animation des trois lacs) : approuvé par 4 voix contre 3 et 3 abstentions

Projet d'arrêté VIII (modification de l'arrêté concernant le versement d'une allocation communale annuelle aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste) : approuvé par 9 voix et 1 abstention

Projet d'arrêté IX (octroi d'une subvention annuelle en faveur de l'association JOB Service pour le projet « Village d'artisans ») : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté X (octroi d'une subvention à l'association de la Maison du Concert) : approuvé par 9 voix et 1 abstention

Projet d'arrêté XI (programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine administratif) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté XII (programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine financier) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté XIII (modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux) : approuvé par 9 voix et 1 abstention

Projet d'arrêté XIV (renouvellement et conclusion d'emprunts) : approuvé à l'unanimité.

Le présent rapport a été accepté.

Enfin, la Commission financière a décidé de se réunir régulièrement afin de continuer d'être informée des mesures d'assainissement prises par le Conseil communal. Elle a aussi manifesté le souhait de voir la péréquation financière intercommunale rapidement corrigée de ses défauts et les charges de centre d'agglomération mieux reconnues.

En conclusion à ses débats, la Commission financière a souhaité remercier l'ensemble de l'Administration de la Ville et ses Chefs de service pour les efforts de rationalisation et d'économie qu'ils doivent consentir actuellement.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Neuchâtel, le 9 novembre 2004

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Blaise Péquignot

Raymond Maridor

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Raymond Maridor, rapporteur de la Commission financière, déclare:

- J'imagine que vous avez tous lu attentivement le rapport de la Commission financière concernant le budget 2005. Ladite commission s'est réunie à trois reprises, les 26 octobre, 4 et 9 novembre 2004. Trois séances bien remplies durant lesquelles nous avons d'abord considéré les données générales du rapport du Conseil communal pour, ensuite, discuter des rapports des sous-commissions et, enfin, revenir à des réflexions de politique financière et de politique économique. Je vous dirai sans ambages que ce budget nous a donné du fil à retordre pour plusieurs raisons que je vais tenter de rappeler ici.

Tout d'abord, la situation économique. Peut-on parler de reprise? Certains le pensent. Il semble néanmoins que ses effets ne se font pas encore sentir de façon significative, notamment en termes de rentrées fiscales. Les tranches qui seront payées en 2005, par les entreprises et les particuliers, ne seront pas sensiblement plus élevées qu'en 2004. Ce ne sera donc pas brillant. Ensuite, il a fallu se familiariser avec ce fameux désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Il a provoqué l'ire de nombreux commissaires car, il faut en convenir, la Ville de Neuchâtel sort grande perdante de la péréquation qui en découle. La diminution des charges induites représente 26,9 millions de francs alors que le manque à gagner en impôts est de 32,6 millions. Comme indiqué dans le rapport de la Commission financière, l'effet du désenchevêtrement laisse, à lui seul, une charge nette additionnelle de 5,6 millions de francs. Voilà le cadeau qui nous est fait!

Indépendamment de l'introduction du désenchevêtrement, se pose le problème de la péréquation qui est défavorable à Neuchâtel, en raison, d'une part de la compensation des ressources en 2005, basées sur les recettes fiscales 2003-2004, qui ont connu un fort recul, et, d'autre part, en raison des charges d'agglomération qui ne sont pas suffisamment prises en compte. Autre casse-tête : la fortune de la Ville. Il est probable que celle-ci, déjà entamée par les comptes déficitaires 2003, sera mangée complètement par le déficit de l'exercice 2004. Or, on est en face, désenchevêtrement oblige, d'un nouveau déficit de près de 4 millions de francs, selon le budget proposé par le Conseil communal. Bien sûr, le Canton s'est promis d'être tolérant et acceptera momentanément une fortune négative. Il n'en reste pas moins que cette fortune devra être reconstituée à moyen terme. Certains de nos collègues, en commission ou face à la presse, expriment une irritation face à l'augmentation de la dette. Est-ce un problème? Non, si on arrive à comprendre que la Ville joue le rôle de gestionnaire d'un

Séance de lundi 6 décembre 2004

investissement comme celui du Nouvel Hôpital Pourtalès. Le service de cette dette additionnelle constitue effectivement une charge budgétaire, mais celle-ci doit être mise en parallèle avec la recette qu'elle suppose, soit la facturation aux autres communes, co-utilisatrices de l'infrastructure. Comme indiqué à la page 3 du rapport de la Commission financière, la charge nette par habitant reste inférieure à ce qu'elle était en 2002. C'est cet indicateur qu'il convient d'avoir à l'esprit pour bien comprendre si l'endettement pèse ou non sur les finances communales.

Venons-en aux processus d'économies initié il y a près d'un an. Tant les informations du Conseil communal que celles recueillies en sous-commission démontrent que de gros efforts ont été consentis, notamment dans les domaines des "Biens, services et marchandises" où l'économie est de 4,5 millions de francs. Peut-on presser davantage le citron? Toutes les économies possibles sont-elles réalisées? Certains commissaires en doutent, allant jusqu'à proposer des diminutions drastiques dans le secteur des ressources humaines, alors que le délai de carence, de 6 mois ou plus lors du remplacement de personnel démissionnaire, n'est pas toujours indolore.

A partir de là, les discussions ont été nourries. C'est la faute au Conseil d'Etat si le désenchevêtrement pénalise la Ville de Neuchâtel : en conséquence, il est suggéré, par certains, d'ignorer les effets du désenchevêtrement et de laisser la responsabilité à l'Etat. Faut-il suivre le Conseil communal dans son projet de budget ou aller plus loin dans les économies, ou moins loin, au contraire, dans la fixation du taux fiscal? Suite à une suspension de séance, la Commission s'est mise d'accord et a proposé, à l'unanimité, de ses membres, les trois volets qui vous sont soumis et dont la presse s'est faite le relais :

- Une réévaluation de certains immeubles du patrimoine financier;
- Une hausse fiscale de 2 points au lieu de 4,
- Une politique d'emprunts axées davantage sur le court terme.

La Commission financière a ainsi trouvé un compromis acceptable et accepté par tous. Elle propose un budget avec un excédent de charges de 5'447'200 francs, montant correspondant à la fortune nette issue de la réévaluation immobilière susmentionnée. La situation est certes difficile, mais non désespérée. Aussi, la Commission financière souhaite-t-elle être associée à la gestion budgétaire. Elle désire, en conséquence, être régulièrement informée des mesures d'assainissement que le Conseil communal va continuer de rechercher. Ces mesures devraient être accompagnées de corrections de la péréquation cantonale qui tiendrait

Séance de lundi 6 décembre 2004

mieux compte des charges d'agglomération. J'enchaîne avec quelques mots au sujet de la séance du 2 décembre. La Commission financière s'est donc réunie à cette date en compagnie du Conseil communal, afin d'examiner les perspectives d'amélioration, à moyen terme, des finances de la Ville. Le fait que la fortune sera complètement asséchée par les exercices négatifs 2003, 2004 et 2005 interpelle fortement les commissaires. Faut-il fixer un objectif d'équilibre du budget déjà pour 2006? Faut-il se fixer un objectif d'amélioration de 10 millions de francs? Faut-il se concentrer essentiellement sur les diminutions de charges, notamment sur les salaires ou, au contraire, toucher également les besoins de recettes? Faut-il s'attendre à des effets moins importants du désenchevêtrement sur 2006, 2007? Toutes ces questions, et bien d'autres, se sont posées pour arriver, en fin de séance, à la conclusion que le Conseil communal devrait chercher toutes les voies et moyens conduisant à des budgets en chiffres noirs et à une reconstitution progressive de la fortune. La Commission financière a réaffirmé sa volonté de continuer d'être informée et de pouvoir échanger, avec le Conseil communal, dans ses recherches de solutions.

M. Christian Piguet, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Le groupe popecosol a étudié ce budget 2005 en détail, budget qui a suscité beaucoup de discussions, également en Commission financière. A nouveau, les décisions de l'Etat ont un impact très important sur les finances des communes qui ne peuvent que subir et en supporter les conséquences. On le voit donc bien, ces conséquences sont pénibles quant à l'équilibre de ce budget 2005 puisque le désenchevêtrement laisse une facture de 5,6 millions de francs à la Ville de Neuchâtel et, tout le monde comprend que ce n'est pas rien. Mais, ne voyons pas tout en noir. De notre point de vue, il y aura peut-être des effets positifs à cela, puisque, on le voit, les coefficients d'impôts de toutes les communes ont tendance à se rapprocher, et ceci nous paraît juste et, d'autre part, cela évitera le tourisme fiscal des contribuables aisés qui vont habiter les communes autour des communes centres et, finalement, voir les communes autour de Neuchâtel, avec des coefficients d'impôts qui remontent ne peut, à long terme, être que bénéfique pour la commune centre qu'est Neuchâtel. Avec ce budget 2005 très difficile nous avons apprécié les grands choix du Conseil communal. Ils sont au nombre de trois : accentuer les mesures d'économie, ne pas demander, une fois encore au personnel de la Ville de faire des sacrifices salariaux et, en troisième lieu, augmenter modérément les impôts.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Sur le plan des économies, nous avons été impressionnés par un ensemble de mesures d'économie, très importantes, et lorsque les comparaisons sont possible entre 2003, 2004 et 2005, le budget 2005 est plus bas que l'estimation 2004 et même parfois plus bas que 2003. Cela montre bien que des mesures d'économies extrêmement importantes ont été faites. Mais, bien sûr, cela ne veut pas dire que l'on doit continuer à faire ceci. On voit qu'on peut avoir des économies qui n'en sont pas vraiment et, d'autre part, il ne faut pas non plus se boucher les yeux, nous pouvons imaginer qu'il y a encore des économies que l'on peut faire. Mais, je dirai que c'est dans l'esprit de ce qui a été discuté à la Commission financière, à savoir s'il y a des missions inutiles, à redimensionner ou évidemment ces missions de la Ville doivent être maintenues? De notre point de vue, il ne faut pas donner, à la Ville de Neuchâtel, une mission et après essayer de lui demander de faire la même mission avec moins de ressources, des gens moins bien payés, etc. Ce n'est pas juste. Pour ce budget 2005, nous remercions le Conseil communal de ses efforts d'économie et, certaines fois, nous pensons que le Conseil communal est allé un petit peu trop loin.

Le deuxième point concerne le personnel de la Ville et cette sage décision de ne pas toucher aux salaires. Nous sommes d'avis que tous les employés de la Ville ont déjà fourni des efforts très importants dans ce domaine, au cours des années passées et qu'aujourd'hui, la pression sur le personnel est déjà forte. Nous pensons, par exemple, au délai de carence de six mois, ce qui équivaut tout de même à demander à une équipe de remplir toujours la même mission avec une personne de moins, ce qui, en général, n'est pas une très bonne solution. Si la définition de la mission demande X personnes, il les faut. Cela ne fonctionne pas bien avec X-1. De plus, ce délai de carence, de six mois, peut s'allonger et nous pourrions citer ici un délai de carence de 12 mois pour le responsable de l'Agenda 21. Là nous disons carrément non!

Le troisième point concerne l'augmentation des impôts. Le Conseil communal avait proposé, au début, un coefficient de 94, avec un déficit qui correspondait à peu près à 4 millions de francs. La Commission financière s'est décidée pour un coefficient de 92. Le déficit a donc passé à 5,5 millions et le Conseil communal s'est déclaré d'accord, avec certains aménagements, comme la réévaluation des immeubles et des taux d'intérêts plus bas à très court terme. Ces opérations sont très raisonnables car considérer des immeubles à leur vraie valeur n'a strictement rien de choquant. Pour ce coefficient d'impôt, nous aurions préféré 94 pour trois raisons. D'abord, le groupe popecosol, à l'époque, quand il s'était agit de réduire les impôts de 94 à 90, s'y était opposé et

Séance de lundi 6 décembre 2004

nous pourrions dire aujourd'hui qu'il avait raison à l'époque. Le déficit 2005 serait abaissé de 5,5 millions à environ 3,5 millions avec un taux de 94, ce qui serait appréciable par les temps qui courent. Enfin, la troisième raison, c'est celle qui dit que les impôts bas profitent en premier à la catégorie aisée de notre population. En effet, cela a été dit et redit, baisser les impôts représente des cadeaux importants aux personnes aisées, quelques milliers de francs, alors que cela ne représente que quelques dizaines de francs pour les plus démunis. Par contre c'est aussi la certitude que les prestations qui étaient faites en leur faveur seront réduites, voire supprimées. Cet état de fait a été extrêmement bien compris par la population suisse et la population neuchâteloise puisqu'il n'y a pas très longtemps les baisses d'impôts proposées, tant au niveau fédéral que neuchâtelois, ont été refusées par le peuple.

Il suffit alors de retourner le raisonnement en cas de hausse d'impôts. Evidemment, c'est la catégorie aisée qui va devoir faire preuve de solidarité à hauteur de quelques milliers de francs, tandis qu'effectivement, les plus démunis ne verront que quelques dizaines de francs supplémentaires, mais avec l'assurance que les prestations auxquelles ils ont droit ne seront ni réduites ni supprimées. C'est en ce sens que nous sommes d'avis qu'un coefficient d'impôt à 94 serait plus judicieux. Cela est d'ailleurs illustré par l'arrêté no V que nous avons dans notre rapport, qui propose justement de réduire les prestations de 10 %, notamment les subventions aux sociétés de musique, peinture, théâtre, culture, solidarité, Parlement et Conseil des jeunes, qui, de notre point de vue, font un travail remarquable au sein de notre ville. Cette réduction de 10 % représente environ 50'000 francs. Nous proposerons de refuser cet arrêté.

Un dernier point pour parler du **dépôt d'un postulat**, par plusieurs groupes du Conseil général, dont popecosol, le groupe socialiste, le groupe radical et le groupe udc; peut-être que les libéraux vont nous rejoindre, concernant justement la suppression de la ligne 10 des TN, durant le week-end, entre la gare de Neuchâtel et la commune de Peseux. Voici le texte de ce **postulat** : **"Nous prions le Conseil communal d'étudier, d'entre avec la Commune de Peseux, tous les moyens permettant le maintien, en 2005, de la ligne 10 entre la gare de Neuchâtel et Peseux durant les fins de semaines, incluant la recherche de son financement ou toutes autres mesures assurant son maintien, ainsi que l'introduction, depuis 2006, de cette ligne 10 durant les week-end dans le système de pot commun."** Tous les groupes ont eu connaissance du texte qui comporte également le

Séance de lundi 6 décembre 2004

développement. Je n'y reviens pas. En conclusion, le groupe pepecosol votera le budget 2005. Nous restons sur notre préférence d'un coefficient d'impôt à 94. Nous proposerons de refuser l'arrêté no 5 et nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel de la Ville, pour tout le travail accompli et tout le travail qui se fera en 2005.

M. Blaise Péquignot, porte-parole du groupe radical, déclare :

- En tant que président de la Commission financière, j'ajouterai juste un point aux propos du rapporteur : lors de notre séance du 2 décembre, il nous a été communiqué que le Conseil d'Etat avait admis les mesures proposées, à savoir cette réévaluation des immeubles, mais à deux conditions particulières, c'est que le coefficient soit effectivement de 92 et que cette opération particulière ne soit pas renouvelée dans les cinq prochaines années, sauf erreur. Il me paraissait important de mentionner ce fait.

En tant que rapporteur du groupe radical, je dirai que le budget 2005, tel qu'il avait été présenté initialement par le Conseil communal était tout à fait inacceptable. En effet, comment aurait-on pu admettre un budget qui augmentant de 4 points le coefficient fiscal, aurait présenté un bénéfice de 1,6 million de francs, avant désenchevêtrement, ceci d'autant plus que cette hausse était destinée, et je cite le rapport, à atteindre un budget équilibré? Un excédent de recettes de 1,6 million de francs, respectivement un excédent de charges de 3,9 millions après désenchevêtrement n'est pas vraiment ce que l'on pourrait appeler un budget équilibré. Il convient de remercier la Commission financière pour avoir su remanier ce budget afin de le rendre financièrement défendable, voire même politiquement défendable. Il faut également rendre hommage au Conseil communal d'avoir accepté de passer, sans autres, sous les fourches caudines de la Commission en se ralliant à ce budget remanié.

Certes, accepter ce budget 2005 implique d'accepter une hausse, quand bien même réduite, du coefficient fiscal, applicable aux personnes physiques. Notre groupe s'est toujours battu pour une fiscalité modérée, soutenant que l'impôt n'est pas un levier que l'on peut simplement actionner dès que des difficultés financières surgissent dans une collectivité publique. L'augmentation de l'impôt ne doit pas être effectivement un oreiller de paresse, une solution de facilité pour soi-disant équilibrer un budget. Il a fallu se battre pour obtenir une correction à la baisse du coefficient fiscal. Nous ne sommes donc, a priori, pas forcément disposé à admettre sans autre que ce même coefficient soit

Séance de lundi 6 décembre 2004

aussi facilement revu à la hausse. Il convient de souligner que nous n'avons cependant jamais fait preuve de dogmatisme absolu et qu'une hausse de coefficient fiscal pouvait être envisageable, dans la mesure où il était démontré que toutes autres mesures avaient été préalablement prises. Force est d'admettre que l'actuel contexte, dans lequel s'inscrit cette hausse de 2 points, est fort différent de celui qui avait prévalu lorsque nous avons obtenu la baisse de ce coefficient à 90. Et peut-être en réponse aux propos du porte-parole du groupe pepecosol, il m'est revenu en mémoire une phrase, dont le nom de l'auteur m'échappe, mais qui disait : "A trop vouloir traire la vache, on tue la poule aux œufs d'or!".

Nous aurions souhaité qu'un budget équilibré soit présenté avant désenchevêtrement et cela sans hausse du coefficient fiscal. Toutefois, un certain nombre de mesures d'économie de nature structurelle ont été prises et continuent à l'être. Des efforts ont été consentis dans les différents services de notre administration, services qu'il convient évidemment ici de remercier pour les efforts fournis. Dans ce sens, les propositions de la Commission financière, qui a obtenu un tel budget moyennant une hausse de deux points, obtiendront donc le soutien du groupe radical, dès lors que cette mesure particulière est conjuguée avec d'autres mesures. Nous allons donc soutenir les propositions de la Commission financière, mais tout ceci ne doit pas nous faire oublier que la situation reste grave et que les temps à venir seront durs. Je me suis fendu d'une citation tout à l'heure, je m'en permettrai une seconde. Cette fois, c'est Michel Audiard qui avait dit : "Un jour viendra où nous n'aurons plus que l'impôt sur les os".

Il faut donc être conscient que la fortune de la Ville sera égale à zéro à fin 2005 et ce pour autant que le déficit ne soit pas aggravé en cours d'année. Ceci nous amènera donc à travailler sans filet. En conséquence, l'acceptation du budget 2005 ne peut être donnée, à nos yeux, qu'à condition que ce dernier ne soit pas, par hypothèse, aggravé ce soir en voulant encore y adjoindre telle petite dépense ici ou là. Il ne s'agira pas d'avoir quelques retouches de dernière minute de la part du Conseil général. Cette acceptation du budget 2005, pour le groupe radical, est donnée également dans l'optique que le budget 2006 sera équilibré et cela sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle augmentation du coefficient fiscal. Ceci implique que les mesures d'assainissement structurelles doivent être poursuivies sans relâche et avec la plus grande fermeté. Le Conseil communal s'y est engagé et cela avec l'appui, voire le contrôle de la Commission financière, nous en sommes satisfaits. Mais, il nous appartiendra, durant cette année 2005,

Séance de lundi 6 décembre 2004

en tant que Conseil général, de prendre les décisions responsables qui s'imposeront.

Il faut maintenant impérativement agir d'une manière plus incisive sur la plus grosse part des dépenses de la Ville, à savoir les charges de personnel, puisqu'elles représentent le 45,4 % des dépenses. Il faut explorer toutes les pistes qui permettent de réduire les coûts sous ce chapitre particulier. Il est nécessaire d'obtenir un décloisonnement entre les différents services pour réduire le nombre de postes de travail et trouver une bonne efficacité. Pour nous, réduire le nombre de postes de travail ne veut pas forcément dire réduire les prestations. Cela veut dire rationaliser et optimiser le travail, ce qui n'empêche effectivement pas de se poser la question de savoir si toutes les missions que nous donnons à nos services sont forcément nécessaires ou revêtent la priorité que l'on croit être la leur. Il faut donc mener une réflexion à un double niveau.

De telles mesures doivent cependant être négociées pour avoir le plus de chances de succès. C'est pourquoi il faut examiner sans tarder avec tous les milieux concernés de quelle manière les charges peuvent être efficacement réduites de manière efficace. On peut même imaginer que, dans l'un ou l'autre domaine, on nous propose de créer un ou plusieurs postes de travail, mais cela impliquerait que les rentrées financières générées par ces postes nouveaux soient de loin supérieures à la couverture de leurs coûts. Ne négligeons pas non plus les petites économies à réaliser en parallèle avec les grandes mesures de restructuration. Il faut également rechercher les collaborations possibles avec les autres communes. Des regroupements d'infrastructures, voire de services, peuvent générer des économies non négligeables. Enfin, d'une manière plus générale, il reste les effets de la péréquation financière qui doivent être corrigés rapidement et il faut également veiller à ce que de nouvelles charges ne soient pas reportées sur les communes, même si ces actions relèvent de l'échelon supérieur.

Force est d'admettre aussi que tous les effets du désenchevêtrement ne sont pas encore clairement perceptibles à moyen terme, ce qui doit nous encourager à rester vigilants. Pour terminer, il convient encore de préciser que le groupe radical entend refuser les arrêtés VII et X à moins que le Conseil communal ait de bons arguments à faire valoir pour nous convaincre du contraire. En revanche, les autres arrêtés trouveront notre approbation.

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Arrivée en 2004 dans la politique de cette cité, l'UDC a eu loisir de remarquer notamment avec ce budget, mais aussi dans les différentes commissions auxquelles elle participe, la difficulté des autres partis, notamment à gauche, de faire des choix d'économies devant le manque de moyens. Pire, il n'y a pas de volonté politique à changer les choses. Ce manque de fermeté et de volonté qui leur fait cruellement défaut rendent la présence de l'udc et notre opposition encore plus légitime, en particulier le budget dont il est question ici. Certes, des efforts ont été consentis. Notre demi-satisfaction est de voir que le taux d'impôt proposé par le Conseil communal a été finalement augmenté que de deux points par rapport à ses prétentions initiales. Mais, nous le disons haut et fort, ce résultat est dû notamment à notre présence et à l'udc. Pour nous, il est clair que notre présence a fait réfléchir les plus audacieux. Nous avons eu vent de personnes qui se seraient accommodées d'une augmentation à 96 points. Elles peuvent être rassurées, elles auraient obtenu de notre part une réponse adaptée à leur intention.

D'autre part, nous trouvons curieux qu'il faille, année après année, devoir entendre les mêmes jérémiades au sujet des comptes et du budget. En effet, il devient habituel d'entendre que des efforts d'économie ont été entrepris à cause de la situation financière et des entrées fiscales en baisse. Pourquoi toujours devoir attendre des situations catastrophiques pour prendre de telles mesures? Nous le disons, cette situation financière ne relève pas du hasard. Elle ne relève pas uniquement de la problématique des recettes de la commune et du désenchevêtrement, mais plutôt d'un manque de vision politique à moyen et long termes. Cela fait maintenant plusieurs années que nous constatons une dérive financière à bâbord dans notre commune. Tout est calqué sur une volonté électorale effrénée afin de pouvoir dire, au terme de la législature que c'est le parti X qui a permis la réalisation de ceci ou le parti Y pour cela. Il est toujours plus facile de dire oui que non, même face au déficit.

Pour l'udc, il est temps de cesser cette fuite en avant. Cette démission face aux déficits. Un investissement doit servir à la collectivité et être consenti sur la durée. Il doit servir d'abord un but public et répondre à un besoin. Il doit répondre à des notions d'utilité avérées et non pas supposées. Actuellement c'est l'inverse. Les investissements opérés par la commune ont souvent créé des besoins en personnel ou en manifestations. Nous saluons, bon gré mal gré, l'effort d'économie dont a

Séance de lundi 6 décembre 2004

fait preuve le Conseil communal, notamment en baissant les subventions linéairement, de 6,2 % en moyenne. Mais, pourquoi limiter cette baisse, pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Pour nous, une diminution d'au moins 10 % se justifie dans certains secteurs. Mais, ne nous leurrions pas. Cette bonne vieille technique classique de l'arrosoir a pour grand avantage de ne léser personne au passage, mais il s'agit bien là d'un effort et nous ne saurions nous contenter d'un tel geste cosmétique. Il y a des mesures de fond à prendre dans ce budget, outil de projection, de vision à long terme, il devrait répondre à plusieurs critères pour remplir sa fonction de conduite.

Pour venir directement sur des exemples, nous sommes d'avis qu'il sont notamment légion dans la politique culturelle en ville de Neuchâtel. En aparté, je dirai qu'il y a une tendance que l'udc qualifierait d'addiction développée par une certaine frange des acteurs culturels, par une certaine culture boulimique et de certains milieux qui sont obnubilés par l'ambiance de l'Expo.02 et qui n'ont de cesse à tout prix de vouloir recréer des places, des festivals ou des pseudo- manifestations, au demeurant ruineuses et aromatisées à la sauce Expo.02. Le bon sens veut que l'humain, généralement, préfère l'original à la copie. La politique n'échappe pas à cette logique Expo.02 non plus. On sait à ce jour ce qu'en pense la majorité des actifs et contribuables de cette commune. L'événement a vécu et il est passé. Pourquoi une telle envie de recréer une ambiance pareille? Parce que l'ambiance est synonyme de conditions. Recréer les conditions d'ambiance de cette manifestation qui, je le rappelle, a coûté environ 2 milliards de francs au peuple suisse. Pour quelles retombées, quel retour pour Neuchâtel? Pas grand chose.

Par contre, sur le plan comptable, notre ville continue de passer à la caisse, par exemple pour des débarcadères que nous devons amortir, donc changer ou modifier et payer à nos frais, toujours dans le cadre de cette manifestation. Une place des Jeunes-Rives qui pourrait dignement être utilisée par les scénaristes comme décor dans des films de guerre, le ballon ascensionnel qui ne manque pas d'air puisque gonflé en partie à l'aide des deniers de la Ville, une avenue du Premier-Mars et ses rues adjacentes qui ont subi de multiples changements, et ce n'est d'ailleurs pas fini; la place du Port, qui devait être un exemple artistique d'animation, mais qui n'est que ténèbres de béton et de fontaines virtuelles puisqu'elles sont inexploitable. Là aussi, les millions de la Ville coulent à flot. Mais, on veut nous rassurer. Des experts se penchent sur le chevet du bébé et l'affaire est portée en mains de la justice. L'udc le clame, l'argent facile des contribuables est encore trop facile. En pleine période de doute, de gêne, en cette période où l'économie mondiale est

Séance de lundi 6 décembre 2004

en difficulté, ce plénum a encore réussi, comme exemple ultime, à accepter des crédits comme celui pour la rénovation du "Bain des dames". Mesdames et Messieurs les élus de gauche, n'y a-t-il pas plus urgent dans cette cité? La gauche est cigale et le citoyen fourmi. Ce dernier payant de sa poche, à la sueur de son labeur, les décisions que certains élus ont prises. Il serait temps de mettre certaines réalités au goût du jour. Pour trouver un équilibre financier et arriver à satisfaire le plus grand nombre, il faut faire des choix.

Pour l'udc, ces choix se déclinent sous une formule logique, applicable à tout projet, quel qu'il soit. D'une manière générale le projet est-il indispensable, nécessaire, utile ou sympathique? Cette clé à quatre composantes est un traitement efficace des priorités qu'un membre de la direction peut appliquer dans son entreprise ou que l'ouvrier prévoyant applique dans son ménage, toujours en regard de ses possibilités financières crédibles réalistes et avérées. Si nous analysons rapidement les réalisations et projets que j'ai évoqués tout à l'heure, nous arrivons au constat qu'il n'y avait aucun projet indispensable à la collectivité. Nécessaire, peut-être, mais financièrement acceptable, c'est douteux. Vous me direz, que d'économies en perspective. Pour l'udc, tout ce qui est indispensable se trouve dans les choses touchant directement le citoyen. Pour ceux qui se sont perdus en cours de route, ils retrouveront peut-être des réponses dans la pyramide des besoins. Les premiers besoins de l'être humain soit d'ordre physiologiques, manger, boire de l'eau, dormir à couvert, etc.

Le Conseil communal et le Conseil général doivent collaborer et ne mettre prioritairement en œuvre que les notions indispensables et nécessaires en période de disette. Il est évident qu'en périodes plus fastes, on peut s'atteler à d'autres choses, mais c'est là que le bât blesse. Pour l'instant, les politiciens en charge n'ont pas de vision à long terme. A peine une embellie météo se fait-elle sentir que les maillots de bain se pointent à l'horizon. Exercice en chiffres noirs ne signifie pas forcément remboursement de la dette ou diminution de celle-ci. Il ne sert à rien de faire des chiffres noirs si c'est pour augmenter les impôts. Où est le gain où se trouve le confort, qu'allons-nous léguer à nos enfants, un patrimoine de dettes?

Dans un ordre plus général, l'udc est consternée de voir que, dès que les impôts des personnes morales baissent, un premier réflexe est de se diriger vers une augmentation des impôts des personnes physiques. Il y a là une injustice flagrante. Au sujet du budget tel qu'il est présenté, l'udc est unanime pour dire qu'il est inacceptable en l'état et que quelques

Séance de lundi 6 décembre 2004

amendements doivent être déposés afin de baisser l'enveloppe budgétaire. Mais, avant, quelques questions :

Que reste-t-il encore à investir sur le plan culturel en ville de Neuchâtel, respectivement à quoi correspondent les 80'000 francs qui figurent dans un projet d'arrêté? Ce montant ne semble ni indispensable ni nécessaire à la survie de notre collectivité. Ce n'est pas l'offre pléthorique de la ville en la matière qui la rendrait indispensable. En effet, que manque-t-il dans cette cité en la matière?. Pour nous ce poste peut être simplement supprimé du budget. Vous me direz que si c'est pour les Schubertiades, elles sont effectivement nécessaires, voire indispensables, mais, svp, faites des choix et suspendez ce qui est sympathique ou utile.

Autre point inacceptable : il n'y a aucune raison de verser 50'000 francs à une association sympathique, voir utile, mais qui nous a prouvé, avec Festrilac que l'organisation et la mise sur pied de festivals n'était pas la priorité des citoyens neuchâtelois. Pour l'udc, ce poste doit être biffé du budget. La loi des doublons a aussi un large écho dans le domaine culturel. Après avoir vidé un théâtre tombant en ruine, la Ville en a construit un autre, dont la nécessité peut être admise, pour autant que la Ville l'exploite de manière rentable. Or, que fait-elle? Elle subventionne l'ancien théâtre sans en empêcher les loyers et laisse vacants, durant la journée, certains espaces au nouveau théâtre. Les personnes paient-elles un loyer, des charges ou entretiennent le site de l'ancien théâtre? Cessons de financer cette situation aberrante; le développement de la culture a ses limites, comme la vis des crédits concédés pour la financer.

Après nous être livré à un petit calcul, sur la base des chiffres mentionnés en page 4 de l'annexe et des graphiques, nous avons constaté une réalité effrayante. En comparaison, par habitant, la Ville dépense 24,92 % pour l'enseignement, ce qui est une bonne chose, mais 22,74 % pour la culture, ce qui n'a plus objectivement de liens avec les besoins de nos concitoyens. Les seuls domaines stables dans les dépenses sont donc l'enseignement, la culture et le trafic. Avec ces quelques cas, nous voulons vous démontrer que la logique de la Ville dans son approche culturelle est très sympathique, suffisamment utile, certainement pas nécessaire et encore moins indispensable. Déjà évoquées lors de la campagne électorale de cette année, nous vous prouvons donc que des économies sont encore possibles, mais, pour y arriver, il faut stopper les mauvais réflexes, les mauvaises habitudes sympathiques de la fuite en avant dans la technique de l'arrosoir. Certains, en coulisse, parlent de la politique des petits copains. C'est possible, je ne sais pas. Pour nous, nous savons que dire non coûte des

Séance de lundi 6 décembre 2004

voix ou l'amabilité de certains citoyens, mais cela peut rapporter gros en économies pour le bien des finances de la collectivité.

Au sujet des économies, le fait que le poste des subventions baisse au total de 38 % n'a rien de satisfaisant lorsque l'on sait que la majeure partie de cette baisse est due au désenchevêtrement. Certains ont parlé du personnel qui est effectivement une grande charge en matière communale. Pour nous, la systématique de l'emprunt pour financer un fonctionnement dans l'administration n'est tout simplement pas concevable. La Ville devrait tendre à être autofinancée par ses ressources, au moins pour fonctionner. Pour ce faire, il faut économiser. Il ne sert à rien de vouloir augmenter les impôts pour créer des doublons ou de nouveaux postes dans l'administration et dire ensuite que plus d'économies ne sont pas possible et que la hausse des impôts est inéluctable. Ce n'est pas crédible.

Au sujet de l'engagement du personnel communal, il est évident que les salaires, en tant que tel, ne doivent pas être touchés. Par contre, si on prend les chiffres de 1998 à 2004, nous sommes passés de 677,721 postes à 811,03. C'est une augmentation de 132 postes et ne sont pas comptés dans ces chiffres l'enseignement et les hôpitaux. Ces chiffres sont éloquentes et parlent d'eux-mêmes. Certains parlaient, en Commission financière, qu'il fallait trouver des économies supérieures de 10 millions de francs. Ils sont là ces 10 millions. Si on prend une moyenne de coût de 100'000 francs par poste, l'augmentation de cette masse salariale représente environ 13 millions tout compris. Cette démonstration confirme que les petits ruisseaux font les grandes rivières, même si on ne peut pas exclure que certains de ces postes étaient probablement nécessaires, voire indispensables pour quelques-uns. Mais, en y passant du temps nous sommes certains de trouver que certains postes devaient être utiles, voire sympathiques, comme par exemple, certaines activités dans les musées. On le voit très clairement ici, la politique du salami est démontrée car, chaque année, on a eu de cesse d'augmenter les effectifs communaux à coup de tiers ou demi-postes ici ou là. Pour nous, il doit y avoir redimensionnement de toute cette administration et sans tabou. Ce mot fort sympathique, qui avaient été évoqué plusieurs fois lors de précédentes séances, n'en devient pas moins indispensable pour mener une politique conséquente. Ce n'est pas à la commune de créer des emplois dans l'Administration pour suppléer à une déficience dans le secteur de l'emploi. On voit très clairement les incidences de cette politique. L'engagement doit répondre à un besoin réel et non pas à une pulsion humaniste, car après l'engagement de nouveaux fonctionnaires il faut trouver des missions.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Ainsi, la spirale infernale est lancée. Nous devons trouver des solutions sur la masse salariale qui représente près de 50 % des charges.

Vous parlez du personnel stop. Les délais de carence de six mois sont une piste, un début de solution. Nous parlions d'équipes qui doivent faire une mission avec moins de monde, mais je crois que tout le monde est concerné. Chacun doit faire des efforts. Il faut en être conscient à ce niveau.

Au sujet de la réévaluation des immeubles de la Ville, cette mesure reste à court terme et un seul aspect comptable, mais elle ne résoud pas le problème. Autre sujet inquiétant l'augmentation de la dette et du coût de celle-ci. Dans une conjoncture toujours plus défavorable on n'arrête pas d'augmenter la charge nette des intérêts par habitant. Certains se glorifient de taux d'intérêts historiquement bas, notamment du taux libor, ce qui fait que la charge n'a pas augmenté. Ne nous leurrions pas, les signes avant-coureurs dans l'économie démontrent très clairement un changement de direction en la matière. Nos citoyens ont un pouvoir d'achat qui s'amenuise, grâce à toutes les augmentations de taxes impôts ou autres prélèvements dits légaux et après on s'étonne de la baisse constante des entrées fiscales, notamment des entreprises.

Ce n'est pas l'augmentation du nombre d'habitants en ville qui fera baisser cette statistique de la charge par habitant. A ce sujet nous aurions souhaité obtenir la masse fiscale supplémentaire que ces personnes ont payé à notre ville. Pour ce qui concerne l'udc, elle refusera le budget en l'état sous réserve et acceptera, sous réserve, certains autres projets d'arrêtés.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- A l'image de Saint-Nicolas, le budget 2005 est habillé de rouge, de très rouge même. Pour la Ville de Neuchâtel, les pères fouettards se nomment conjoncture feu favorable et désenchevêtrement coûteux. Pour le groupe socialiste, notre évaluation est centrée sur un budget normal, sans prendre en point de mire les effets financiers du désenchevêtrement. Le budget 2005, strictement Ville, aboutit à un déficit approximatif de 4 millions de francs. Nous tenons à relever ici les efforts soutenus du Conseil communal et de l'Administration pour baisser les charges depuis le début de 2004. Cependant, ces efforts, aussi louables soient-ils, ne permettent pas d'équilibrer. Le recours à une hausse des recettes est envisageable, tant par une augmentation des diverses taxes, comme cela nous est proposé dans l'arrêté XIII et une

Séance de lundi 6 décembre 2004

adaptation de 4 points du coefficient fiscal, tel que proposé initialement par le Conseil communal.

Cependant, pour le groupe socialiste, à l'image d'autres groupes dans cet hémicycle, le moment conjoncturel n'est guère bien choisi pour pratiquer de la sorte. Une hausse fiscale est certes envisageable, mais de façon plus modérée, dans la mesure où la situation financière de la Ville se trouve particulièrement péjorée, non par la conjoncture et le fonctionnement habituel, mais par les conséquences financières des décisions de l'Etat face aux communes, plus précisément face à Neuchâtel.

Pour la Ville, les décisions cantonales signifient rien de moins que 5,6 millions de francs de charges supplémentaires par le désenchevêtrement et 700'000 francs en plus provoqués par un calcul de la péréquation fondé sur les années fastes de 2001 et 2002. Je passe sous silence les probables reports de charge que l'Etat garde encore dans sa manche. Il n'est pas admissible que les habitants, également contribuables de cette ville, supportent cela de plein fouet, en une année, par une hausse fiscale et/ou des baisses dans les prestations proposées par la Commune. Il serait de même pas admissible que la fonction publique subisse salarialement, ou par une dégradation de ses conditions de travail, les effets négatifs d'un événement étranger, non conjoncturel et limité dans le temps, le désenchevêtrement.

Partis de ces considérations, nous ne pouvons qu'appuyer le compromis proposé par la Commission financière. En effet, réévaluer les immeubles du patrimoine financier, trop largement amortis, part d'une volonté de réalité financière et comptable normale. La fortune actuelle permettra de couvrir le malheureusement trop probable déficit 2004, mais ne laissera qu'une très faible marge de manœuvre. Cette réévaluation permettra ainsi de couvrir le déficit projeté pour 2005. Par ailleurs, l'augmentation de 2 points du coefficient fiscal nous satisfait. Cet outil est à considérer, mais avec retenue, car il n'est pas sain d'imaginer un coefficient fiscal jouant au "yo-yo" au gré des circonstances conjoncturelles. Enfin, une politique d'emprunts sur le marché monétaire à court terme permet également des gains non négligeables. Toutefois, notre faveur envers cette proposition de la Commission financière ne doit pas arrêter là notre réflexion sur le devenir financier de cette ville. Certes, nous espérons pouvoir croire le Conseil d'Etat lorsqu'il nous dit que les effets négatifs du désenchevêtrement ne se feront plus sentir dès 2007. De même, le retour à une conjoncture un peu plus favorable, ce qui est le cas selon le secteur depuis le deuxième semestre de cette année, peut nous laisser

Séance de lundi 6 décembre 2004

présager des rentrées fiscales, notamment des personnes morales, plus favorables qu'envisagées dans le présent budget. Toujours sur le plan fiscal, la venue d'environ 300 nouveaux habitants nous réjouit grandement.

Il n'en demeure pas moins qu'une analyse plus fine des charges est nécessaire dans l'ensemble des services. Nous suivons également en cela la volonté de la Commission financière d'accompagner l'Exécutif dans ses recherches de réduction des charges. Ainsi, la Ville poursuit son effort dans le domaine des BSM, mais, également au niveau du personnel avec une réduction de 8 postes. Mais il nous apparaît que nous avons atteint, sans doute, des limites dans ce processus. Nous préférons de loin à cela une analyse au sein des services, tant au niveau de leur fonctionnement que de leur organisation. Elle amènera sans doute plus d'efficacité et de synergies que la mesure, que nous avons d'ailleurs appuyée, de ne pas repourvoir les postes vacants durant 6 mois.

Nous acceptons une réduction de l'ensemble des subventions, telle que proposée dans l'arrêté V, mais cette façon linéaire de pratiquer n'aura notre accord que pour l'année 2005. Là aussi, un effort financier ne doit pas faire fi des objectifs sociaux et culturels qu'une cité doit également tenir. Le niveau des investissements demeure élevé, mais les objets les plus importants sont des constructions en cours ou pour le moins votés par notre Conseil. Pour ce qui est des rapports d'investissements futurs, le groupe socialiste ne manquera pas de s'enquérir du niveau d'importance, d'urgence de tels investissements. Néanmoins, nous savons fort bien que c'est aussi par ces investissements que la Ville joue son rôle, certes modeste, d'élément anti-cyclique dans une conjoncture morose.

Nous sommes persuadés que le Conseil communal défendra avec force les intérêts de la Ville dans les discussions futures au sein de la mise en place du désenchevêtrement. La valeur des bâtiments et des terrains, dans le rachat par l'Etat, n'est pas le moindre des sujets et la problématique concernant les caisses de pensions sera, là aussi, très importante à évaluer. De même, les prestations fournies par la Ville au profit du Canton et d'autres communes, sans qu'elles soient correctement prises en compte financièrement par les bénéficiaires devront être abordées avec ces différents partenaires car Neuchâtel ne saurait indéfiniment en payer seule le coût. Le groupe socialiste tient à saluer le Conseil communal dans son désir d'affronter ce cap délicat, sans pour autant baisser les prestations au bénéfice de la population.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Ceci montre à quel point un budget est un acte politique qui répond à des objectifs prioritaires pour une collectivité publique. La santé financière d'une ville ne saurait, en aucun cas, devenir un but en soi. Des finances saines n'ont qu'une seule valeur : nous permettre de garder, de développer les prestations en faveur des habitants. Ce sont eux qui nous ont choisis, qui nous ont élus, c'est pour eux que nous devons œuvrer.

A propos des éléments des différents arrêtés qui nous sont proposés, le groupe socialiste est quelque peu dubitatif sur l'arrêté no VII concernant Festrilac et nous allons proposer un amendement que je vous donnerai au moment voulu. A titre strictement personnel, par rapport à ce que j'ai entendu sur l'un des bancs, je dirai que cette période administrative a presque 8 mois, cette ville de Neuchâtel a bientôt 1000 ans. Je me rassure en constatant ce qui est éphémère.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Ce budget s'inscrit dans un contexte financier qui a été affiné par les dernières projections des comptes 2004 et on voit que nous allons nous retrouver, en 2004, par rapport au budget, avec des rentrées fiscales inférieures de quelque 10 millions de francs à celles qui avaient été projetées. Cela donnera une perte, pour 2004, d'environ 12 millions de francs, après une autre perte de 11 millions en 2003, ceci à nouveau après une sensible réduction des rentrées fiscales par rapport aux projections budgétées. Voilà la tendance est donnée. On voit que ces rentrées fiscales sont relativement mal contrôlées, que nous avons des variations importantes et, au bouclage des comptes 2004, nous nous retrouverons peu ou prou avec zéro francs de fortune résiduelle. Le cadre est donc posé et lorsque le budget a été établi, ces projections n'étaient pas aussi négatives qu'elles le sont actuellement. Je pense que c'est la raison pour laquelle ce budget a dû être revu par la Commission financière et que le contexte a changé entre le projet qui nous avait été proposé à l'origine et le budget auquel la Commission financière est arrivé.

A quoi arrive-t-on? Plusieurs points ne sont guère réjouissants. Nous avons un déficit prévu de 5 millions de francs. Nous arrivons, après que l'ensemble de la droite avait bataillé ferme pour une diminution du coefficient fiscal et l'avait obtenue, à une nouvelle augmentation, plus modeste que la diminution obtenue. Nous avons une fortune de zéro francs, donc plus de matelas de secours. Nous n'arriverons pas à creuser plus bas. Nous avons dû procéder, pour ne pas arriver à un déficit supérieur à la fortune de la Ville, à un artifice comptable à travers

Séance de lundi 6 décembre 2004

la réévaluation de bâtiments du patrimoine financier. D'ailleurs, l'Etat ne s'y est pas trompé qui a fait savoir au Conseil communal qu'il acceptait cette opération de façon exceptionnelle, mais que c'était la dernière fois que nous pourrions faire agir ce levier. Nous avons un désenchevêtrement qui est brandi comme excuse et qui, dit-on, nous fait perdre X millions de francs sur l'exercice alors que, sans lui, nous aurions été bénéficiaire. Le problème c'est que ce désenchevêtrement est bel et bien là et nous ne pouvons pas nous plaindre de ce qui nous arrive. Nous pouvons le regretter, essayer de l'influencer, mais cela ne suffit pas. Il faut donc agir sur les éléments que nous pouvons maîtriser et le désenchevêtrement est là. Je ne crois pas que nous puissions, ici, et que le Conseil communal ait l'autorité d'influencer les éléments de ce désenchevêtrement et les taxes et la perte fiscale qui l'accompagnent.

Au niveau des meilleures nouvelles, on peut relever effectivement les efforts faits par l'Administration dans la diminution du nombre d'employés, en tout cas au niveau du personnel administratif, mais n'allons pas nous emporter trop tôt. On diminue le personnel administratif, oui, mais les charges de ce personnel vont encore augmenter en 2005, par rapport à 2004. On a, effort suprême, économisé sur les gommes, crayons et autres points des "Biens, services et marchandises", mais je ne crois pas que l'on se soit vraiment fait mal. Nous avons diminué quelques dépenses de confort. Oui, c'est une bonne chose, oui on voit qu'on arrive encore à effectuer les missions essentielles de la Ville en dépensant moins. On voit que l'on va faire des efforts sur les subventions, donc des efforts sont possibles. Mais on reste avec une grosse incertitude, c'est que ce budget, déjà limite, qui va nous faire arriver à zéro en terme de fortune, reste sujet à ces fameux plus ou moins 10 millions de francs. Plus, c'est tant mieux, moins c'est tant pis, que représentent les rentrées fiscales où l'incertitude que l'on a sur ces rentrées telles qu'elles sont projetées, année après année, par les services de la Ville.

Là aussi, nous avons eu droit à toutes sortes de bonnes et mauvaises excuses, taxations pré-numérando, post-numérando, plus grandes incertitudes, effet levier, mais toujours est-il que cette incertitude est là et quand on nous présente une fortune de la Ville projetée à zéro pour 2005, je vous dis que, sans être Nostradamus, on peut aussi bien dire qu'elle pourra se situer à moins 10 millions de francs, du simple effet de l'incertitude que l'on trouve sur les revenus de la Ville, année après année.

Séance de lundi 6 décembre 2004

En revanche, ce qui est sûr, ce sont les charges que nous votons, les charges que nous assumons et les investissements que nous entreprenons. Si l'effet de ces investissements est retardé par rapport au moment où nous les avons votés, ils vont influencer le compte de fonctionnement de la Ville à terme et c'est quelque chose que, nous tous, ici, avons dans nos mains et pouvons influencer, mais pas sur 2005. Le train est déjà parti pour cette année, le gros des dépenses a été voté, les investissements ont été acceptés. Si nous regardons objet après objet, sur lesquels nous pouvons encore peser, on voit 80'000 francs ici, 100'000 francs à gauche et à droite. Même si nous voulions décréter que nous avons 80 ou 100 personnes de moins dans l'Administration, nous savons que les délais de résiliation, et les délais que nous devons observer avant que le personnel ne soit plus employé par la Ville font que ces mesures ne seront valables qu'après 6 mois ou un an. Ce à quoi nous devons nous attacher plus qu'à voter ou non ce budget ce soir, c'est à réduire les comptes de fonctionnement de la Ville d'environ 10 millions de francs car cela représente les incertitudes que nous avons sur les rentrées fiscales. Ces 10 millions représentent ce sur quoi nous avons effectivement une influence.

On peut pester contre le désenchevêtrement, on peut prier la conjoncture pour avoir des rentrées supérieures, une embellie, on sait que, d'une façon ou d'une autre, si on ne trouve pas ces 10 millions, nous nous exposons au hasard et à la possibilité, à un moment ou à un autre, de nous faire imposer notre politique fiscale et notre politique d'investissements et à perdre l'indépendance et l'autorité que nous avons ici, qui est, je crois, encore l'un des éléments auxquels nous tenons. Ce serait la dernière chose que je nous souhaite.

En conclusion, je dirai que le compromis trouvé en Commission financière nous a permis de passer d'un budget totalement inacceptable, car on brisait toutes les lois, déficit, augmentation d'impôts, fortune négative. Où allions-nous nous arrêter? Je crois que nous avons ouvert toutes les portes pour franchir toutes les limites. Au moins, même si c'est par quelques artifices que nous pouvons discuter, nous arrivons maintenant à un budget acceptable du point de vue du groupe libéral, dans le sens qu'il respecte les lois, quelques règles qui sont celles de ne pas accepter un déficit qui soit supérieur à notre fortune et dans le sens qu'il nous met devant nos responsabilités. Nous avons pu jouer sur la fortune que nous avons, qui était toujours insuffisante, nous le savons. Maintenant, nous ne pourrons plus le faire et nous devons arriver, depuis 2006, à des budgets équilibrés et, en ce qui me concerne, ce n'est pas seulement trouver 5 millions de francs par rapport au budget

Séance de lundi 6 décembre 2004

que nous avons maintenant, mais en trouver 10, voire 15, pour pouvoir aussi dire que nous gardons une indépendance par rapport à des fluctuations que nous ne maîtriserons pas, imposées par l'Etat ou totalement externes à nos décisions qui sont celles de la conjoncture ou des rentrées fiscales.

Quant au barème d'imposition fiscale, je ne vais pas rallumer le vieux débat gauche-droite. Chacun a fait sa conviction à ce sujet. Le groupe libéral a la sienne qui se rapproche plus de celles qui ont été émises par les groupes radicaux et même par les opinions de l'udc. Faisons simplement attention à rester, non seulement au niveau communal et on se réjouit de voir qu'Auvernier monte son taux d'imposition, c'est une très bonne nouvelle. Mais, il faut voir plus loin que le bout de notre nez. La vie politique et le degré de mobilité du contribuable aisé ne s'arrêtent pas aux portes de Neuchâtel ni d'Auvernier. Gampelen et Morat sont des destinations extrêmement attractives aussi. Réjouissons-nous, du côté de la gauche, ce ne sera pas mon cas, du fait qu'Auvernier doit augmenter son taux d'impôt, mais soyons attentifs que ce désenchevêtrement qui correspond, de facto, à une sorte de péréquation, va affecter l'attractivité de Neuchâtel, non pas comme ville, mais comme canton. Dans les faits, si on regarde après l'exercice de désenchevêtrement, à quel niveau se situent les taux d'imposition des différentes communes du canton et que nous faisons une moyenne on verra que le taux d'imposition cantonal aura augmenté et pour le canton c'est une très mauvaise nouvelle. C'est donc une mauvaise chose et nous ne devons pas encourager ce mouvement. Le groupe libéral, sans aucune gaïté de cœur, acceptera le budget 2005, acceptera la légère hausse du taux d'imposition qui lui est affectée, mais dit clairement que c'est la dernière qu'il accepte. Pour 2006, 2007 ou 2008, il est exclu que le taux soit augmenté car c'est un mauvais service que l'on rend à toute la communauté à terme. Maintenant nous voici au pied du mur, la fortune sera à zéro, nous n'aurons qu'à travailler, tous ici, pour réduire nos frais de fonctionnement, pour arriver à présenter, pour 2006, un budget équilibré.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal voudrait tout d'abord remercier l'ouverture des groupes et de leurs porte-parole au compromis qui a été négocié dans le cadre de la Commission financière et au fait que chacun peut se rallier à cette proposition de budget, ainsi qu'aux différentes mesures qu'il contient. Il a aussi été relevé que nous avons eu à travailler dans un contexte particulièrement difficile, et complexe pour élaborer ce budget

Séance de lundi 6 décembre 2004

puisque non seulement, et nous le savions, la situation économique, même si nous parlons de reprise, affecte toujours de manière importante les ressources de la Ville. Mais c'est aussi un contexte mouvant et changeant dans lequel nous avons dû travailler. Les dernières décisions nous ont été connues à la fin de septembre, s'agissant des économies que fait l'Etat sur les communes et surtout des éléments chiffrés du désenchevêtrement. L'organisation de ce budget a été rendue ardue par ces modifications légales importantes. Elles marqueront d'ailleurs la Ville et le Canton à l'avenir. Si elles sont justes, parlant du désenchevêtrement sur le fond, il est entendu qu'une clarification des tâches nous paraît juste et permettra au Canton de mieux piloter certains domaines, notamment l'instruction publique, la santé et les établissements spécialisés. Dans certains de ces domaines, nous n'avons d'ailleurs pour ainsi dire aucune marge de manœuvre et pas de mission de gestion.

Il apparaît que le règlement fiscal du désenchevêtrement était particulièrement défavorable pour un grand nombre de communes et on le voit aujourd'hui dans leurs présentations de budget. La Ville de Neuchâtel a été particulièrement exposée dans le cadre de cette "bascule fiscale" qui a été le choix du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, qui ont voulu agir de cette manière assez simpliste en imposant une réduction de 30 points du coefficient des communes, alors même qu'elles n'étaient pas forcément déchargées de ce montant, indépendamment des dépenses qu'elles transféraient au Canton. L'exercice était d'autant plus complexe que si nous avions été dans une situation économique favorable, je ne dirai pas que nous aurions pu l'absorber très facilement, mais les effets du désenchevêtrement s'ajoutaient aux difficultés que nous connaissons déjà depuis 2003 et que nous cherchons à maîtriser par différentes mesures.

Il a aussi été relevé que nous avons fait de très gros efforts d'économie. C'est aussi le résultat du fait que nous nous sommes lancé dans un programme assez ambitieux d'économie depuis l'été 2003. Cela a donc permis de monter un budget avec des réflexions, des mesures d'assainissement déjà effectives ou dont les analyses et les travaux étaient suffisamment avancés pour permettre de les réaliser en 2005. Il est vrai que, comme collectivité publique locale, comme commune, les dépenses de "Personnel" et de "Biens, services et marchandises" constituent finalement l'essentiel, contrairement aux collectivités telles que les cantons ou la Confédération où une part beaucoup plus importante est constituée de subventions. Nous le vivons malheureusement avec les décisions de l'Etat : réduire les subventions

Séance de lundi 6 décembre 2004

de 10 % et toucher finalement les collectivités publiques inférieures est un exercice très simple. Il rapporte beaucoup et, malheureusement, en tant que commune, nous devons absorber de telles décisions. Mais, sachez que nous sommes intervenu auprès du Conseil d'Etat pour faire part de notre opposition aux mesures qui étaient, parfois, de la compétence du Gouvernement, comme la question des centres d'orthophonie ou parfois de la compétence du Grand Conseil. Nous avons fait savoir notre position.

A propos du personnel, la question a été évoquée sur tous les bancs, car c'est dans ce domaine que nous pouvons agir. Vu la masse des charges salariales, nous avons préféré agir en adoptant un ordre de service visant à ne pas réengager automatiquement lors d'un départ, mais de mener une réflexion sur les réorganisations possibles à cette occasion. S'il y a une réduction de 11 postes dans le budget 2005, c'est que nous avons pu réorganiser certains services, grâce à cette disposition. Nous pensons, comme d'autres, qu'il y a aussi des limites à l'application de cet ordre de service. A fin 2005, cela fera 2 ans et demi que nous l'appliquerons et nous atteindrons certainement la limite inférieure au-delà de laquelle nous devons purement et simplement supprimer certaines prestations. Mais, lorsque l'on parle de service public, il est évident que nous ne pouvons pas jouer au "yo-yo" avec les prestations à la population dans certains services.

Pour les postes de travail, le groupe udc fait une comparaison, en remontant à quelques années et en constatant l'augmentation des effectifs du personnel. Il faut se souvenir que ce personnel supplémentaire avait été engagé pour réaliser des nouvelles prestations qui ont été voulues par le Conseil général, par exemple les crèches et les structures d'accueil. Dans ces domaines les frais sont principalement générés pas le personnel. Les crèches sont ouvertes 12 heures par jour et nous ne pouvons pas avoir une personne qui travaille durant 12 heures. Cela donne donc des effectifs assez importants, mais c'est la volonté politique de proposer ce type de prestations à la population. C'est l'une des raisons qui explique les augmentations de personnel.

Sur les bancs de pepecosol, il y a des subventions, des recettes aussi. Nous ne travaillons pas de manière gratuite dans ces domaines. Il y a aussi une partie des postes qui est financée. Nous avons d'autres exemples, au niveau du SIS et la reprise de l'activité pour le Val-de-Ruz. Ce sont des activités dont les postes sont intégralement financés. Il serait donc absurde de supprimer un service car cela n'amènerait aucune économie puisque nous perdrons également les subventions. Il

Séance de lundi 6 décembre 2004

convient donc d'examiner les choses de manière plus fine, d'avoir une vraie analyse des prestations en relation avec les postes. Un simple constat, comme il est fait ce soir, n'est pas constructif pour aider à trouver des solutions.

Le choix a donc été fait d'agir principalement sur le propre fonctionnement des services de l'administration et d'affecter le moins possible les prestations à la population, soit de travailler de manière plus efficace, peut-être avec parfois moins de soin dans le détail. Pour rationaliser, cela nécessite aussi parfois de revoir les standards d'excellence pour en réduire les coûts. Néanmoins, avec tous ces efforts, nous sommes vite arrivé au constat que cela ne suffirait pas pour entrer dans le cadre d'un budget acceptable, compte tenu de la législation que nous connaissons. Nous avons proposé alors de présenter une fortune nette négative, comme cela a été négocié avec le Conseil d'Etat, qui entrerait en matière pour la première fois. La Commission financière a souhaité plutôt que nous nous engagions dans une réévaluation d'actifs et c'est une voie qui a l'avantage d'éviter de charger les comptes futurs puisqu'une fortune nette négative aurait nécessité d'amortir ce découvert sur 4 ou 5 ans, donc de charger les comptes et les budgets qui suivront celui de l'année 2005.

La solution de réévaluation est donc meilleure. Sur le plan légal, les variantes se valent puisqu'une réévaluation est, en principe, interdite, sauf exception, du Département des finances et des affaires sociales. Le cadre légal est assez proche. Nous avons eu l'autorisation et nous en avons informé la Commission financière, de procéder à cette réévaluation pour un montant de 5 millions de francs, avec des conditions quant aux possibilités futures de procéder à une nouvelle démarche dans le même sens. Selon les dispositions dont nous avons été informées, nous ne pourrions pas procéder à une nouvelle réévaluation avant 5 ans. C'est une question qui nous interpelle, nous aussi, et nous allons encore demander de réexaminer cette question.

Parmi les communes neuchâtelaises, certaines ont un patrimoine financier important. C'est le cas de la Ville de Neuchâtel dont le patrimoine est largement amorti. D'autres communes, et c'est plutôt la règle, n'ont pas un patrimoine financier important. Elles ont plutôt des bâtiments administratifs pour les tâches publiques, mais pas un patrimoine financier rentable de l'importance de celui de notre Ville. La situation se présente donc de manière différente entre les petites communes et une ville et il nous apparaît qu'économiquement une telle opération se justifie parfaitement. Nous y avons d'ailleurs déjà procédé

Séance de lundi 6 décembre 2004

en 1998. Il apparaîtrait aussi surprenant que nous puissions vendre nos immeubles, mais pas les avoir au bilan à leur valeur réelle. Pour la valeur cadastrale, il y a toujours une certaine prudence puisque, bien souvent, elle est inférieure à la valeur du marché. Ce n'est donc pas une opération qui s'avère téméraire et qui surestimerait l'actif de notre bilan.

Voilà le cadre général dans lequel nous avons travaillé. Il y a eu de nombreuses interventions sur les propositions et les choix du Conseil communal dans le cadre de ce budget. Le choix a été de privilégier les prestations à la population au maximum, mais, parfois, elles sont proposées dans des formes un peu différentes. Nous avons aussi porté notre priorité sur le personnel communal car nous pensons qu'il fait un effort important dans le cadre des dispositions de l'ordre de service dont j'ai parlé tout à l'heure. Si nous avons besoin d'un personnel motivé et créatif pour imaginer de nouvelles mesures, il s'agissait aussi de s'attacher son engagement en respectant la réglementation en matière de rémunération.

A propos des remarques concernant la charge d'intérêt, il m'apparaît que le groupe udc n'a pas bien lu le détail de cette charge et de son évolution dans le cadre de ce budget. En fait, la charge nette de la dette est inférieure à celle de 2002. Malgré une croissance de l'endettement, nous avons une maîtrise des charges d'intérêts qui est due aussi aux taux particulièrement intéressants des emprunts et de la gestion de la dette, les décisions qui se prennent, dans le type d'emprunt que nous concluons et le moment où nous pouvons conclure des emprunts. Mais, globalement, la charge nette se réduit, malgré une augmentation de l'endettement. La situation n'est pas aggravée sur ce plan. Globalement, l'endettement de la Ville se réduira très fortement avec la vente des hôpitaux et des bâtiments scolaires. Il est vrai qu'en comparaison des villes, sur le plan romand, nous avons un fort endettement par habitant, mais il s'explique par le fait que nous sommes propriétaires d'hôpitaux et que nous avons également des Services industriels. Dans certaines villes, ils sont constitués en société anonyme ou dans une société cantonale. Il est rare que les villes aient dans leurs comptes des Services industriels avec de gros investissements. De plus les bâtiments scolaires du secondaire ont accru notre dette, mais c'est bientôt fini car nous allons transférer la propriété de ces bâtiments à l'Etat. Nous aurons le remboursement de la valeur de ces bâtiments qui amènera une diminution importante de l'endettement.

Nous serons alors meilleurs dans les comparaisons avec d'autres villes. Aujourd'hui, il est difficile de comparer une commune avec une autre

Séance de lundi 6 décembre 2004

puisqu'il faut, comme pour les postes de travail, analyser l'activité qui se cache derrière les chiffres.

Nous avons dû intervenir aussi sur les subventions. Ce n'était pas de gaîté de cœur, mais il apparaît que la situation imposait également d'agir sur ces subventions et pas uniquement sur le fonctionnement interne de l'administration. Il y a, en effet, certaines limites que nous ne pouvons franchir. Les efforts que nous demandons à nos partenaires et aux organismes subventionnés sont supportables, compte tenu de la situation globale que nous connaissons.

Il est vrai qu'il y a une fragilité du fait de l'état de la fortune de la Ville et du fait qu'un budget est constitué d'estimations, tant pour les charges que pour les recettes. L'évolution économique d'aujourd'hui rend toute estimation un peu aléatoire; nous savons très bien expliquer ce qui s'est passé après coup, mais pour élaborer un budget nous devons tenir compte d'hypothèses et elles restent prudentes; mais ce sont des estimations et, compte tenu du volume des recettes fiscales et du volume de l'ensemble des recettes, il est évident qu'une variation de quelques pour-cent a des effets significatifs sur le résultat.

Pendant près d'une dizaine d'années, nous avons réussi à équilibrer les comptes de la Ville. Je crois qu'il est faux de parler d'absence de vision à moyen et long termes. Le souci d'avoir des finances saines, justement pour financer les services que nous rendons, c'est une obligation; nous l'avons et nous l'avons démontré ces dernières années. Les modifications légales auxquelles nous avons à faire face, qui, malheureusement sont toujours dans le mauvais sens pour la Ville de Neuchâtel, et ce n'est pas le cas dans l'ensemble des communes du canton, mais nous faisons ce constat qu'à chaque décision du Grand Conseil correspond une facture pour la Ville et certaines décisions seront encore prises cette semaine à propos d'économies qui nous font certains soucis. Il apparaît que les raisons qui amènent l'Etat à avoir des difficultés financières sont les mêmes pour les communes. Repousser le problème sur les communes n'est ni une mesure d'assainissement pour le canton ni une bonne opération sur la durée puisque cela a tendance à créer des conflits et des difficultés plutôt qu'à résoudre des problèmes.

La situation qui est proposée avec une augmentation de 2 points du coefficient fiscal des personnes physiques nous paraît se justifier pleinement au vu de la situation. Nous l'avons dit quand les choses allaient bien, quand les finances étaient bénéficiaires, que le moment était venu d'accepter une réduction du coefficient. La situation

Séance de lundi 6 décembre 2004

économique s'est renversée très rapidement et nous pensons qu'aujourd'hui, au moment où nous sommes arrivé à l'épuisement de nos réserves, nous devons demander cet effort supplémentaire. Je crois que la population pourra le comprendre et nous avons aussi à jouer un rôle sur le plan de la solidarité attendue des pouvoirs publics pour venir en aide aux personnes en difficulté, au chômage et à l'action sociale, qui nécessite des moyens accrus. Je remercie les membres et les représentants des différents groupes qui entrent en matière sur les propositions qui sont faites ce soir.

M. Blaise Horisberger souligne :

- Il me paraît important de rajouter quelques mots. J'ai le sentiment que nous sommes dans la morosité de quelques recettes de cuisine, que nous débattons d'un point en plus et d'un point en moins, de quelques millions à droite, de quelques millions à gauche. Il me semble que la discussion et l'adoption du budget d'une commune comme Neuchâtel mérite mieux que cela et, en particulier, rappeler, même si cela peut paraître évident à la majorité d'entre-nous, que nous pourrions nous passer de ce débat que d'aucuns traiteront de théorique et dogmatique. J'aimerais rappeler que le budget d'une ville ne sert pas seulement à assurer son fonctionnement de base. Cela a aussi une autre fonction, particulièrement importante, surtout en période de vaches maigres où si d'aucune n'ont plus que les impôts sur les os, d'autres n'ont effectivement plus que les os sur la peau. Ce sont d'autres fonctions, c'est une fonction "redistribution".

Il me semble que l'on fait trop facilement l'impasse sur cette fonction, au grand plaisir d'aucuns dans cette salle et cela me paraît important de le rappeler et de dire que s'il s'agit de faire des économies dans les finances de la Ville de Neuchâtel, il ne s'agira en tout cas en aucun cas de faire des économies sur le dos des moins bien lotis. Cela me paraîtrait absolument inadmissible, d'autant moins que la Ville de Neuchâtel, actuellement, conserve une attractivité non négligeable, preuve en est la carence absolument dramatique de logements et la facilité avec laquelle les promoteurs immobiliers placent les nouveaux logements qu'ils construisent à des prix qui frôlent parfois le million de francs. Il me semble donc la santé économique et financière des habitants de Neuchâtel, ou d'aucuns parmi eux, est excellente et je crois aussi nécessaire de rappeler qu'il y a deux ou trois ans, nous avons un coefficient d'impôt à 95 et nous avons une santé économique et financière fantastique et, à l'époque, ce que nous avons entendu aujourd'hui, aurait peut-être été de bon aloi, c'est-à-dire de ne pas

Séance de lundi 6 décembre 2004

baisser les impôts et de profiter pour engraisser un peu la maigre fortune de la Ville. Je crois me souvenir que sur les bancs libéraux, d'aucuns tenaient ce discours à l'époque déjà. J'aimerais quand même le rappeler. Nous avons, malgré les pronostics déjà très clairs d'une baisse de la santé économique régionale, néanmoins pris le risque de baisser les impôts à l'époque. Voilà-t-il pas qu'aujourd'hui on se complait dans le drame.

Je ne veux pas revenir sur l'accord qui a été conclu en Commission financière. Résignons-nous à accepter le budget tel qu'il nous est proposé, mais j'aimerais rappeler ces choses et mis à part les crèches et l'accueil de la petite enfance, il y a aussi d'autres postes dans l'administration communale qui ont vu leur effectif augmenter largement. C'est en particulier le Service des sports, la Police et la Police du feu et je me réjouis d'entendre les rangs d'en face proposer de réduire les effectifs de Police et de Police du feu.

M. Frédéric Guyot ajoute :

- Je remercie la partie d'en face d'amener encore un peu plus d'eau à mon moulin. S'agissant des postes que l'on cite, leur augmentation, je ne parle pas des crèches ni du SIS qui, pour moi, sont des services indispensables à la collectivité. Je parlerais plutôt, à titre d'exemple, de l'Atelier des musées, du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire naturelle, et vous parliez du Service des sports, effectivement. Il y avait même un contrôleur aux comptes des finances qui a été supprimé pendant de nombreuses années et qui a été repris il n'y a pas longtemps. Je veux donc dire que des augmentations il y en a eu partout. C'est une simple question de priorité. Vous parlez du SIS et de la Police, pour moi, évidemment, la notion de sécurité dans une ville est une notion indispensable, nécessaire à toute société civile qui se respecte.

S'agissant du coût de la dette, le fait que le taux soit historiquement bas ne doit pas nous amener à nous endormir sur cette notion. Il y aura une tendance inverse et la dette sera toujours présente avec des taux qui risquent d'augmenter. Je n'ai jamais dit qu'il serait plus haut, mais il va le devenir parce que la politique monétaire va se resserrer. On le voit déjà sur certains fronts.

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Philippe Ribaux relève :

- Je peux comprendre que le porte-parole du groupe popecosol trouve qu'il y a trop de policiers en ville; à la limite c'est une question de point de vue auquel nous ne nous rallierons pas, mais je voudrais qu'il m'explique et qu'il me donne des arguments solides qui permettraient de baisser les effectifs de la police du feu. Je pense que cet argument est particulièrement mal choisi.

Le président, **M. Christian Boss**, constate que le débat général est clos. Il propose une suspension de séance de 15 minutes avant le débat de détail.

01 chancellerie

M. Didier Rochat déclare :

- J'ai une question qui est liée à une constatation par rapport au fonctionnement des bornes interactives que nous trouvons, en particulier, à la gare et qui, malheureusement, donnent une image assez piètre du fonctionnement de notre ville. Je suis persuadé que notre ville fonctionne mieux que ces bornes et l'image qu'elle donne est meilleure que celle que l'on croit voir en les consultant. En effet, ces bornes ont été installées pour Expo.02 et devraient être tenues à jour, comme n'importe quel site Internet. J'ai eu l'occasion de les tester à plusieurs reprises et je suis surpris de voir qu'après deux ans, certaines fonctionnalités ne fonctionnent toujours pas, qu'il faut toucher à côté de la touche pour trouver le bon endroit, que les horaires des TN ne sont pas les mêmes que ceux affichés, juste au-dessus, sur le tableau. J'ai entendu aussi que les horaires des ouvertures de certains guichets ne correspondent pas à la réalité. Le Théâtre affiche encore la saison 2003-2004 quand bien même la saison actuelle est pleine. Les plans de ville, qui seraient utiles pour les visiteurs sont toujours écrits "en construction" et que si on cherche une rue on ne la trouve pas.

Il me semble que mettre à jour des données ne coûte pas cher si c'est le personnel de la commune qui est livreur de ces données. Aujourd'hui, mieux vaut ne pas consulter ces bornes que de se fier aux informations qu'elles donnent. Je peux comprendre que, s'il y a un problème financier derrière cette affaire, je me pose la question de savoir si nous ne sommes pas en mesure de financer le fonctionnement normal d'un élément visuel si important, il ne faudrait pas plutôt le supprimer et l'enlever physiquement?

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Je reviens sur ce que vient de dire M. Rochat. Je me suis renseigné auprès des TN et il semblerait que l'on attende le passage à un autre système, notamment de financement. Mais, en attendant, n'aurait-on pas pu mettre quelque chose de plus succinct mais à jour. Cela m'amuse toujours de voir où je ne peux pas me parquer en 2002 à cause de l'Expo.02. Cela fait un peu "chenit dans le paysage".

Pourrait-on nous donner, en quelques mots aussi, un bilan sur le fonctionnement de la place Blaise-Cendrars. Y a-t-il eu des accidents, des réclamations?

M. Blaise Péquignot demande :

- Il semblerait que le site Internet de notre ville évolue relativement peu, hormis de nouvelles couleurs qui viennent le garnir. Le constat est que l'on trouve des informations plus précises et plus rapides sur des sites parallèles de l'administration. Quelles sont les perspectives pour le développement du site Internet, notamment par rapport à l'intégration de la législation communale, comme on la trouve sur d'autres sites de villes?

Mme Françoise Jeanneret, Présidente du Conseil communal, déclare :

- S'agissant des bornes interactives, le Conseil communal partage l'analyse qui a été faite ce soir. Ce service n'est pas du tout satisfaisant et il a décidé, au début du mois de novembre, de retirer la participation de la Ville à ce projet. Nous avons fait cela en partenariat avec les TN, qui a confié le mandat à une entreprise spécialisée, qui a certainement bien fait son travail pour 2002, mais la mise à jour n'est pas satisfaisante. Nous avons donc décidé de nous retirer et toutes les informations dont vous avez parlé, en dehors des horaires des TN, seront retirées. Les TN étudient actuellement la possibilité de faire un lien avec le site Internet puisque nous ne souhaitons pas mettre à jour deux banques de données. Nous n'avons plus les moyens d'entretenir ces bornes, d'autant plus que le service n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre de telles installations. Le 15 décembre, toutes les informations périmées disparaîtront.

Concernant le site Internet, il évolue et s'enrichit très régulièrement. Nous l'avons mis en place l'an dernier, ce n'est donc pas un vieux site. Il

Séance de lundi 6 décembre 2004

a été mis en exploitation en octobre 2003. Au niveau de la Chancellerie, nous avons renoncé à engager ce que l'on appelle un "webmaster" pour s'occuper de la gestion du site, et la responsabilité est plutôt dans les secrétariats de directions. Des personnes ont été formées ainsi qu'à la chancellerie pour que les documents, notamment liés au Conseil général, les procès-verbaux, les rapports, les communiqués de presse, le BO, apparaissent sur le site, rapidement. S'agissant du recueil systématique de la législation communale, nous avons reporté le projet en raison des coûts. Nous avons, dans un premier temps, édité, enfin, après des années, le recueil complet de la législation communale. Dans un deuxième temps, quand les moyens seront là, nous mettrons cette législation sur le site. Le site s'enrichit donc régulièrement. Il y a des responsables dans les services pour amener la documentation et pour ajouter des informations. Il est très visité, environ 400 visites par jour. Nous avons des statistiques assez pointues sur son utilisation. Il y a environ 2000 pages chargées quotidiennement. Je peux aussi vous dire que ce sont principalement de Suisse que l'on visite notre site, avec 75 %. Il y a aussi des visiteurs qui viennent de France, des Etats-Unis, d'Allemagne, qui font l'essentiel. En moyenne les visiteurs restent cinq minutes sur le site. Ces statistiques seront publiées dans le rapport de gestion. Il est clair qu'un nouveau site tient durant 5 ans. Après, il faut revoir depuis la base car, à force d'ajouter des informations, on se retrouve avec une structure qui devient inadaptée et il est nécessaire de remettre le tout à plat et de recommencer. Nous n'en sommes pas là puisque nous travaillons à l'enrichir et également à développer les liens avec des sites qui concernent la ville. Nous ne tenons pas à mettre toutes les informations, mais que, de notre site, on puisse avoir accès aux informations intéressantes. Nous considérons donc que ce site est attractif et surtout convivial dans la navigation. Il a été pensé pour être assez simple et intuitif.

02 Finances et tourisme

M. Pascal Sandoz déclare :

- Comme chacun le sait, le complexe commercial de La Maladière ouvrira ses portes en septembre 2006, selon la planification. Or, nous avons la chance de disposer d'un peu moins de deux ans pour agir. Il a souvent été question, dans les propos du Conseil communal, relayés par la presse, de l'engagement d'un "city-manager". Le groupe radical est bien évidemment acquis à la promotion du centre-ville. Nous sommes surtout d'avis qu'il ne faut pas attendre pour voir venir, mais qu'il s'agit

Séance de lundi 6 décembre 2004

bien d'entreprendre de suite. En effet, comment ne pas voir les difficultés des lesquelles se battent nos commerçants, mais aussi toute la branche du tertiaire, celle des services, qui a ses bureaux en ville. Il s'agit donc de revitaliser pendant qu'il en est encore temps. Où en est-on avec le projet de "city-manager", quelle sera sa mission concrète, quelles seront les résultats chiffrés attendus, qui paiera quoi?

Nous avons encore une question en deux volets. D'abord quel bilan financier tire le Conseil communal de Festrilac 2004, en d'autres termes que paie la Ville dans cette aventure? Quels sont les engagements qui ont été pris par le Conseil communal et quelle est sa liberté de manœuvre, s'il en a encore une dans ce dossier, et bien sûr, quelle appréciation fait-il des retombées économiques pour Neuchâtel, s'il y en a eu? Pour l'exercice 2005, nous aimerions savoir de quoi il s'agit, de quel projet concret parle-t-on, avec quelles retombées pour notre cité? Par ailleurs, nous ne comprenons pas très bien la différence que fait le Conseil communal entre la part de promotion, c'est-à-dire celle qui permet d'obtenir des retombées économiques concrètes et mesurables, comme le forfait touristique vendu, par exemple, et la part dite d'animation, c'est-à-dire celle qui permet de rendre la ville plus agréable, celle qui permet de distraire, mais qui coûte plus qu'elle ne rapporte. Au travers des propos de notre groupe, vous devinerez que nous ne sommes pas satisfaits de l'expérience en cours et qui vient d'avoir lieu. Nous souhaitons toutefois écouter le Conseil communal avant de nous prononcer en faveur ou contre cette subvention qui figure au projet d'arrêté no VII.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et du tourisme, déclare :

- La revitalisation du centre-ville nous intéresse énormément. Le Conseil communal a participé, de manière très active, à la création de l'association qui a eu lieu récemment. Le Directeur de la police présidait même le groupe de travail qui a amené à la création d'une association. Différents groupes de travail, chargés de l'étude de dossiers particuliers, ont été créés, avec des commerçants et différents partenaires pour aboutir à la constitution de cette association. Il a soutenu la démarche de manière active par sa présidence, mais aussi en finançant l'étude qui a été faite et rendue publique récemment au sujet des raisons pour lesquelles les habitants viennent ou ne viennent pas faire leurs courses au centre-ville.

Séance de lundi 6 décembre 2004

En 2003, nous avons décidé de financer l'étude. Cela figure d'ailleurs dans le rapport de gestion. Il s'agissait d'une dépense de 26'900 francs pour cette étude de marché. Nous pensons, tout comme les membres de l'association et comme une bonne partie des commerçants, qu'il convient aujourd'hui de professionnaliser l'animation du centre-ville, avec un "city-manager" pour gérer ou organiser l'animation du centre, de manière professionnelle, un peu à l'image de ce qui se fait dans les centres commerciaux. A ce titre, nous avons décidé de mettre à disposition des locaux. C'est la raison pour laquelle le petit magasin, qui se situe à la rue de l'Hôpital, dans un bâtiment de la Ville, n'a pas été reloué. C'est justement pour y loger le futur "city-manager" et, au niveau des subventions du Service économique, nous avons réservé une somme de 4'000 francs pour financer le loyer à l'Urbanisme. Par contre, le salaire du "city-manager" doit être pris en charge par les acteurs du centre-ville, les commerçants, le secteur tertiaire, et toutes les personnes intéressées à cette revitalisation. Pour l'instant, la question est à l'étude puisqu'il s'agit, pour les commerçants, que tous s'engagent financièrement pour parvenir à financer ce poste et que cela ne repose pas seulement sur quelques commerces du centre. Certaines voies sont étudiées, notamment par le biais de la taxe sur les enseignes, d'affecter une partie de cette taxe au financement de ce poste, car cela permet de faire contribuer l'ensemble des commerçants. Nous en sommes là.

Nous pensons aussi qu'il faut être actif. Nous avons été très heureux de voir qu'il y a une véritable prise de conscience des commerçants du centre-ville qui souhaitent maintenant s'organiser, faire des démarches communes. Certains éléments concrets sont déjà visibles, tels l'organisation de marchés ou d'animations particulières. Cela peut se faire peut-être par groupe de commerçants, mais pas de manière complètement coordonnée sur l'ensemble du centre-ville. La prise de conscience a bien eu lieu et le Conseil communal est actif et présent dans le cadre de cette démarche. Financièrement, il s'engage également par la mise à disposition du local nécessaire à ce poste, qui ne saurait être un poste de l'administration, mais bien de l'association. Nous n'avons pas les compétences pour diriger une personne chargée de revitaliser le centre-ville. C'est le rôle des commerçants, comme cela se fait dans les centres commerciaux où les commerçants présents dans ces centres participent financièrement à l'animation qui rencontre généralement du succès.

Sur la question de l'animation des Trois lacs, la subvention que nous vous proposons découle de ce que nous avons appelé "La conférence du 15 mai" qui est une association réunissant les villes qui ont accueilli

Séance de lundi 6 décembre 2004

l'Expo.02 et qui, après différentes études, a retenu trois projets pour mener des actions concrètes. Il y avait effectivement Festrilacs, qui était le volet culturel et il y avait l'animation touristique, sur le plan des Trois lacs. La question touristique et la démarche de promotion touristique sont menées par la Ville de Bienne. En troisième lieu, il y a un projet, qui n'a pas encore commencé, qui concerne les échanges scolaires, qui sera piloté par la Ville d'Yverdon-les-Bains, pour faire bénéficier les élèves de différentes villes de la proximité des villes bilingues de Morat et de Bienne et pour encourager les échanges scolaires. Dans le cadre de cette "Conférence du 15 mai", chacune des villes participe selon une clé de répartition. En 2004, la Ville de Neuchâtel a participé à hauteur de 50'000 francs, la Ville de Bienne à hauteur de 100'000 francs, Morat, 40'000 francs et Yverdon-les-Bains, 60'000 francs. En fait ces projets unissent les moyens des quatre villes pour avoir des démarches communes dans ces trois domaines. Festrilacs, qui était le projet piloté par la Ville de Neuchâtel, n'a pas connu le succès populaire attendu. Chacun a pu s'en rendre compte et il appartient maintenant aux villes d'éponger le reste du déficit, au moment où tout sera connu. Il est clair que le projet devait être non seulement équilibré, mais bénéficiaire, pour créer une réserve pour les éditions futures. En fait, c'est plutôt un trou qui s'est creusé. Globalement, le budget a été bien tenu sur le plan des dépenses mais ce sont les recettes, le public, qui n'ont pas suivi. Il a été décidé de cesser l'expérience et de ne pas recommencer, l'année prochaine, un nouveau Festrilacs, compte tenu de l'expérience menée. Il faut aussi dire que c'est une grosse affaire d'organiser un festival sur 4 sites, qui se déplace en cours de programme, avec des acteurs locaux dans chacune des villes et c'était un budget de l'ordre de 600'000 francs. Nous avons des soutiens de loteries, de l'Espace Mitteland, il y avait passablement de subventions de tiers pour élaborer le budget. Par contre, le succès a été mitigé, en tout cas à Neuchâtel, et dans les autres villes, cela n'a pas été extraordinaire et cela n'a pas compensé le peu de succès que Festrilacs a connu à Neuchâtel.

La proposition que nous faisons dans le cadre du budget c'est de continuer sur la question de la promotion touristique des Trois lacs puisque vous savez que, sur le plan de Tourisme neuchâtelois et des actions qui sont menées, il n'y a pas de promotion de la partie lacustre de ce que nous appelons la Watch Valley. Tant Tourisme neuchâtelois que les différents partenaires n'ont pas souhaité avoir une destination particulière liée aux lacs et nous pensons que cette démarche doit être poursuivie jusqu'à ce que cela puisse être pleinement intégré dans le tourisme traditionnel. L'aspect lacustre doit être intégré, à terme, dans la promotion traditionnelle. Dans l'intervalle, nous avons aussi des

Séance de lundi 6 décembre 2004

engagements à l'égard des villes partenaires qui participent financièrement à ces projets. Le but n'était donc pas de faire une expérience une année, mais bien sur une certaine durée. Pour qu'une destination touristique soit connue, il faut agir à moyen terme. En une année, on ne peut pas réussir un concept touristique et faire connaître la région. J'ajouterai que la Ville de Morat est très touristique, donc ce concept permettra aussi d'attirer les touristes de Morat sur les autres lacs de l'arc jurassien. C'est donc un pont intéressant entre les 4 villes pour bénéficier les uns et les autres, d'une destination cohérente qui aidera certainement aussi les sociétés de navigation. C'est la raison pour laquelle nous avons mis une subvention régulière au budget. Nous ne l'avons pas limité dans la durée, mais nous avons annoncé que nous ferions le bilan après deux ans, pour prendre des décisions, à savoir si cette action est intégrée dans le marketing touristique traditionnel de notre région ou s'il convient de poursuivre sur l'aspect uniquement des lacs. Il ne s'agit donc pas de confondre avec le volet culturel des projets que nous développons avec les villes arteploges puisqu'il cessera avec l'édition 2004.

Mme Doris Angst demande :

- Ces 50'000 francs seront-ils destinés uniquement à la promotion touristique, mais il n'y aura rien pour soutenir les échanges scolaires?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et du tourisme, ajoute :

- Comme nous mettons dans un grand pot commun, avec les quatre villes, les contributions de chacune des villes, il y aura le volet échanges scolaires qui sera compris. Il n'est donc pas remis en cause. Il a été intégré à la partie tourisme, c'est le dossier que nous vous présentons mais ce volet, n'a pas encore commencé. Il est difficile de vous en expliquer les détails, mais c'est pour faire bénéficier les élèves d'échanges avec des villes qui nous sont proches. Il y a d'autres cadres pour ces échanges linguistiques, notamment avec la Ville d'Aarau. Le Directeur de l'instruction publique envisage de développer des échanges linguistiques avec notre commune jumelée d'Aarau.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Sur le même objet, si j'ai bien compris, ce sont 250'000 francs qui sont mis dans ce pot commun par les quatre villes arteploges. Mais, je n'ai toujours pas compris concrètement ce qui sera mis sur pied en 2005.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Pour les échanges scolaires on y voit déjà plus clair. Au niveau tourisme, je n'ai pas saisi quelles seront les actions concrètes et si j'ai bien compris, de ce pot commun 2005, il faudra payer le déficit de Festrilacs. Je ne sais pas si vous avez mentionné le montant exact de ce déficit. Il me semble que les moyens sont extrêmement faibles. Je ne suis donc toujours pas convaincu qu'il faille accorder 50'000 francs.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et du tourisme, explique :

- En matière de marketing touristique, concrètement il s'agit de dépliants, de cartes. Tout le concept n'est pas encore monté puisqu'il a été initié cette année. Ce sera ce que nous connaissons habituellement sur le plan touristique, avec des brochures, éventuellement la présence dans des foires de tourisme. C'est cela la partie touristique. L'avantage aussi de cette association des 4 villes, c'est que cela permet d'obtenir des soutiens de tiers que les villes, à elles seules, ne peuvent pas obtenir, comme la Loterie romande, l'Espace Mitteland ou d'autres partenaires. Dans le cadre du réseau des villes de l'Arc jurassien, nous avons plutôt développé le concept Watch Valley, qui est mené par les offices de tourisme. Nous avons là obtenu des subventions très importantes de la part de la Confédération. L'organisation sous cette forme permet donc d'obtenir des soutiens supplémentaires.

Concernant le déficit Festrilacs, il sera, en principe, pris en charge durant l'exercice 2004, en dépassement des montants figurant actuellement au budget. Le décompte final n'est encore pas terminé et la charge devra être répartie entre les quatre villes, et elles sont d'accord, en fonction de la clé de répartition que je vous ai exposée tout à l'heure. Cela ne chargera donc pas les projets des années futures. Par contre, toute la mesure de l'exercice a été prise par les représentants de ces villes et il n'y aura pas de nouvelle édition sous cette forme.

03 Forêts et domaines

La parole n'est pas demandée.

Séance de lundi 6 décembre 2004

04 Services sociaux

M. François Konrad déclare :

- Nous serions reconnaissants au Conseil communal de nous indiquer l'état de la situation au sein du Service social de notre ville. En effet, selon plusieurs sources, les assistantes et assistants sociaux sont confrontés à des dossiers toujours plus lourds et, qui plus est, qui augmentent en nombre. Le Conseil communal peut-il nous dire le nombre moyen de dossiers pris en charge dans le cas d'un poste à plein temps, peut-il nous dire le nombre de dossiers maximum qu'il ne faudrait pas dépasser, afin de permettre aux intervenants de gérer au mieux les dossiers et quelles conséquences cela aurait sur le nombre d'assistantes et d'assistants sociaux que nous devrions avoir pour répondre à ces besoins?

M. Daniel Domjan intervient :

- Au sujet du planning familial peut-on connaître les intentions du Conseil communal dans la recherche du financement de ce service? Nous comprenons très bien que nous ne pouvons pas demander aux bénéficiaires de la prestation un paiement direct du service que nous lui rendons, mais nous rendons ce service à moult habitants des communes avoisinantes. Pourrait-on savoir quelles sont les intentions du Conseil communal vis-à-vis de l'Etat dans le cadre de la péréquation ou avec les communes les actions qu'il pourrait engager afin de partager cette surcharge de travail et de prestations pour couvrir quelque peu les dépenses inhérentes à ce service?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, déclare :

- Concernant les chiffres de ces cinq dernières années, je mets en regard à chaque fois le nombre de postes à plein temps aux Services sociaux et le nombre de dossiers par assistant social. Malheureusement, pour des raisons statistiques qui m'échappent, en 2002, il n'y avait pas de chiffres à vous fournir. En 2000, 6,2 postes, 129 dossiers par assistant social, en 2001, 6,3 postes, 118 dossiers par assistant social, en 2002, pas de statistique, en 2003, 8 postes, 119 dossiers par assistant social et nous en sommes actuellement à 8 postes et 129 dossiers par assistant social.

Pour répondre à vos questions, je dirais que l'idéal, à en croire les assistants sociaux, eux-mêmes, et leurs associations professionnelles,

Séance de lundi 6 décembre 2004

se situerait aux alentours de 80 dossiers par assistant. L'objectif en Ville de Neuchâtel, plus modestement, serait d'arriver à tenir 100 dossiers par assistant social. Vous avez vu, à l'énoncé des chiffres de tout à l'heure, que nous en sommes loin actuellement et que, je ne suis pas en train de plaider pour une augmentation de postes qui n'est pas à l'ordre du jour ni intégrée au budget, mais, vous me voyez venir, compte tenu des chiffres indiqués tout à l'heure, il n'est pas exclu que nous devions envisager, à relativement brève échéance, l'engagement d'un nouvel assistant social pour tendre à parvenir à l'objectif de 100 dossiers par assistant social.

S'agissant du planning familial, tout d'abord, quand on parle de "planning familial", il faut bien distinguer, et j'ai dû apprendre cette distinction, et peut-être aurai-je le plaisir de vous apprendre quelque chose ce soir, j'ai donc dû apprendre moi-même à distinguer deux aspects de ce que l'on nomme le travail du planning familial. Il y a d'abord le Centre de consultation en matière de grossesse, qui est une activité qui nous est imposée par la Confédération, et qui nous est subventionnée par le Canton pour la mettre en œuvre au niveau de la Ville, non seulement au profit des habitants de la ville, mais au profit de l'ensemble du littoral. C'est une mission cantonale qui ressort, d'une part, d'une loi fédérale et, d'autre part, d'un règlement d'application de cette loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse. Le Centre de Neuchâtel est déclaré compétent pour, non seulement le district de Neuchâtel, mais celui de Boudry et celui du Val-de-Travers, d'où la présence d'une antenne du planning familial au Val-de-Travers d'une part, dans le district de Boudry, à Saint-Aubin, d'autre part. Ce centre nous est financé à raison de la moitié par le Canton.

L'autre activité, c'est le planning proprement dit. Ce sont différentes activités, essentiellement de prévention. On distingue la prévention dite primaire, qui est donc l'information au sens strict, en matière notamment de contraception, de maladies sexuellement transmissibles ou encore de sida. La prévention secondaire concerne les grossesses non désirées et la prévention tertiaire, qui concerne la prévention des violences, maltraitements et autres abus sexuels. Le problème, s'agissant de cette partie pour laquelle nous sommes seuls compétents et seuls payeurs, bien sûr la tentation serait grande de dire qu'il faut faire payer les usagers de ces prestations. Il faut d'abord savoir qu'elles ne sont pas totalement gratuites. Ce qui l'est, c'est le conseil, ce sont ces informations données aux usagers, souvent des usagères.

Le problème, si on fait payer ce genre de prestations, on risque de rater précisément l'objectif de prévention que nous poursuivons, c'est-à-dire

Séance de lundi 6 décembre 2004

que nous allons dissuader les gens de consulter. Il faut savoir que d'autres prestations, toujours dans ce domaine, sont bel et bien payantes. Par exemple, la contraception d'urgence est facturée 12 francs, les tests de grossesse 10 francs. Par contre, nous pourrions effectivement imaginer de faire payer certaines consultations qui ont aujourd'hui pris une certaine ampleur et que nous pouvons considérer, sinon comme du confort, du moins comme des prestations allant au-delà du strict but de prévention. Je pense notamment aux consultations en matière de procréation assistée ou aux conseils plus généraux en matière de sexologie. Ces prestations, nous pourrions imaginer les faire payer, sans nuire au but que nous poursuivons et nous envisageons effectivement de nous approcher, soit de l'Etat, soit des différentes communes pour imaginer une participation des communes. Prioritairement, nous souhaiterions plutôt aller dans le sens d'une prise en charge par l'Etat d'une participation à ces frais, comme il le fait pour le Centre de consultation en matière de grossesse, selon le raisonnement qui veut que, dans le cadre du désenchevêtrement, l'Etat est en train d'aller vers un partage 60 – 40 de tout ce qui concerne le domaine de la santé et du para-médical. Nous imaginons que le Conseil d'Etat pourrait entrer en matière sur une prise en charge, au même taux, des prestations en matière de planning familial.

M. Jean-Charles Authier ajoute :

- Sur le sujet du nombre de dossiers par assistant social, j'apprécie l'ouverture faite par le groupe pepecosol au Conseil communal, mais ce qui est important dans ce genre de démarche, c'est de la justifier avec quelques comparaisons avec d'autres communes avant de dire que 100 est le nombre de dossiers idéal par assistant social. Il y a quelque chose d'arbitraire et c'est, à mon avis, nécessaire d'étayer l'argumentation avant de dire que c'est trop ou trop peu.

Au sujet du logiciel sacso, le Conseil communal peut-il expliquer quel est le but recherché par ce logiciel, les avantages qu'entend retirer la Ville? J'ai aussi entendu dire que ce logiciel était implémenté sur la demande de l'Etat. A ce moment la question est simple : pourquoi cela revient-il à la Ville d'en supporter le financement?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des services sociaux, répond :

- Au sujet du logiciel sacso, vous avez la réponse dans le rapport de la sous-commission financière qui vous explique que ce logiciel servira à unifier la présentation statistique des dossiers et permettra ainsi une

Séance de lundi 6 décembre 2004

économie lorsqu'un usager des services sociaux passe d'une commune à l'autre. Il n'y aura pas besoin de resaisir, dans un autre logiciel, les données le concernant. S'agissant des bases légales qui permettraient à l'Etat de nous imposer cette dépense, je m'y suis effectivement intéressé car j'avais cru comprendre que cette question viendrait. Cette base légale n'existe pas. Il y a simplement des discussions permanentes entre l'Etat et les communes en matière de services sociaux. Il y a une conférence qui réunit tous les responsables des services sociaux, de dicastères, une fois par an, entre communes et Etat. C'est lors de discussions de ce type que l'Etat a imaginé la mise sur pied de ce logiciel. Il l'a proposé aux communes. Il y a eu, à cette occasion, en 2002, un consensus, pas de vote, parmi les communes pour dire que cette innovation était la bienvenue et qu'elles étaient disposées à se partager les frais d'installation de ce logiciel en fonction du nombre d'habitants.

Ce n'est donc pas seulement la Ville de Neuchâtel qui paie ce logiciel et c'est peut-être là qu'il y a eu confusion, mais chaque commune, en fonction de son nombre d'habitants. Cela dit, tout n'est pas rose et je ne veux pas nier qu'il y a des problèmes avec ce logiciel. Ce n'est pas pour dire que ce n'est pas de notre faute, mais il se trouve que ce logiciel, et ce n'est peut-être pas dit très clairement dans le rapport de la sous-commission, n'est pas développé, à proprement parler par l'Etat ni par le CEG, il l'est par l'homologue du CEG de La Chaux-de-Fonds, le SIC, et il se trouve que l'implémentation connaît quelques ratés. Depuis plusieurs mois, les services sociaux de la Ville de Neuchâtel, tiennent leurs comptes et leurs dossiers, à la fois sur l'ancien système et sur le nouveau, dans l'attente qu'enfin cela marche car on leur dit toujours que c'est pour la semaine suivante et cela continue à ne pas marcher. On attend donc de pouvoir basculer définitivement sur le nouveau logiciel sacso. Actuellement plutôt qu'une amélioration et un allègement du travail, ce logiciel n'apporte pratiquement que des ennuis.

05 Travaux publics

M. Didier Burkhalter, Directeur des travaux publics, répond à la question posée par M. Philippe Ribaux, par erreur au chapitre 01, Chancellerie, concernant la Place Blaise-Cendrars. Il déclare :

- Il faut rappeler en deux mots que l'enjeu, dans l'opération place Blaise-Cendrars, était de régler le problème de l'interface transports TN/transports CFF. Dans l'idéal, si nous avions été une grande ville très

Séance de lundi 6 décembre 2004

riche, nous sommes peut-être une grande ville, mais pas très riche, nous aurions fait une gare routière par-dessus la gare des CFF. Cela aurait coûté quelques dizaines de millions de francs de plus et ce n'était pas possible. Nous avons donc trouvé une autre solution, qui était un défi: faire cohabiter tous ces mouvements, toutes ces personnes, toute cette mobilité sur la même place Blaise-Cendrars.

L'objectif est de responsabiliser les utilisateurs, introduire la priorité de droite et cela ne marche pas si mal. Comme vous ne m'aviez pas annoncé la question je n'ai pas les statistiques récentes. Je vous dirai donc ce que je sais. Nous nous sommes fait accompagner par le BPA et nous avons reçu un rapport relatif à cette place puisque c'est quelque chose qui se fait assez souvent en Allemagne, mais très peu en Suisse. Le rapport est arrivé à la conclusion que nous devrions aller plus loin et supprimer les passages piétons pour faire que toute cette place bénéficie d'une priorité piétonne. Ce serait ainsi aller au bout de la logique. Nous ne sommes pas encore allé jusque là car nous croyons qu'il y aurait des problèmes mais, en soi, c'est peut-être une idée pour l'avenir.

Les vitesses fonctionnent bien; il y a une grande diminution et elles avaient été mesurées. La priorité de droite marche de mieux en mieux, mais il y en a encore quelques-uns qui ne la respectent pas très bien. Pour les accidents, je n'ai malheureusement pas de statistique ici. A ma connaissance ce n'est pas un problème supplémentaire par rapport à la situation précédente. En revanche, nous avons beaucoup plus d'utilisateurs sur cette place. Pour les arrêts des bus et le fonctionnement des transports publics, cela se passe très bien. La situation est peut-être encore un peu critique, quelquefois, sur l'arrêt TN en direction de la descente sur la ville où, objectivement, nous aurions besoin d'un quai plus large.

06 Urbanisme

M. Blaise Péquignot déclare :

- Deux questions. En l'absence de réponse à ma question écrite au sujet du ballon captif, j'aimerais savoir si un montant a été mis au budget concernant cet objet particulier? A propos de la Maison du concert j'étais déjà intervenu l'an passé sur cet objet spécifique et le Directeur de l'urbanisme avait indiqué que d'un rendement net négatif de cet immeuble, il espérait obtenir un rendement net de zéro, avec un objectif

Séance de lundi 6 décembre 2004

qui était d'avoir des recettes de 100'000 francs par an sur cet objet, notamment le changement de locataires des établissements publics était censé amener des rentrées particulières. Il me semble qu'aujourd'hui encore ces locaux sont fermes, que l'on cherche des coopérateurs qui seraient d'accord de s'investir. Qu'en est-il exactement de cette Maison du concert et de ses perspectives financières?

M. Blaise Horisberger intervient :

- Je souhaitais savoir ou suggérer, le cas échéant, si, concernant le couvert du passage au nord de la gare de Neuchâtel, dont le budget d'investissement semble avoir explosé, en particulier du fait de l'augmentation du prix de l'acier, si, au sein du Conseil communal, sachant que, par ailleurs, on a noté au département "Forêts et domaines" que le prix du bois avait chuté dramatiquement, étant la cause de pertes financières, la Direction de l'urbanisme avait envisagé prendre contact avec la Direction des forêts et domaines pour envisager de remplacer l'acier par du bois de la commune.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- J'ai bien lu la question sur le ballon captif et je n'ignore pas que nous avons un délai de deux mois pour y répondre, mais, au regard de ma réponse, vous comprendrez pourquoi je n'y ai pas encore répondu par écrit. Si je reprends les choses depuis le début, le Département de la gestion du territoire, par une décision du 12 mars 2003, a donc imparti un délai au 31 décembre 2003 à l'exploitant pour démonter l'ensemble de la structure du ballon captif. Le 18 février 2004, le Conseil communal écrit à l'exploitant du ballon captif en lui disant que c'est maintenant sans délai qu'il doit libérer les rives. Entre temps, cette société a été déclarée en faillite, faillite clôturée par décision du Tribunal, du 30 avril 2004.

Dès lors, par décision cette fois-ci, et non par courrier, du 6 juillet 2004, le Conseil communal a fixé un délai de deux mois à cette société en liquidation pour procéder à la remise en état, tant du lac que du quai Ostervald. Comme cette société était en liquidation, nous nous sommes approché de l'Office du registre du commerce, pour s'opposer à la radiation de cette société qui perdait ainsi sa personnalité juridique. Il n'y a pas de montant inscrit au budget car, selon la décision du Département de la gestion du territoire, des garanties financières auraient dû être déposées auprès dudit Département pour la remise en état de la place.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Pour le démontage de ce ballon et la remise en état les chiffres sont assez contradictoires. Dans les décisions du Département, le chiffre était de 20'000 francs. Selon l'exploitant, que nous avons approché téléphoniquement récemment, le chiffre ascendrait à 100'000 francs. Nous espérons donc toujours effectivement que l'exploitant s'acquitte de cette somme, mais rien n'est moins sûr au vu de sa situation financière qui apparaît à la limite du fait d'être obérée. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal n'a pas pris d'autre décision que celle de faire enlever cette structure du ballon captif. Cependant, cette structure attise désormais certaines convoitises. Elle donne des idées d'autres affectations.

Comme vous le savez, c'est à titre exceptionnel que le Département de la gestion du territoire a autorisé l'implantation de ce ballon captif, par l'application de l'article 24 de la Loi sur l'aménagement du territoire, donc une dérogation qui doit satisfaire à des critères assez stricts. Nous espérons toujours que l'exploitant aura les moyens de déposer au moins auprès du Département les sûretés. Nous n'avons pas de nouvelles du Département, malgré les demandes que nous avons faites en ce sens.

Quant à l'acier, puisque la structure de ce ballon est composée d'acier, aux dires récents de l'exploitant, il n'a reçu que peu d'offre d'achat. Nous en doutons. Nous allons donc faire preuve de patience durant quelques mois encore dans ce dossier. En tout état de cause, puisqu'il y a des demandes d'utiliser cette structure pour faire autre chose et qu'elles ont également été déposées auprès du Conseil d'Etat, nous reviendrons avec ce dossier devant votre Autorité, en répondant à la question écrite de M. Péquignot.

S'agissant de la Maison du concert, ce n'est pas un roman fleuve et je profite de cette tribune pour apporter quelques précisions. Le bail signé avec la Maison du concert l'a été le 28 février 2001, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Il ne porte que sur ce que j'appellerai le théâtre, pas les deux établissements publics qui sont le cabaret et le café. Le montant du loyer de la Maison du concert est actuellement de 2'000 francs par mois, charges, frais accessoires en plus. Un bail nous liait avec l'Escale SA jusqu'au 30 juin 2003 et une prolongation de bail a été acceptée devant la Commission de conciliation jusqu'au 31 décembre 2003. Ensuite, la Ville a sommé les anciens locataires, qui occupaient donc les locaux de manière illicite, de débarrasser leur mobilier. C'était des biens meubles, mais qui, du point de vue du poids, avaient des apparences de biens immobiliers. Sur cela, les exploitants d'Escale SA n'ont pas été d'accord car ils se prévalaient de prétentions à l'égard de la Ville de Neuchâtel.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Après discussion, la Ville et les anciens locataires ont conclu une convention d'abandon de toutes les prétentions et cette convention a été signée le 1^{er} octobre 2004. C'est la raison pour laquelle les deux établissements sont, pour l'heure, encore fermés.

Notre intention est de soumettre au Conseil communal, puis s'il donne son aval, au Conseil général, un rapport concernant la réfection des cuisines du "Silver Café". La réfection des cuisines et des locaux en général s'avère être indispensable dans la mesure où il y a en tous cas 10 ou 20 ans que la Ville n'a plus fait de travaux d'entretien à l'intérieur de ces établissements. Je rappellerai tout de même que les anciens locataires louaient l'ensemble du bâtiment et le théâtre pour un loyer de 3'900 francs par mois. Vous avez accepté, dans le budget 2004, un crédit d'investissement de 300'000 francs pour rénover le "Silver Café". C'est sur la base de ce crédit que nous vous soumettrons un rapport. S'agissant du calcul du loyer, les calculs définitifs n'ont pas encore été établis, mais, à titre personnel, il m'apparaît qu'il faudra faire une différence entre les travaux qui apportent une plus-value à l'établissement et les travaux qui sont de pur entretien, de manière à pouvoir calculer la hausse de loyer sur cette base.

Comme vous avez pu le constater dans le cadre du rapport de la sous-commission financière, effectivement, le prix de l'acier a explosé, mais, en plus, nous avons dû faire face à des exigences des CFF, par rapport à la sécurité de la rampe, qui est proche des voies ferrées. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la sous-commission financière, pour financer ces travaux, nous avons décidé de nous approcher des CFF pour savoir s'ils étaient prêts à participer financièrement à la construction de ce couvert. Si ce n'est pas le cas, il est probable que la Direction de l'urbanisme propose au Conseil communal l'abandon de ce projet, en particulier puisqu'il n'est pas indispensable. Quant à la structure en bois, je doute que le bois soit imperméable. Le but est quand même de faire une protection contre les intempéries et la neige et, en règle générale, le bois ne m'apparaît pas être une matière des plus imperméable. Nous avons prévu aussi d'y installer des cellules photovoltaïques. Je ne suis donc pas certaine que cela puisse être compatible avec une structure en bois. Je rappelle que ces cellules photovoltaïques sont destinées à produire notre propre électricité, notamment pour faire en sorte que notre courant soit propre et que nous alimentions nos mignonnettes petites "think", comme dirait M. Aubert, avec du courant que nous aurons produit nous-mêmes et qui ne provienne pas d'une centrale nucléaire.

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Pour souligner pour la nième fois que la Ville n'est pas forcément un propriétaire très heureux d'établissements publics. Des épisodes précédents nous le prouvent. Par contre, je suis déçu de la réponse que la Directrice de l'urbanisme fournit au sujet de ce que j'appellerai encore l'Escale. Sa réponse est extrêmement floue et nébuleuse et c'est ennuyeux dans la mesure où cet établissement est placé d'une manière extrêmement centrale. Il nous faudrait maintenant absolument savoir où nous allons. C'est flou, alors que c'est une question qui allait tomber et était annoncée depuis longtemps, car la représentante du Conseil communal nous parle d'une convention, sauf erreur signée le 1^{er} octobre 2004. J'attends quand même plus de solidité quant aux faits passés. Par contre, on nous parle de cuisines qu'il faudrait rénover. Faut-il vraiment rénover des cuisines dans cet établissement? Il faudrait au moins savoir ce que nous voulons en faire avant de dire qu'il faut rénover, il faut savoir si on veut en faire un endroit où il y aura de la restauration et où il faudra des cuisines. En troisième lieu, on nous annonce un rapport, quand? C'est cela que nous voudrions savoir, c'est cela qui est important et sur quoi nous attendons des renseignements. Nous dire simplement que l'on prépare un rapport, je trouve que c'est insuffisant. En tout cas, maintenant et surtout étant donné que le fait que cette histoire d'établissement public à cet endroit traîne depuis des mois.

Mme Doris Angst souligne :

- J'ai un rappel à faire à la Directrice de l'urbanisme car elle ne sait peut-être pas quelque chose concernant le ballon captif. A l'époque, il a été convenu, avec une association de la protection de la nature que cette structure doit disparaître du lac. Le délai était à fin 2003. Vous nous avez donnée les raisons pour lesquelles cela n'a pas pu se faire, mais je n'aimerais pas que la Commune ne tienne pas parole et de ne pas accepter les velléités d'utiliser cette structure autrement. Je souhaite que tout soit mis en œuvre pour qu'elle disparaisse du lac.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, répond :

- Je prends acte des remarques du groupe popecosol s'agissant de la structure du ballon captif. Pour répondre à M. Ribaux, sauf erreur le 1^{er} octobre 2004, car je suis un peu myope et j'avais noté cette date pour m'en souvenir. Il est vrai que c'est moi qui ai conclu cette convention, il est vrai que cela traîne depuis des années, mais je vous ai expliqué pourquoi. Prolongation de bail au 30 décembre 2003, ensuite potentiel

Séance de lundi 6 décembre 2004

litige entre la Ville et les anciens locataires, avec conclusion de cette convention qui met fin au litige le 1^{er} octobre 2004, ce qui signifie que le rapport n'a pas pu vous être présenté avant, mais qu'il le sera le 17 janvier 2005.

Le Directeur de l'urbanisme s'est engagé auprès de la Maison du concert à lui louer l'ensemble des établissements publics faisant partie intégrante de l'établissement Escale SA. C'est donc dans ce sens que je continuerai de défendre ce dossier auprès du Conseil communal et c'est à réception du rapport du Conseil communal à votre adresse que vous pourrez, le cas échéant, faire des observations et des remarques sur la personne ou les personnes des locataires et sur toutes autres considérations par rapport au montant des investissements, à la nature de ceux-ci. Mais, lorsque le Conseil général a voté un crédit de 300'000 francs, cela porte bien sur la réfection des cuisines et cela ne porte pas sur l'ensemble de l'établissement dans le cadre du dernier budget des investissements 2004.

M. Jean-Charles Authier déclare :

Le groupe libéral dépose un **postulat** qui demande en substance au Conseil communal "**d'étudier les voies et moyens de transférer les activités de gérance des bâtiments de la Ville et de la caisse de pensions à des organismes privés, ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux**".

Le président, **M. Christian Boss**, relève que, selon le règlement, il sera procédé au développement de ce postulat en fin de séance, après les votations relatives aux arrêtés.

07 Police

M. Pascal Sandoz déclare :

- Nous aimerions rappeler que le Conseil communal n'a toujours pas apporté de réponse au postulat du groupe radical sur la sécurité publique, déposé et développé le 6 décembre 1999. Nous attendons, jour pour jour, depuis 5 ans avec, pour seule consolation, la note suivante du Conseil communal dans son rapport de gestion : "L'étude se poursuit". Que fait la police?

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. François Konrad ajoute :

- Malgré la situation financière actuelle, nous aimerions revenir sur le projet de création d'un poste de médiateur au sein de la Police locale. Nous désirons entendre le Conseil communal à ce propos. Nous aimerions en effet avoir confirmation de l'intérêt porté à ce projet, tel que cela avait déjà été exprimé il y a une année.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Postulat no 115. Il a été accepté en 2001, si j'ai bonne mémoire. Vous le savez certainement, suite à l'Expo.02, nous avons créé, avec nos partenaires, l'Etat, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, un groupe de travail qui avait pour mission d'exploiter les expériences faites pendant Expo.02, en matière de police, qu'elles soient bonnes ou mauvaises pour certaines. Le but était de ne pas revenir à la situation initiale, mais de pouvoir bénéficier de ce que nous avons vécu. Nous avons travaillé avec un mandataire externe, spécialisé dans le domaine de la police, et qui travaille dans de nombreux endroits d'Europe.

Dans ce groupe de travail, nous avons construit un projet cantonal avec une révision des missions qui sont dévolues au différents corps de police. Dans ce projet, nous avons voulu mettre en commun, au moins partiellement, les différents moyens que nous avons et le savoir faire. Vous avez certainement entendu parler de ce projet qui s'appelle "Police 2006". Il nécessitait notamment une nouvelle loi sur les polices communales. Cette loi a été rédigée, envoyée en consultation dans les communes et nous venons de recevoir le résultat de cette consultation, la semaine passée.

Ce résultat est une réaction mitigée de la part des différentes communes, non pas des villes qui ont participé au projet, et qui le défendent et auquel elles peuvent souscrire parce qu'il amènera un certain nombre d'améliorations par rapport à la situation d'aujourd'hui et qui répondra au souci de M. Sandoz. Mais, en même temps, ce projet arrive dans une situation politico-financière plutôt difficile. Le problème financier de Neuchâtel nous est connu, mais il se pose également dans d'autres communes et avec le désenchevêtrement, les reports de charges, la nouvelle péréquation financière, le nouveau système de répartition pour la protection civile, le problème des SIS qui n'est pas encore totalement réglé. Il y a plein de problèmes qui ont provoqué, en bonne partie cette réaction mitigée de la part d'un certain nombre de communes.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Lorsque les différents partenaires ont fait une évaluation politique de la situation, la question était de savoir si, malgré cette réaction, il fallait aller de l'avant et essayer de "passer le triangle" pour ce projet, ou s'il y avait d'autres manières d'arriver à nos buts, au moins pour une bonne partie d'entre eux. D'entente avec le Conseil d'Etat, il a été décidé, la semaine passée, de ne pas lancer le projet de loi, qui aurait dû l'être pour être traité encore durant cette législature, à la session de février. Il a donc été décidé de modifier le projet en essayant de capitaliser, avec la loi actuelle, les différents points qui nous paraissent absolument positifs et qu'il faut essayer de mettre en œuvre, et qui ne nécessitent pas de modification de la loi ou qui nécessiteraient, par ailleurs, des accords de type convention entre les différents partenaires.

Nous pouvons d'ores et déjà dire que nous allons d'abord régler le problème de la formation, c'est un des soucis qui était apparu dans le développement du postulat puisque, à partir de 2005, la formation de l'ensemble des personnels des trois corps de police des villes et de la police cantonale se fera dans la même structure. Cela devient donc une école cantonale de police. Nous arrivons à un système homogène. Nous allons également avoir une base de données informatiques, infopol, commune. Pour la Ville de Neuchâtel, c'est réalisé au travers de l'expérience Expo.02. Elle sera étendue, dans les semaines qui viennent, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Il a été également décidé de mettre en place une centrale d'engagement dirigée par la Police cantonale en matière de police-secours et de faire en sorte que cette centrale d'engagement puisse engager aussi bien des patrouilles du canton que des patrouilles des villes, pour avoir une prestation de qualité, dans la mesure où, dans ce cas, c'est la rapidité d'intervention qui est déterminante. Nous devons avoir, en zone urbaine, des temps d'intervention de 5 à 6 minutes et d'environ 20 minutes dans les zones plus difficiles d'accès de ce canton. Le travail en commun va donc nécessiter le passage d'une convention.

Nous allons également mettre en place le principe du guichet unique, c'est-à-dire de faire en sorte que, dans ce canton, que vous vous adressiez à la limite à un guichet de police qui soit tenu par une police locale ou par une police cantonale, peu importe, la prestation qui sera fournie sera la même. Cela paraît relativement facile, mais ce n'est pas simple car les procédures sont complexes, mais nous voulons aller dans cette voie du guichet unique. La loi, telle qu'elle existe aujourd'hui, nous le permet. Nous avons également demandé que soit mise sur pied une Commission cantonale de la sécurité. Cela n'existe pas dans la loi, mais

Séance de lundi 6 décembre 2004

le Conseil d'Etat peut tout à fait décider de mettre en place cette commission. Elle aura pour but de chapeauter les problèmes de sécurité dans le canton, de manière à ce qu'il y ait une coordination politique entre les différents partenaires.

Le dossier est au clair sur ce que nous voulons réaliser. Il y a une décision toute récente qui a été prise sur les moyens d'y parvenir et qui est un peu différente de ce que nous espérons, au vu des réactions des différentes communes, mais, véritablement, le projet "Police 2006" est bien en route et nous voulons que, pour 2006, il soit fonctionnel.

En ce qui concerne le SIS, la problématique est différente. Pour les missions, les corps locaux, les centres de secours, les SIS professionnels, les choses ont été clarifiées. Il y a aussi eu un groupe de travail mis en place sous l'égide de l'Etat, à notre demande et ce travail a été réalisé. Les missions des SIS ont notamment été reconnues. Aujourd'hui, nous espérons qu'elles soient également en partie financées. C'est toute la problématique que nous avons à débattre. Nous attendons une réponse incessamment de la part du DJSS pour savoir si ces missions seront bien reconnues aussi financièrement et pas seulement structurellement. Nous avons eu, pour le SIS, aussi la restructuration, avec l'intégration de la Protection civile et nous croyons que le système, tel que nous l'avons proposé, est un bon système. Il va d'ailleurs être étendu à l'échelle du canton avec la révision de la loi qui a été acceptée par le Grand Conseil en matière de protection civil. Nous avons un peu d'avance sur les autres, mais nous avons vu, dans la conduite, que c'était un très bon projet puisque nous avons un seul commandement pour l'ensemble des moyens sanitaires, de lutte contre le feu, de protection civile et, notamment, lorsque nous avons eu l'intervention à Grise-Pierre, nous avons vu que le fait d'avoir un seul commandement était un très bon système. Nous allons donc continuer dans cette direction.

Dans le domaine de la lutte contre le feu, nous avons lancé une réflexion avec le SIS des montagnes pour une plus large collaboration. L'objectif c'est de ne plus avoir le système, tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec deux corps professionnels à l'identique, qui ont les deux exactement les mêmes missions dans tous les domaines. Ce sont des missions de renfort et des missions spécifiques dans des domaines très pointus. Ce que nous voudrions obtenir ce sont deux corps qui ont bien sûr les missions de renfort, cela restera, qui auront des missions spécifiques dans certains domaines, mais qui, dans les domaines les plus pointus, se répartissent le travail car nous avons vu que certains

Séance de lundi 6 décembre 2004

types de travaux, notamment le domaine chimique lourd, donc le travail des pompiers lorsqu'ils doivent aller à l'épicentre, à l'endroit où ils sont en contact avec des produits extrêmement toxiques, nécessite beaucoup de matériel, beaucoup de formation pour peu d'interventions dans l'année. Nous faisons des interventions en tenue lourde, une ou deux fois dans l'année pour l'ensemble du canton. Nous estimons que, dans ces cas, cela peut très bien être un des SIS qui s'en charge. Peu importe que l'intervention ait lieu dans le haut ou dans le bas du canton et, en l'occurrence, dans le cadre des discussions que nous avons, ce sera selon toute vraisemblance, le SIS du littoral qui s'en occupera car nous avons la densité de clients potentiels à problèmes chimiques plus importante que dans le haut du canton.

A charge de revanche, il y a d'autres domaines, par exemple les postes avancés sur plan sanitaire, il y a deux systèmes de tentes de tri des personnes qui seraient à prendre en charge sur le plan sanitaire. Cela paraît un peu beaucoup car on sort les infrastructures à peine une fois par année. Dans ce cas, si un des SIS avait l'ensemble de cette mission et que ces postes médicaux avancés puissent venir dans un délai de 15 ou 20 minutes, il n'y a pas de raisons de vouloir multiplier les centres de compétences. Par exemple, ce centre serait à transmettre au SIS des montagnes. Voilà pour montrer comment on peut avoir une répartition des missions, sans toucher fondamentalement aux prestations offertes à la population. Reste posée toute la problématique, pour les SIS, de la formation. Là aussi, on pourrait imaginer qu'il y ait une collaboration, simplement elle est relativement difficile aujourd'hui parce que nous n'avons pas du tout la même culture de formation.

En ville de Neuchâtel, nous avons une formation qui se fait avec une école de recrues pendant une année. A La Chaux-de-Fonds, ils ont une formation modulaire, avec des gens intégrés dans les sections et qui, petit à petit, suivent des modules pendant une semaine et reviennent en section. Si nous voulons pouvoir collaborer, il faudra que l'un des deux abandonne sa formation pour s'aligner sur l'autre. Ce sont des négociations qui sont en cours. Si nous n'avons pas encore répondu au postulat, nous ne nous sommes pas tournés les pouces et nous nous sommes occupés de la problématique. Nous allons dans le bon sens. Nous répondrons par écrit dès que possible.

Nous allons pouvoir simplement confirmer que le Conseil communal est convaincu de l'utilité d'un poste de médiateur à la police. Nous vous rappelons que nous vous en avons fait nous-même la proposition, mais il est vrai aussi, et vous l'avez clairement dit, qu'aujourd'hui les moyens

Séance de lundi 6 décembre 2004

financiers sont extrêmement limités et que les besoins sont grands. Nous devons essayer de faire cohabiter les demandes avec les possibilités financières et les priorités. Nous croyons à ce problème de la médiation, d'autant plus qu'aujourd'hui, nous formons nos gens. Que ce soit en formation de base, et cela dure depuis trois ans, ou en formation permanente, pas pour l'ensemble du personnel, mais la grande majorité a eu une formation dans le domaine de la médiation. Nous allons pouvoir continuer car nous pouvons le faire à dose homéopathique. C'est une chose qui fonctionne et en ce qui concerne le poste de médiateur, nous sommes en discussion avec d'autres partenaires pour voir si nous ne pourrions pas trouver une solution avec d'autres corps de police pour assumer plus facilement ce poste.

M. Didier Rochat intervient :

- Je remercie le Conseil communal pour les nouvelles fraîcheurs qu'il nous a donné sur "Police 2006". Il est vrai qu'un des objectifs était de faire des économies pour les travaux fournis par la police communale au reste du canton et que les autres communes ne supportent pas, comme d'autres exemples que nous avons cités tout à l'heure. Qu'en est-il maintenant, l'Etat subventionnera nos activités ou nous retrouverons-nous bec dans l'eau avec la même situation qu'auparavant?

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, répond :

- Dans le cadre de "Police 2006", il n'y avait pas d'amélioration financière sensible à attendre de la part de la Ville de Neuchâtel. Nous dirons presque : bien au contraire. Pourquoi? Si nous voulons avoir une prestation de proximité de qualité, nous devons élargir nos compétences, nous Ville de Neuchâtel, et notamment dans le traitement des plaintes. Ce traitement prend des moyens. L'idée centrale pour nous n'était pas d'avoir un gain financier au travers de "Police 2006". Il était d'éviter les doublons, c'est un gain financier général, on ne peut pas mesurer si ce sont des doublons dus à la Ville ou au Canton. C'était aussi de rendre la prestation plus simple pour le citoyen, d'avoir une relation plus "client" auprès du citoyen, de manière à ce que, lorsqu'il vient au poste de police parce qu'on lui a volé son téléphone mobile on ne lui dise pas que c'est dommage mais qu'il doit marcher 20 minutes pour monter à la rue des Poudrières, à la police cantonale. Le but était de traiter le problème du citoyen à cet endroit. Le troisième domaine était de faire en sorte que l'intérêt pour la fonction de policier au sein d'un corps de ville, soit intéressant et varié. Voilà nos objectifs. En l'occurrence le passage à "Police 2006" aura plutôt tendance à faire en

Séance de lundi 6 décembre 2004

sorte que l'on ait un déplacement partiel de travail, de la part du Canton, en direction de la Ville. Elle va donc reprendre un certain nombre de tâches qu'elle n'assumait pas jusqu'alors. Ce qui a été décidé dans le projet de loi, mais cela va rester, sous une autre forme, c'est de fonctionner ainsi pendant une année ou deux pour voir comment cela marche, voir où sont les problèmes, quels sont les coûts car ce sont des changements de fonctionnement profonds. C'est sur cette base que nous verrons dans quelle mesure l'Etat qui se déchargerait devrait participer financièrement ou si l'Etat doit plutôt fournir des moyens. On pourrait par exemple imaginer que, pour le traitement des plaintes, la police de sûreté aie un "pied à terre" dans les postes de police des villes, comme cela a été le cas pendant Expo.02. Il y a donc différentes possibilités de résoudre le problème, mais nous n'avons pas là à faire une économie importante. Ce n'est pas le cas du domaine du SIS et, là, il y a véritablement fourniture de prestations à des tiers, hors ville, qui ne sont pas rémunérées comme elles le devraient. Nous attendons, du canton ou des communes, peu importe d'où vient l'argent, une participation qui allège nos frais de fonctionnement. Mais, pour la police, les prestations que nous fournissons aujourd'hui le sont sur la ville. Il y a eu quelques petites prestations fournies soit au Val-de-Ruz, soit à Hauterive, pour des poses de radar ou autres contrôles, mais, dans ce cas, elles sont rémunérées. Il s'agit donc principalement d'un problème de relation entre la police cantonale et celles des villes.

08 Police du feu

La parole n'est pas demandée.

09 Instruction publique

M. André Obrist déclare :

- Dans le rapport de la Commission financière, on peut lire, à propos du Centre d'orthophonie, que le Canton ne contribuera plus aux charges de Centre. Cela représente une diminution de 269'200 francs. Le Conseil communal peut-il nous dire comment il voit l'avenir du centre et s'il entend donner des heures à des orthophonistes indépendants? Cette solution aurait pour avantage de diminuer les frais pour la commune, sans pour autant diminuer les prestations.

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Daniel Perdrizat, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- Je dirai que vous m'étonnez un peu. Le Conseil communal fait preuve de davantage de combativité que le Conseil général car, avant d'imaginer transférer cette prestation au privé ou de la démanteler nous avons imaginé d'autres moyens. Nous avons commencé par écrire au Conseil d'Etat pour lui exprimer notre mécontentement et nous ne l'avons pas fait seul. Nous l'avons fait conjointement avec nos homologues des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui gèrent, eux aussi, un centre d'orthophonie. Nous ne nous sommes pas contenté d'écrire au Conseil d'Etat, nous l'avons également rencontré. Il nous a sinon entendu, du moins écouté, pour certains de ses membres en tout cas. Nous avons ensuite contacté des députés car nous entendons bien que le Conseil d'Etat qui a pris cette décision sur la base de ses seules compétences, il pouvait bien sûr le faire, mais le Grand Conseil, nous l'espérons, pourrait ne pas l'entendre de cette oreille et modifier la législation pour obliger le Gouvernement cantonal à continuer à subventionner les centres d'orthophonie.

Enfin, le Conseil communal est également intervenu sous un autre angle, auprès du Conseil d'Etat, à l'occasion de la Conférence cantonale qui réunit, annuellement les orthophonistes du canton, privés comme publics d'ailleurs, ainsi que les directeurs de l'instruction publique. A l'occasion de cette conférence, nous sommes intervenu, conjointement avec nos homologues de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour dire que si vraiment il fallait envisager une suppression de la subvention de l'Etat aux centres d'orthophonie des villes, alors qu'à tout le moins cette suppression n'intervienne pas avec effet rétroactif. Il faut en effet savoir que la manière de pratiquer du Conseil d'Etat, aujourd'hui, revient à nous supprimer la subvention de l'année 2004. En 2005, nous avons inscrit au budget une recette de l'Etat pour notre centre. Or, en supprimant, dès le 1^{er} janvier 2005 toute subvention, en réalité, comme l'Etat nous verse en 2005 la subvention 2004, cela revient à nous la supprimer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Nous sommes donc intervenu auprès du Conseil d'Etat pour que l'on mette à profit l'année 2005 pour rediscuter de l'ensemble de cette problématique dont vous savez qu'elle se complique encore par le fait que, suite à l'acceptation en votation populaire, à la fin de novembre, de la réforme de la péréquation financière de la répartition des tâches entre Confédération et cantons, cela aura des répercussions également en matière d'orthophonie. Nous devons discuter les modalités de reprise, par les cantons, des prestations qui sont aujourd'hui offertes par l'Assurance invalidité. Voilà le contexte, mais il va de soi que, parallèlement, lorsque nous avons su

Séance de lundi 6 décembre 2004

l'existence de cette mesure d'économie décidée par le Conseil d'Etat, nous avons immédiatement sollicité, de la directrice du Centre d'orthophonie de Neuchâtel, un rapport pour nous indiquer quelles sont exactement les dépenses chiffrées pour les prestations que nous offrons aux communes du littoral ainsi qu'aux communes du Val-de-Travers. Si d'aventure le Conseil d'Etat devait maintenir sa position, et le Grand Conseil échoue à le faire revenir en arrière, évidemment nous prendrons notre bâton de pèlerin pour aller sonner aux portes des différentes communes et réclamer la prise en charge des frais qu'elles nous occasionnent.

10 Affaires culturelles

M. Blaise Péquignot déclare :

- Je ne vous cacherai pas que nous sommes restés quelque peu pantois à la lecture du paragraphe figurant en page 23 du rapport de la Commission financière concernant le choix de la procédure concernant l'agrandissement du Musée d'ethnographie et des raisons qui ont présidé à ce choix. Indépendamment de cela se pose la question de savoir si nous avons encore les moyens, à supposer que nous les ayons jamais eu, de payer tout cela, voire de poursuivre cette expérience. Déjà alors qu'on nous annonçait un candidat, un lauréat pour ce concours, voici trois lauréats et, chose quasiment inéluctable, évidemment que leur projet est de loin supérieur à l'enveloppe qui avait été fixée dans les conditions du concours. Ceci nous paraît d'ores et déjà fort regrettable.

On veut donner 35'000 francs pour finaliser le projet de ces trois candidats, au lieu d'un seul. L'Etat est partie prenante, en principe pour moitié dans cette opération. Alors l'Etat met-il aussi 35'000 francs, en parallèle ou est-ce simplement la Ville qui le fait? Ne serait-il pas préférable d'arrêter tout bonnement cette procédure et d'en rester avec le musée tel que nous l'avons et renoncer à cet agrandissement qui, prévu pour 12 millions de francs et plus ou moins 15 %, va gentiment partir dans quelques millions supplémentaires, même si l'Etat participe pour moitié. L'Etat n'est pas non plus dans une situation financière très brillante et, à un moment donné, cela va dans les priorités que nous espérons pouvoir nous donner ici et là et nous permettre de renoncer à certaines choses. C'est plus sage et autant consacrer les coûts liés à cela dans d'autres domaines.

Mme Maria Angela Guyot intervient :

- En page 21 du rapport de la Commission financière, concernant le Théâtre du Passage, on peut lire que, selon une clé de répartition, la Ville de Neuchâtel doit prendre à sa charge un déficit de plus de 1 million de francs qui comporte 57,2 %. Faisant partie de la Commission du syndicat intercommunal du Théâtre du Passage, le budget qui a été présenté pour 2005 prévoit 3 millions, avec 1 million pour l'exploitation, 1 million pour l'entretien des bâtiments et 1 pour les activités avec une recette de 1 million de francs, soit un déficit de 2 millions. Le groupe udc s'étonne de voir dans le budget 2005 que seuls 100'000 francs ont été prévus. Nous voudrions savoir où sont passés les autres 900'000 francs?

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- Vous savez que c'est un syndicat intercommunal qui s'occupe du théâtre. La part supplémentaire 2005 de la Ville au déficit, par rapport à 2004, est de 80'000 francs, précisément par rapport à cette clé de répartition du déficit, entre les diverses communes membres du syndicat. Cela veut dire que, selon cette clé de répartition, la Ville prend en charge 57,2 % du déficit que, pour toutes les autres communes, qui ont aussi une clé de répartition, ce déficit est aussi inscrit à leur budget 2005.

S'agissant du Musée d'ethnographie, un crédit de 240'000 francs a été accordé par votre Autorité pour la rénovation et l'agrandissement du musée. Au lieu de faire une procédure simple, le jury a choisi un mandat d'étude parallèle, par opposition à un mandat d'étude unique. Il a choisi cette voie notamment parce que l'on attendait 80 projets déposés et qu'il y a eu 116 projets, des projets qui provenaient même d'Allemagne, d'Italie et de Belgique. Le jury a donc décidé de ne pas s'arrêter sur un des candidats et de prendre la voie, selon les normes SIA, du mandat d'étude parallèle. Cela coûte évidemment plus cher du point de vue des maquettes, au niveau des projets, des coûts de contrôle, etc. C'est paritaire, soit 35'000 francs au minimum, 35'000 francs pour la Ville et 35'000 francs pour l'Etat et 20'000 francs pour les amis du MEN qui ont toujours dit qu'ils mettaient 20'000 francs dans l'opération et seraient d'accord de continuer dans cette voie.

S'agissant de l'avenir, nous avons rencontré le Directeur des affaires culturelles de l'Etat, M. Thierry Béguin, également des représentants de l'Université et nous avons fait le constat suivant : l'Université a absolument besoin de locaux. Unilac, qui était un projet évoqué il y a une

Séance de lundi 6 décembre 2004

dizaine d'années, n'a pas été réactivé pour l'instant. Nous avons convenu de suspendre l'avancement de ce dossier jusqu'au dépôt du mandat d'objectif de l'Université au Conseil d'Etat, qui devrait avoir lieu en février 2005 et, ensuite, être débattu au Grand Conseil. Pourquoi cette suspension? Parce que l'Université a besoin de locaux et surtout par rapport à la nouvelle loi sur les universités, elle a une autre mission. Elle doit faire des recettes, être compétitive. Ce n'est pas un secret puisque le Recteur en a parlé dans la presse, Neuchâtel se profilerait éventuellement comme un pôle d'études sociétales, soit ethnographie, géographie, économie régionale et forum suisse pour l'étude des migrations. Si Neuchâtel arrive à se vendre comme pôle d'études sociétales, l'Université pourrait obtenir un financement de la part de la Confédération. Maintenant, l'Université est en catégorie 3, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucun crédit de construction de la Confédération. Si elle arrive à développer un projet, elle peut monter au niveau 2 de crédit de la Confédération. En résumé, nous avons décidé un moratoire pour connaître quels sont réellement les besoins, non seulement de l'Institut d'ethnographie, mais de l'Université, ce pour savoir si nous allons dans le sens de la modification du projet avec une plus faible densité sur la colline de Saint-Nicolas ou si l'Université se désolidarise de cette colline. Voilà en toute transparence quelles sont les discussions s'agissant de ce projet d'agrandissement.

M. Philippe Ribaux intervient :

- On nous a dit que la Société des Amis du MEN était prête à verser 20'000 francs, ce qui est juste. La Directrice des affaires culturelles a dit que cette société était prête à poursuivre dans cette voie. Cela veut-il tout simplement dire qu'elle est prête à maintenir sa promesse ou est-elle prête à mettre plus, le cas échéant?

- **Mme Valérie Garbani**, Directrice des affaires culturelles, répond :

- Je ne suis pas membre de l'Association des amis du MEN, mais le chiffre qui a été articulé en ma présence et en l'absence du représentant des Amis du MEN est la somme de 20'000 francs.

11 Services industriels

La parole n'est pas demandée.

Séance de lundi 6 décembre 2004

12 Hôpitaux

Mme Béatrice Bois déclare :

- Notre question concerne la future crèche du NHP. Sachant qu'elle entrera en fonction en 2006 et en tenant compte qu'actuellement le délai d'attente pour les tout petits est de 1 à 2 ans dans nos crèches communales, nous aimerions savoir si cette crèche sera uniquement réservée au personnel hospitalier ou si, au contraire, elle sera ouverte à un plus large public?

M. Didier Burkhalter, Directeur des hôpitaux, déclare :

- La nouvelle crèche des hôpitaux s'ouvrira à Bellevaux, dont le chantier vient de démarrer. Ce n'est donc pas avant la moitié de 2006 que nous pourrons occuper ces locaux pour les diverses utilisations prévues, qui ont d'ailleurs toutes un intérêt pour le centre hospitalier, ce qui est une très bonne chose. En principe, la crèche sera un peu plus grande que les besoins des hôpitaux. Dans l'idée, elle ne sera donc pas uniquement réservée aux hôpitaux et il y aura une ouverture pour le quartier. A la base, nous avons même pensé au CSEM, mais cette entreprise a trouvé sa propre solution. C'est un peu tôt pour le dire de manière définitive, mais il y aura un peu plus de place, pas trop non plus car cela ne doit pas devenir trop grand. D'ailleurs seulement pour les hôpitaux cela fait déjà une grande crèche.

13 Sports

La parole n'est pas demandée.

14 Transports

M. Daniel Domjan déclare :

- Nous aimerions connaître la position du Conseil communal au sujet des mesures préconisées dans le rapport "Transrun", notamment par rapport au développement des liaisons est-ouest, à l'échelle de l'agglomération et de la ville de Neuchâtel et aussi quel rôle le Conseil communal entend prendre dans la poursuite des réflexions en la matière?

Séance de lundi 6 décembre 2004

M. Pascal Sandoz ajoute :

- Nous avons pu constater, en lisant la presse, que la santé financière des compagnies de transport n'était en général pas au beau fixe, y compris pour les sociétés de navigation. La BSG perdra un subventionnement important en 2005. Le programme d'allègement de la Confédération touchera aussi les sociétés de navigation qui effectuent des prestations de trafic régional et qui utilisent du carburant qui leur sera probablement imposé en plein. Nous souhaiterions savoir et être informés sur la situation financière et les perspectives de la Société de navigation. Par ailleurs, nous aimerions aussi savoir où en sont les discussions relatives à la collaboration avec la BSG pour la création d'une société de navigation commune pour les trois lacs, objet pour lequel plusieurs postulats ont été déposés, curieusement aussi il y a cinq ans et restés également sans réponse. Pour terminer, il nous importerait de savoir comment le Conseil communal entend pouvoir agir au sein de la Société de navigation alors qu'il a perdu trois sièges au sein de ce Conseil, passant de 4 à 1. Peut-on encore décider quelque chose au sein de cette société?

M. Christian Piguet demande :

- C'est juste déposer le **postulat** dont j'ai déjà parlé dans mon intervention. Ce postulat sera le fait des groupes pepecosol, socialiste, radical et udc. L'urgence est demandée.

Mme Valérie Garbani, Directrice des transports, déclare :

- S'agissant du RUN en général, il y a deux groupes de travail auxquels la Ville participe. Le groupe de travail du réseau des trois villes, le Locle, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et le groupe de travail du littoral. Ces deux groupes principaux sont subdivisés en plusieurs sous-groupes : rayonnement, culture, etc., et notamment en deux groupes de travail technique-transports. Les groupes de travail technique-transports auront une séance commune demain et, dans ce cadre, il leur sera présenté l'étude finale "Transrun". Cette étude a été également proposée au groupe de travail "Communauté urbaine du littoral" qui a fusionné, pour cette occasion, avec le groupe de travail des trois villes.

Le Conseil communal n'a pas encore déterminé quelle variante il privilégiait. La Directrice des transports n'a pas encore soumis ce dossier au Conseil communal, dans la mesure où elle souhaitait attendre le développement des réflexions dans le cadre des groupes techniques de

Séance de lundi 6 décembre 2004

travail des groupes transports. Ils doivent, demain, réfléchir au calendrier 2005, puisque l'objectif est de conclure des contrats d'agglomération d'ici fin décembre 2005, le calendrier mais aussi les objectifs et les priorités. Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal a toutefois souhaité que le groupe de travail "LIENS" soit auditionné par ces groupes de travail technique-transports, si possible, et nous avons écrit dans ce sens au Conseiller d'Etat en charge du département, avant les débats au Grand Conseil de février 2005, débats à la suite desquels le Parlement cantonal devra se prononcer sur un crédit qui permettrait des études complémentaires en fonction des deux variantes retenues par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire la variante Cernier et la variante Corcelles. Je ne peux pas vous dire quelle est la position arrêtée du Conseil communal à ce moment puisque nous en sommes au stade de l'ébauche de la réflexion et des discussions.

S'agissant des sociétés de navigation, elles vont mal, mais cela ne date pas d'hier. Ce n'est pas depuis 2004 que ces compagnies de navigation vont mal. Il est vrai que le Conseil d'administration a été réduit en juin 2004. Je suis l'unique représentante de la Ville, mais il m'apparaît que, depuis juin 2004, avec ce nouveau Conseil, nous travaillons très efficacement. Sans fausse modestie, nous avons déjà tenu quatre ou cinq séances. La tenue de ces séances était aussi due au départ du directeur de la Navigation, mais nous avons aussi tenu ces séances par rapport à l'état des comptes 2004, pour l'élaboration du budget 2005, qui devra effectivement tenir compte des mesures d'assainissement. Il semble que nous sommes en sursis jusqu'en 2008 quant à la question de la subvention sur les huiles minérales. Cela veut dire que l'élaboration du budget 2005 tiendra compte de tous ces paramètres, du fait aussi que les plus gros actionnaires sont les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg ainsi que la Ville de Neuchâtel. Nous tendons donc à faire un budget 2005 équilibré car les comptes 2004 seront à nouveau déficitaires et largement.

Dans le cadre des séances de Conseil nous réfléchissons bien sûr à l'assainissement de cette société, mais aussi à des mesures qui permettraient de vendre éventuellement des prestations de la LNM. Elle a un chantier, elle pourrait éventuellement vendre des prestations. En tout cas toutes les pistes sont examinées. S'agissant de la BSG, il semblerait que la question d'un rapprochement, voire d'une fusion avec cette compagnie soit à l'ordre du jour, en tout cas dans les discussions, depuis plusieurs années. La BSG ne s'est pas approchée de la LNM pour appeler au secours, mais je crois savoir que l'Espace Mitteland s'est occupé de cette question d'une éventuelle fusion et que le

Séance de lundi 6 décembre 2004

secrétaire général a mandaté un audit sur les avantages et les inconvénients d'une fusion. Cela veut dire que nous devons suivre ce dossier dans le courant de l'année 2005.

M. Didier Rochat demande :

- Par rapport au prolongement du littorail, nous avons entendu différentes choses. Maintenant, La Maladière avance très rapidement et on parle effectivement, avec le "Transrun" que la gare prendrait de l'ampleur et donc le Fun'ambule, le jour où il marchera bien, devrait jouer un relais et notamment ce point central qui est le bas du Fun'ambule et le littorail. Où en sont maintenant l'avancement de la réflexion par rapport à cette problématique en évitant évidemment d'avoir des transbordements à la place Pury entre deux, sinon, effectivement, on perd toute la synergie, donc c'est vraiment le prolongement de ce littorail?

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Il y a quelque chose qui me dérange. J'ai entendu dans les réponses du Conseil communal et tout particulièrement de la Directrice de l'urbanisme et de la culture, quatre fois, "sauf erreur" quand elle cite des faits et des chiffres. Une fois "si je me trompe" et beaucoup de conditionnels. Je pense que, lorsque l'on cite des dates, des faits on doit être précis. Est-ce un tic de langage, c'est possible, mais quand on me dit qu'il semblerait que... on a éventuellement contacté... sauf erreur en 2008, je trouve que cela ne va pas dans ce genre de séance de discussion du budget de donner des réponses vagues. Il nous faut des réponses claires sur lesquelles nous puissions nous reposer.

Mme Valérie Garbani, Directrice des transports, répond :

- S'agissant de la fusion BSG-LNM, je ne suis pas membre du Conseil d'administration de la BSG, je suis membre du Conseil d'administration de la LNM depuis juin 2004. Si je dis "sauf erreur" c'est que ce sont des bruits que j'ai entendus. Comme je ne suis pas secrétaire générale de l'Espace Mitteland, j'ai entendu dire effectivement que le secrétaire général avait mandaté un organisme spécialisé pour faire une étude sur l'éventuelle fusion, mais il m'apparaît que je ne peux pas parler à sa place et comme nous ne nous sommes pas encore approché de l'Espace Mitteland pour concrétiser cette fusion, j'utilise le "sauf erreur" ou le conditionnel, mais cela peut aussi être des tics de langage. En tout cas, en 2004, la Ville et le Conseil d'administration de la navigation n'ont

Séance de lundi 6 décembre 2004

entrepris aucune démarche concrète pour aller dans le sens d'un rapprochement avec la BSG. Peut-être que mon discours devrait plutôt s'orienter dans le sens affirmatif, alors je dirais que je ne peux pas répondre, que j'ignore tout et que je ne sais rien.

S'agissant du prolongement du littorail, il est vrai que le bon sens commande que l'on s'adonne à une réflexion sur l'horizontalité par rapport à la verticalité du "Transrun". Il serait effectivement particulièrement absurde que nous mettions 12 minutes ou 13 pour joindre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et que nous attendions 15 minutes un bus à la gare de Neuchâtel et que nous mettions 40 minutes pour nous rendre de la gare de Neuchâtel à la gare de Marin. Un postulat sur le plan directeur des transports publics a été approuvé par votre Conseil, postulat radical déposé il y a fort longtemps. Dans le cadre du groupe de travail technique-transport du RUN, cette question de l'élaboration d'un plan directeur des transports publics, devra être posée, car cela relève plutôt de la politique d'agglomération et la Ville n'est pas seule compétente pour définir un plan directeur qui aille jusqu'à Cortaillod et Marin. Il faut donc saisir l'occasion de ces groupes de travail pour que le Conseil d'Etat, et le Grand Conseil, décident de l'élaboration d'un tel plan d'ici à fin 2005, parallèlement à la conclusion de contrats d'agglomération.

Le président, **M. Christian Boss**, constate que le débat de détail des 14 sections est terminé. Il passe à l'examen des projets d'arrêtés. Il déclare:

- Pour que l'ordre demeure jusqu'au bout, nous allons attaquer le projet d'arrêté II et les suivants. Nous passerons au vote du projet d'arrêté I en dernier. Nous passons au projet d'arrêté no II concernant les crédits de construction pour l'exercice 2005.

Le Conseil général **adopte cet arrêté par 37 voix sans opposition.**

L'arrêté no III concernant le crédit pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2005 est **adopté par 39 voix sans opposition.**

Le président passe ensuite à l'examen de l'arrêté IV concernant la modification du coefficient fiscal.

M. Blaise Horisberger intervient :

- Le groupe pepecosol continue à considérer qu'un coefficient fiscal de 94 points serait approprié et totalement justifié à ce stade, au vu du

Séance de lundi 6 décembre 2004

budget qui nous est soumis. Cependant, considérant qu'un amendement ne servirait guère plus qu'à nous compter, nous renonçons à le déposer et, en conséquence, certains membres du groupe s'abstiendront lors du vote de ce projet d'arrêté.

Le Conseil général **adopte l'arrêté IV par 30 voix sans opposition.**

Le président soumet ensuite l'arrêté V concernant des modifications de subventions renouvelables au vote de l'assemblée. Le Conseil général **adopte cet arrêté par 30 voix contre 8.**

Il traite ensuite l'arrêté no VI, modifiant l'arrêté du 4 décembre 2000 concernant la taxe d'enlèvement des déchets solides. Le Conseil général **adopte cet arrêté par 39 voix sans opposition.**

Il passe ensuite à l'examen de l'article VII concernant la subvention au festival Festrilac.

M. Jean-Charles Authier déclare :

- Vu l'enthousiasme très mitigé qui a été réservé à la manifestation Festrilac, je crois que la population a démontré sa relative indifférence à ce genre de manifestation et le groupe libéral juge qu'il ne sera pas nécessaire d'octroyer la subvention de 50'000 francs qui était demandée.

M. Daniel Domjan ajoute :

- Nous avons posé la question et la réponse a été, à notre avis, insatisfaisante sur le contenu du contenant et, de ce fait, le groupe radical ne votera pas cet arrêté.

M. Philippe Loup précise :

- L'élément qui nous motiverait en faveur de l'octroi de ces 50'000 francs est plutôt par rapport à un engagement pris auprès des autres villes qui, elles-mêmes, aussi participent. Il ne s'agit pas seulement de Festrilac mais d'autres activités aussi. Néanmoins, ce n'est pas du tout un blanc-seing que nous avons donné au Conseil communal. C'est pourquoi nous apportons un **amendement** à l'article 1. Au terme de cet article qui dit "... animation des Trois lacs **pour 2005 et 2006**". Un bilan sera établi et nous permettra de voir ce qu'il en est. Je dis bien que c'est plutôt par loyauté envers les trois autres villes qu'il me semble judicieux de faire ainsi.

M. Frédéric Guyot déclare :

- Le groupe udc se rallie aux propositions des groupes libéral et radical, ainsi qu'à la teneur de leurs remarques.

M. Pierre Aubert intervient :

- Je crois devoir demander au parti socialiste de renoncer à cet amendement parce que, pour moi, il n'y a pas d'enthousiasme dans cette salle pour cette subvention. Nous venons de supprimer, avec un certain regret, à beaucoup d'associations, que beaucoup d'entre-nous connaissent, soutiennent et aiment, entre 5 et 10 % de leurs subventions, pour donner une bonne partie de ce produit pour créer un nouveau besoin que nous ne ressentons pas vraiment et qui, après deux ans, existera. C'est là le problème des subventions. On s'y habitue et il est extrêmement difficile de couper quoi que ce soit. Le Conseil communal l'a vu dans la préparation de ce budget. Quand on s'habitue à un certain train de vie, il est extrêmement difficile de revenir en arrière pour chaque franc et tous les discours que nous faisons, année après année, pour dire que nous devons économiser, se heurtent à cette réalité psychologique que nous ne défendons que très difficilement dans nos intentions.

Je serais fondamentalement assez d'accord avec le groupe popecosol quand il dit que nous n'avons pas les moyens de ne pas augmenter les impôts à 94 points. C'est vrai, mais le passé m'a donné tort. J'étais contre la diminution des impôts. J'avais théoriquement raison, mais pratiquement tort car ce bel argent que nous avons gagné en 2001 et 2002 nous a glissé entre les doigts magnifiquement. Nous ne sommes pas des voleurs, pas des imbéciles, des négligents. Nous prenons simplement nos aises. Alors, aujourd'hui, donner ses aises à ce nouveau projet en disant que c'est pour deux ans, c'est faux. Ce ne sera pas pour deux ans; ce sera reconduit car, dans deux ans, peut-être la situation ira mieux. C'est aujourd'hui que nous avons des difficultés. Aujourd'hui, nous devons nous demander s'il est équitable que nous fassions payer à nos enfants et nos petits-enfants ce genre de manifestation parce que notre fortune arrive à zéro. Nous avons vécu assez largement, parce que nous arrivons maintenant devant un mur; nous avons dû prendre certaines décisions, dont quelques-unes douloureuses, et nous n'aurions pas le courage, ni pour cela, ni pour la Maison du Concert, sur des projets concrets de dire non et d'y renoncer. Ce serait dommage. Ce n'est pas de gaîté de cœur, nous ne sommes pas content de dire cela,

Séance de lundi 6 décembre 2004

mais cela n'a aucune logique de faire des écritures comptables pour ré-estimer les immeubles, d'augmenter un peu les impôts pour essayer de trouver quelques sous de plus, de "rapiner" là où on a pu le faire, de couper les subventions et ensuite de dire que ces 50'000 francs on va les donner! On ne peut pas faire cela, c'est un pêché intellectuel de le faire et, même si ces compromis sont tentants, nous ne pouvons pas les consentir. Je vous en conjure renoncez à ces 50'000 francs qui sont une erreur de logique.

M. Philippe Loup remarque :

- Je ne sais pas si toute cette grande diatribe s'adressait au groupe socialiste. Je crois que c'était au Conseil communal qu'elle s'adressait. Il appartient au groupe socialiste de déposer un amendement. Il appartient au Conseil communal de présenter des arrêtés ou de les retirer.

M. Pierre Aubert ajoute :

- Je m'adressais au groupe socialiste et lui demande de retirer son amendement et, ensuite nous serons d'accord sur l'idée que nous ne devons pas avoir cette subvention. Le Conseil communal a peut-être pris des engagements et il savait qu'il avait besoin de notre accord. Quand on prend un engagement conditionnel, on s'attend à ce que la condition ne s'avère pas. Ce sera le problème du Conseil communal de dire qu'il n'a pas obtenu l'aval de notre Autorité. Ce compromis que vous nous proposez est toujours tentant, mais ne nous tentez pas!

M. Blaise Horisberger relève :

- Il m'apparaît que la proposition d'amendement du groupe socialiste est un moyen terme raisonnable. Il est vrai que, pour l'instant, l'exercice de collaboration des quatre villes n'a pas été un succès phénoménal. Néanmoins, je crois qu'il y a une volonté d'échange, de collaboration. Cela nous paraît aujourd'hui, sous le règne du chacun pour soi et de la loi de la jungle, un effort légitime d'essayer d'améliorer les échanges et les collaborations entre les villes d'une région qui a des intérêts communs. Nous pensons que, pour une période de deux ans, nous pouvons nous engager, dans cet esprit de collaboration et d'échange. Nous espérons bien d'ailleurs que, à l'avenir, très prochainement, les sociétés locales pourront retrouver leurs subventions, sachant que, effectivement, comme d'aucuns dans le groupe libéral l'ont dit, les montants qui sont économisés sont relativement peu importants et que

Séance de lundi 6 décembre 2004

cela leur fait beaucoup plus de mal à eux que cela nous fait du bien à nous.

M. Jean-Charles Authier déclare :

- Je vous rappelle que nous venons d'accepter une augmentation du taux d'imposition de deux points et c'est vrai que, pour ma part, c'est assez douloureux. Cela me sera d'autant plus douloureux s'il s'agit d'expliquer aux contribuables que je vais croiser dès demain en ville, que c'est pour financer un vague projet aux objectifs mal définis et dont les précédents ont accusé un flop retentissant. Sachons tirer la leçon, l'essai a été fait. Il n'a pas été réussi. Par pitié, c'est déjà dur de renoncer à ce dans quoi nous nous sommes déjà engagés, ayons la sagesse de ne pas nous engager dans ce qui nous semble être superflu, pour ne pas dire assez aventureux.

Mme Maria Angela Guyot intervient :

- Je m'associe à ce que M. Authier vient de dire, mais j'ajouterai, pour le groupe pepecosol, que poursuivre dans la stupidité c'est être plus stupide que s'apercevoir qu'il est aujourd'hui le moment de faire des économies. Comme vous l'avez dit tout à l'heure le social est important et nous devons faire face à des situations catastrophiques. Il est maintenant temps de prendre des priorités et ces priorités c'est de dire qu'une situation de 50'000 francs est déjà un début et il ne sert à rien de maintenir cet arrêté. Il ne sert à rien de verser cet argent alors que nous n'avons plus rien pour financer le reste. Je vous en prie, j'en appelle à votre sagesse. Laissons de côté les arguments politico-politiques et allons de l'avant et nous aimerions bien, pour une fois, être conséquents.

Le président, **M. Christian Boss**, déclare :

- J'aimerais rappeler la teneur de l'article 44 de notre règlement qui dit que la parole ne doit être adressée qu'au président, à l'assemblée et au Conseil communal. Il serait peut-être bon de s'en souvenir ici et là. Les dérives ont bien débuté, j'ai laissé courir, mais j'aimerais que cela cesse tout de suite.

M. Philippe Ribaux déclare :

- Il n'est pas question de savoir si Festrilac a marché ou pas. Cela a été un flop, mais il est extrêmement décevant qu'on nous demande un crédit de 50'000 francs sans avoir de projet plus ou moins ficelé et solide sur

Séance de lundi 6 décembre 2004

lequel nous puissions nous prononcer. C'est vraiment une erreur politique fondamentale. Nous pouvons nous prononcer sur un projet et ensuite sur une subvention, mais pas d'abord sur une subvention et ensuite voir ce que cela concerne.

M. Mario Castioni ajoute :

- Je souhaite que nous passions au vote car à force d'entendre de mauvais arguments venant des bancs de la droite vous allez réussir de convaincre tout le monde à voter oui à cette subvention.

M. Blaise Péquignot remarque :

- L'intervenant du groupe socialiste a évidemment botté dans le "corner" du Conseil communal en disant que c'est lui qui propose des arrêtés, donc c'est à lui de les retirer. Compte tenu du climat général et d'un certain dogmatisme qui risque de se profiler, ne serait-il pas judicieux puisque les critiques émanant des bancs libéraux font état que cette "Conférence du 15 mai" a peut-être de bonnes idées mais qu'elles ne sont pas concrètes, que le Conseil communal retire cet arrêté et qu'il revienne à la charge le moment venu avec un rapport qui précise ce que la "Conférence du 15 mai" propose. Si nous jugeons les propositions raisonnables et de nature à amener quelque chose et avoir des retombées pour la ville, nous pourrions peut-être dire oui. Si nous estimons que ce n'est pas justifié, nous pourrions refuser. C'est la proposition que je ferais au Conseil communal.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice du tourisme, déclare :

- Dans un premier temps nous ne souhaitons pas retirer ce projet d'arrêté dans le sens où je vous l'ai expliqué car il y a des engagements qui ont été pris. Ce qui doit être très clair c'est que la proposition qui vous est faite, sous cette forme ou sous la forme d'un rapport séparé, ce n'est pas pour refaire une édition de Festrilacs ou d'un concert de musique dans l'une des quatre villes. C'est terminé. Je crois que j'ai été claire tout à l'heure. Il s'agit maintenant de promotion touristique, les deux autres volets et d'échanges scolaires. La promotion touristique est pilotée par la Ville de Bienne. Je n'ai pas, à ce jour, le détail de toutes les actions prévues sur ce plan. Toujours est-il que le Conseil communal continue à penser que le tourisme est une des branches importantes de l'économie, qu'il y a un potentiel dans notre ville et dans l'ensemble des villes de l'arc jurassien et que, pour récolter les fruits en matière touristique, il faut investir dans le marketing et la promotion.

Séance de lundi 6 décembre 2004

S'agissant de la proposition qui nous est faite par M. Péquignot, nous comprenons que si le projet est mieux détaillé, mieux expliqué, que le Conseil général pourrait entrer en matière, d'autant plus que la somme est au budget, vous l'avez vu. Dans ces conditions, nous **acceptons de retirer le projet d'arrêté no VII et de revenir avec un rapport plus concret pour permettre au Conseil général de prendre position avec des éléments plus clairs.**

Le président soumet l'arrêté no VIII modifiant l'arrêté du 3 novembre 1997 concernant le versement d'une allocation communale annuelle aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste au vote de l'assemblée. Le Conseil général **adopte cet arrêté no VIII par 39 voix sans opposition.**

Le Conseil général examine ensuite l'arrêté no IX concernant l'octroi d'une subvention annuelle en faveur de l'association JOB Service pour le projet de "Village d'artisans". Le Conseil général **adopte cet arrêté no IX par 38 voix sans opposition.**

Le président soumet ensuite l'arrêté no X concernant l'octroi d'une subvention à l'association de la Maison du Concert.

M. Pierre Aubert déclare :

- Je me fais violence, comme avant, mais je me fais la violence de ceux qui ont le porte-monnaie plat et passent devant des vitrines de pâtisseries. C'est très joli. Vous connaissez tous la "Grasse matinée" de Prévert, ce pauvre homme qui se promène devant ces vitrines et voit des boîtes de sardines, qui constate toutes ces barrières entre lui et ces malheureuses sardines. Nous ne sommes pas dans l'état de misère du pauvre homme de Prévert, mais nous n'avons pas de sous. Nous avons une fortune qui, si tout va bien, sera à zéro à la fin de l'exercice 2005. Elle pourrait être en dessous de zéro dès ce moment, réévaluation faite ou non. Nous connaissons les incertitudes sur les montants des impôts que nous encaissons. Nous ne pouvons pas nous offrir cette chose. Ce serait avec plaisir. J'aime le théâtre, j'aime les spectacles, la culture. Nous avons le Théâtre du Passage qui nous coûte considérablement plus cher que l'ancien théâtre. Le théâtre du Pommier fait de louables efforts. Nous avons quelques concerts de bonne tenue. Les cinémas sont très aguichants et dans cette salle sommes-nous très nombreux à aller à la Maison du Concert? Moi je n'y vais que très rarement car je n'ai

Séance de lundi 6 décembre 2004

pas le temps puisque l'offre est déjà très large. Alors pouvons-nous décider que c'est une nécessité?

La subvention est une chose très fertilisante pour les clubs de bénévoles car vous donnez quelques gouttes ici ou là et l'activité des gens fait le reste et vous produisez beaucoup ainsi. Pour les professionnels, ce n'est pas tout à fait la même chose. Vous donnez un petit peu à des gens qui doivent gagner leur vie et qui se trouvent n'avoir pas assez. Alors, ils font avec ce qu'ils ont et toutes les fois qu'on y va on se dit que c'était bien mais qu'on aurait pu faire un peu mieux avec un peu plus. La conclusion de cela c'est que si nous avons encore un peu à donner, il faut donner à ceux qui, faisant déjà, n'ont pas assez pour faire vraiment bien. Mais nous venons de remarquer, avant, que nous n'avions pas de quoi puisque nous leur retirons. Je peux vous dire, car j'ai géré de ces petites sociétés et fondations. Quand on retire 3 ou 4'000 francs par année, c'est assez douloureux. Alors vous voulez multiplier par combien ces groupes? Vous ne savez pas vous-mêmes et le prochain qui viendra sonner à votre porte vous lui direz que vous avez déjà donné. Pourquoi ne pas le dire aujourd'hui? C'est un art difficile de dire non et j'ai le sentiment d'être un vieil imbécile. Mais je vous dit qu'est-ce que cela peut me faire à moi si on donne 35'000 francs à la Maison du Concert. Je n'y verrai rien du tout. Quand je me couche le soir, que la Ville ait une dette colossale ne m'empêche pas de dormir, vous non plus et c'est tellement facile. Ce n'est pas pour cela que nous sommes élus. Nous le sommes pour prendre un certain nombre de décisions.

Nous ne pouvons pas, pendant la même séance, nous lamenter pendant la moitié du temps sur le fait que les temps sont durs, que c'est la faute de l'Etat et de sa péréquation, et, ensuite, nous glisser toutes ces petites miettes sous le tapis à la fin de la séance car, finalement, tout cela est tellement simple. Non, cela ne va pas. La péréquation et la répartition des tâches, on pouvait bien s'attendre à ce que ne cela soit pas tout à fait blanc. Le montant que cela génère, 5 millions de francs, par rapport à nos recettes, ce n'est pas une somme colossale et nous nous plaignons comme si toutes nos misères venaient de cela. Ce n'est pas vrai, elles viennent de l'accumulation des décisions que nous prenons ce soir car nous ne sommes pas capables, nous, pas plus que le Grand Conseil d'ailleurs, de prendre nos responsabilités et de dire, de temps en temps, voici la limite des ressources que la collectivité peut mettre à disposition. De toute façon, nous savons qu'il y a une limite, mais nous essayons toujours de la repousser un peu plus loin, de faire comme si elle n'existait pas. Mais ce n'est pas vrai, nous nous mentons à nous-mêmes et, individuellement, quand nous discutons au café, on se dit que

Séance de lundi 6 décembre 2004

ce n'était pas finalement d'un intérêt indispensable. Si nous devons ensuite faire l'addition, oui je vous embête M. le président et je sais que ce crédit sera voté, je le sais car les jeux sont faits dans cette salle, mais on ne peut pas toujours faire comme s'il n'y avait pas de problèmes. Dans notre gestion ce soir, nous avons un petit problème, c'est celui du courage. Il coûte, il me coûte et je vous propose de partager la décision avec moi.

M. Philippe Ribaux relève :

- Si M. Aubert s'est fait violence je me dois de me faire doublement violence. On va dire que les libéraux sont masochistes. D'abord intervenir après lui car mon éloquence ne vaudra jamais la sienne et, deuxièmement, je dois m'opposer à la position majoritaire de mon groupe car j'ai une autre vision de ce crédit que le groupe libéral, En l'occurrence il y a une grande différence par rapport au crédit que l'on voulait accorder pour l'animation touristique des Trois lacs. Il y a là une question de cohérence. Ce crédit n'est pas une simple subvention à une groupe culturel donné. Il s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large qui est celui de l'avenir de la Maison du Concert et je pense que c'est sous cet angle qu'il faut le voir. Bien entendu, je trouve insatisfaisant de ne pas avoir plus d'éléments de décision que ceux dont nous disposons actuellement, ceci d'autant plus que toute la question du restaurant n'est pas encore éclaircie. Mais, je dirai ceci : la Ville, même si je n'étais pas d'accord avec ce projet au départ, a maintenant pris une responsabilité en établissant un certain nombre de troupes dans cette maison, en les lançant sur les rails et je crois que, maintenant que nous sommes en train de regarder à trouver des solutions économiquement viables, ou au moins d'aller vers quelque chose qui puisse être éventuellement auto-porteur, je crois qu'il faut que nous poursuivions sur cette lancée et que nous nous donnions également les moyens d'amener cette expérience à chef. Je crois que le train est parti, il ne s'agit pas de retirer la prise maintenant. Nous pourrons revenir nous prononcer sur des projets plus solides, plus ficelés que nous pourrons discuter à ce moment-là.

M. Frédéric Guyot déclare :

- Pour corroborer mes dire d'entrée de débat, je vois que les notions telles que indispensable et nécessaire font leur chemin, c'est bien. S'agissant de cette subvention, pour nous elle reste d'aspect tout à fait sympathique mais fort coûteuse. Nous nous y opposerons.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- Le Conseil communal connaît la limite, a entendu le débat d'entrée en matière sur ce budget aujourd'hui, mais il tient tout de même à relever qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle subvention. Il s'agit d'une autre affectation d'une subvention existante, d'une autre répartition. La Ville de Neuchâtel subventionnait le Théâtre populaire romand à raison de 75'000 francs par année. La Directrice des affaires culturelles a proposé au Conseil communal de réduire cette subvention au TPR à 20'000 francs par année, dans la mesure où le TPR, d'ailleurs il a changé de nom pour s'appeler désormais "Arc en scène" et il est devenu la compagnie du théâtre l'Heure bleue, c'est-à-dire une compagnie chaux-de-fonnière, qui se produit à La Chaux-de-Fonds, voire aux alentours, mais qui ne se produit plus à Neuchâtel et qui ne dispense plus non plus de cours de théâtre à Neuchâtel.

A Neuchâtel, c'est le Centre culturel neuchâtelois qui dispense des cours de théâtre aux adultes et aux enfants. Nous avons maintenu 20'000 francs au TPR pour ne pas tout couper dans l'esprit du RUN. C'est l'esprit de savoir comment nous allons réorganiser, et j'en reviens aussi au débat d'entrée en matière par rapport au groupe udc, comment nous allons réorganiser la politique culturelle en pensant "agglomération" et en pensant aussi "nouvelle politique culturelle". Notre politique culturelle date de 1998 et peut-être, comme l'a relevé M. Aubert, que l'arrosage éclairé n'est plus la bonne méthode pour assurer la survie, la pérennité, voire l'esprit créatif de certains acteurs culturels. Mais cette nouvelle politique, c'est difficile, dans le cadre d'un budget entre juin et septembre, de la mettre en place.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle subvention. Nous avons économisé 55'000 francs sur le TPR et, sur ces 55'000 francs, nous proposons d'en attribuer 35'000 à l'Association de la Maison du Concert. Si on fait le calcul, nous avons économisé 20'000 francs de subventions. Si le Conseil communal était arrivé avec le statu quo par rapport au budget 2004, donc avec 75'000 francs pour le TPR, il n'est pas certain qu'il y aurait eu des propositions d'amendement du Conseil général pour supprimer cette subvention de 75'000 francs.

M. Ribaux l'a relevé, nous proposons cette subvention de 35'000 francs parce que nous avons pris des responsabilités, parce que l'Association de la Maison du Concert est maintenant au théâtre, que nous avons un contrat de bail avec elle, pour l'instant de 2'000 francs et que le précédent Directeur de l'urbanisme s'est engagé à aller au-delà. A vous

Séance de lundi 6 décembre 2004

de choisir sur un projet plus établi. Mais pourquoi aussi, parce que ces troupes existent aussi, comme celles auxquelles nous avons enlevé 5 ou 10 % de subventions. La Maison du Concert existe depuis septembre 2000. Il y avait 7 troupes au départ, il en reste 4, mais elles existent, elles ont soutenu le projet du Théâtre du Passage et apparemment, elles trouvaient légitime d'avoir une contrepartie. C'est pour cela qu'à l'époque, en janvier 2001, nous leur avons proposé d'être locataires de l'ancien théâtre. C'est une économie de 20'000 francs et c'est une redistribution d'une subvention et non pas une nouvelle subvention.

M. Daniel Domjan reprend :

- Le groupe radical était opposé à ce crédit, mais je crois que les éclairages proposés par le Conseil communal et les différentes interventions, je parle à titre personnel, et certains me suivront également, font que je change mon fusil d'épaule et j'accepterai ce crédit dans ce sens que, malgré tout, sur cet objet, une économie a été faite.

Au vote, le Conseil général **adopte l'arrêté no X par 29 voix contre 8.**

Le président, **M. Christian Boss**, propose au Conseil général de se prononcer sur l'arrêté no XI concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine administratif pour l'année 2005. **Le Législatif adopte cet arrêté no XI par 38 voix sans opposition.**

Il passe ensuite à l'examen de l'arrêté no XII concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine financier pour l'année 2005. **Le Conseil général adopte cet arrêté no XII par 35 voix sans opposition.**

Il soumet l'arrêté no XIII modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 30 octobre 1988.

M. Marc-André Bugnon déclare :

- Le groupe udc n'est a priori pas favorable à une augmentation des taxes. Pour ce cas de figure, la hausse semble se justifier, et nous l'espérons, par l'augmentation du coût de la vie. Nous soutiendrons l'arrêté.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Le Conseil général **adopte cet arrêté no XIII par 39 voix sans opposition.**

Le Conseil général se prononce ensuite sur l'arrêté no XIV concernant le renouvellement et la conclusion d'emprunts pour l'exercice 2005. Il **adopte cet arrêté no XIV par 39 voix sans opposition.**

Le président, **M. Christian Boss**, revient au projet d'arrêté **no I**, concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2005.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Puisque les 50'000 francs destinés à la "Conférence du 15 mai" n'y figurent pas, il conviendrait de rectifier le montant des charges de 50'000 francs et d'abaisser d'autant l'excédent de charges.

M. Blaise Horisberger déclare :

- Notre compréhension de la discussion de ce soir c'était que nous ne pouvions pas accorder 50'000 francs de subvention à un projet vague parce que cela faisait trop mal de couper toutes les subventions aux associations de la ville de Neuchâtel. Nous pensons donc que nous pouvons conserver le même budget, tel que le projet I le prévoit et, finalement, les 50'000 francs économisés seront utilisés utilement au sein de la Commune de Neuchâtel.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Dans la mesure où, finalement, c'est l'argumentation du rapport qui paraissait insuffisant au Conseil général pour se prononcer sur cette subvention, je vous proposerais de ne pas modifier les chiffres du budget tel qu'ils ont déjà été modifiés par la Commission financière, mais de revenir avec un rapport pour vous permettre de prendre position sur le projet d'arrêté qui sera lié à ce rapport. Il nous arrive, effectivement, à l'occasion, d'inscrire au budget une somme, de ne pas encore vous présenter l'arrêté et la base légale pour la dépense et de venir après coup avec un rapport, mais bien sûr de ne pas dépenser la somme qui est au budget mais, dès que nous avons la base légale solide, de la dépenser à ce stade. Dans la mesure où le fond n'est pas contesté de manière évidente puisqu'il s'agit d'avoir encore ce rapport, je vous proposerais de maintenir les chiffres au budget, sinon nous devons expliquer, dans les comptes 2005, le dépassement par rapport à un

Séance de lundi 6 décembre 2004

montant qui figurait, qui a été enlevé et remis. C'est peut-être plus clair de le laisser.

M. Philippe Loup souligne :

- Le groupe socialiste n'est pas du tout de cet avis, aussi bien par rapport aux propositions faites par le groupe pepecosol. Il nous a aussi été difficile d'admettre les baisses de subvention de bien des associations. Ce budget ne nous enchante pas et les conséquences nous mettent l'âme en peine, mais c'est un budget avec des chiffres et il n'y a pas à les modifier et à laisser 50'000 francs non attribués ainsi et qui seraient utilisés selon l'air du temps. De même, si l'arrêté VII a été retiré, c'est justement parce que nous avons envie, en tout cas beaucoup au sein de ce Conseil, de voir de quoi il en retourne et ce qui sera fait de cet argent. Je crois que pour une certaine rigueur élémentaire, nous devons diminuer le montant des charges de ce budget de 50'000 francs, de façon à arriver à un déficit de 5'397'200 francs.

M. Philippe Ribaux, relève :

- Je crois que c'est évident. Cette somme faisait l'objet d'un projet d'arrêté. Elle n'était pas simplement inscrite au budget. Du moment que nous refusons l'arrêté, nous devons réduire le budget d'autant. Cela tombe sous le sens, sinon pourquoi aurait-il fallu un projet d'arrêté?

M. Marc-André Bugnon précise :

- Le groupe udc est surpris, l'arrêté a été retiré, 50'000 francs sont en moins au budget. Les laisser c'est faire un chèque en blanc au Conseil communal.

M. Pierre Aubert ajoute :

- Mme Jeanneret vient de nous dire que nous avons plusieurs postes dans le budget qui ne sont encore pas votés c'est une technique que nous avons. Nous avons encore plusieurs crédits à voter avant qu'on les dépense vraiment. Ces 50'000 francs, nous allons les retrouver dans un mois ou deux. Je ne sais pas pourquoi nous discutons pour les enlever maintenant alors que Mme Jeanneret nous a exactement dit ce que nous allons faire. La théorie de M. Horisberger de dire que nous allons les utiliser ailleurs ne va pas, ils seront votés et s'ils ne le sont pas ils ne seront pas dépensés, mais ils font partie de ce budget car nous avons

Séance de lundi 6 décembre 2004

un projet, éventuellement, à un moment donné, de voter un crédit. C'était ce que vous souteniez, avant. Il fallait le voter ce crédit.

Le président, **M. Christian Boss**, constate qu'un amendement proposant d'amputer le total des charges de 50'000 francs au budget a été déposé. Au vote, cet **amendement a été accepté par 24 voix contre 12. Quant à l'arrêté No I, le Conseil général l'accepte par 34 voix contre 4.**

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix contre 4

Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2005
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2005, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	443'268'100.-
Total des revenus	437'870'900.-
Excédent de charges	<u>5'397'200.-</u>

b) Budget des investissements :

	Fr.
Total des dépenses	67'926'000.-
Total des recettes	3'203'000.-
Investissements nets	<u>64'723'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2005
(Du 6 décembre 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2005 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	200'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	300'000.-
d) Police et police du feu	60'000.-
e) Instruction publique	80'000.-
f) Affaires culturelles	80'000.-
g) Services industriels	580'000.-
h) Sports	100'000.-
Total	<u>1'700'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix contre 0

Arrêté
concernant le crédit pour les différents
équipements hospitaliers
de l'exercice 2005
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2005.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 0

**Arrêté
concernant la modification
du coefficient fiscal
(Du 6 décembre 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000 (Lcdir),

Vu la loi portant révision de la loi sur les contributions directes (Lcdir), du 3 octobre 2000,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Sur la proposition de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article premier de l'arrêté concernant la fiscalité du 4 décembre 2000 est modifié comme suit :

- « L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 Lcdir, multiplié par un coefficient de **92%** (art. 3 et 268 Lcdir). »

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Art. 3.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 8

Arrêté
concernant des modifications de subventions renouvelables
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 150 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal de réduire en 2005 de 10% au maximum les subventions renouvelables au sens de l'article 153 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel du 17 mai 1972.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix contre 0

Arrêté
modifiant l'arrêté du 4 décembre 2000
concernant la taxe d'enlèvement des déchets solides
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 22 de la loi concernant le traitement des déchets du 13 octobre 1986,

Vu l'article 10 du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets solides, du 16 juillet 1980, modifié le 28 juin 2000,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992,

Vu l'arrêt du 31 août 2004 du Tribunal administratif concernant la perception de la taxe sur les déchets,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'alinéa 2 de l'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2000 concernant la taxe d'enlèvement des déchets solides est abrogé.

Art. 2.- L'arrêté du 4 décembre 2000 est complété par l'**article 3 bis** .- Une personne au bénéfice d'une déclaration de domicile ne doit que le 50 % de la taxe.
Il n'y a toutefois pas de réduction si la personne est comprise dans le calcul d'une taxe de ménage de deux personnes ou plus.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix contre 0

Arrêté
modifiant l'arrêté du 3 novembre 1997 concernant le versement
d'une allocation communale annuelle aux personnes âgées
et aux invalides de condition modeste
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 3 de l'arrêté du 3 novembre 1997 concernant le versement d'une allocation communale annuelle aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste est modifié comme suit :

¹ Le montant annuel de l'allocation est fixé à :

- **350** francs pour les personnes seules + **50 francs par enfant** ;
- **600** francs pour les couples + **50 francs par enfant** ;
- **280** francs pour les orphelins.

² L'allocation est versée une fois par année, dans les huit premiers jours du mois de décembre.

³ L'allocation sera adaptée au renchérissement chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation aura progressé de 5 points par rapport au taux de base de 102.7 points du mois de mars 2004.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix contre 0

Arrêté
concernant l'octroi d'une subvention annuelle
en faveur de l'association JOB Service
pour le projet « Village d'artisans »
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention annuelle de 42'000 francs est accordée à l'association JOB Service pour le projet « Village d'artisans ».

Art. 2.- Cette subvention sera prise en charge par la section des Services sociaux.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Christian Boss

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix contre 8

**Arrêté
concernant l'octroi d'une subvention
à l'association de la Maison du Concert
(Du 6 décembre 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Une subvention annuelle de 35'000 francs est accordée à l'association de la Maison du Concert.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix contre 0

Arrêté
concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un
programme
d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine
administratif
pour l'année 2005
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'un montant de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour lui permettre la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine administratif pour l'année 2005.

Art. 2.- Un amortissement au taux de 10 % sera porté à la charge de la Section de l'urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

Arrêté
concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un
programme
d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine financier
pour l'année 2005
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'un montant de 700'000 francs est accordé au Conseil communal pour lui permettre la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments communaux du patrimoine financier pour l'année 2005.

Art. 2.- Un amortissement au taux de 10 % sera porté à la charge de la Section de l'urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix contre 0

Arrêté
modifiant l'arrêté concernant la perception
de divers taxes et émoluments communaux
du 30 octobre 1988
(Du 6 décembre 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- L'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 30 octobre 1988, est modifié comme suit :

Permis de construction de Art. 35.-¹ Toute sanction (préalable ou définitive) donne lieu à la perception d'une taxe de base n'excédant pas **300 francs**, à laquelle s'ajoute :

- a) en cas de construction nouvelle et d'agrandissement, au maximum **0,40 francs par m³ construit**,
- b) en cas de transformations, au maximum 1 ‰ du coût des travaux.

Lorsque la sanction définitive n'a pas été précédée d'une sanction préalable, la taxe prévue sous lettre a) est majorée de 75 % au plus.

² La prolongation d'une sanction donne lieu à la perception d'un émolument qui ne dépasse pas **300 francs**.

³ L'émolument total pour une demande de sanction préalable ou définitive qui n'aboutit pas à l'octroi du permis ne dépasse pas **4'000 francs**.

⁴ **Abrogé**

⁵ **(nouveau) L'émolument pour l'examen d'une demande relative à des travaux ne donnant pas lieu à sanction ne dépasse pas 100 francs.**

Places de parc manquantes sur terrains privés de Art. 77.- Le montant de la contribution ne dépassera pas, par place manquante, :

- a) 11'000 francs pour le secteur **des anciennes rues au sens du Règlement d'aménagement communal**,
- b) 3'300 francs pour des constructions situées **en secteur ONC 0,5 au sens du Règlement d'aménagement communal**,
- c) 6'500 francs pour les autres **secteurs situés à l'intérieur de la zone d'urbanisation**.

Séance de lundi 6 décembre 2004

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

Séance de lundi 6 décembre 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix contre 0

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2005
(Du 6 décembre 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 74'000'000 francs durant l'année 2005.

Art. 2.- Répartis selon la durée des contrats, les frais d'émission seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.331.11 « Amortissements des frais d'émissions d'emprunts ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Christian Boss

Le secrétaire,

Philippe Loup

4b
04-505

Postulat muni de la clause d'urgence des groupes pepecosol, radical, socialiste et udc, par Mmes et MM. Christian Piguët, François Konrad, Nicolas de Pury, Bernard Junod, Blaise Horisberger, Doris Angst, Nicolas Pépin, Eliane Henry-Mézil, Blaise Péquignot, Fabienne Spichiger, Daniel Domjan, Pascal Sandoz, Christian Boss, Philippe Loup, Jean-Pierre Baer, Anne-Dominique Reinhard, Jean-Marie Fauché, Mario Castioni, Olivier Arni, Nathalie Steullet Wintgens, Marie-France Joly, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Cristina Tasco, Didier Rochat, Anne Macherel, Alexandre Bugnon, Frédéric Guyot, Maria Angela Guyot et Steven Bill, intitulé "Maintien de la ligne 10 durant les week-ends"

(Déposé et développé le 6 décembre 2004)

Séance de lundi 6 décembre 2004

Voici le texte du postulat : **"Les soussignés prient le Conseil communal d'étudier, d'entente avec la Commune de Peseux, tous les moyens permettant le maintien, en 2005, de la ligne 10 entre la gare de Neuchâtel et Peseux durant les fins de semaine, incluant la recherche de son financement ou toute autre mesure assurant son maintien, ainsi que l'introduction depuis 2006 de cette ligne 10 durant les week-end dans le système de pot commun".**

L'urgence est demandée.

Ce postulat est accompagné **d'un développement écrit** dont voici le texte:

"En 2004, suite au refus du Conseil d'administration des TN d'inclure cette prestation dans son budget, la ligne 10 entre la gare de Neuchâtel et Peseux durant les week-ends a été exceptionnellement et provisoirement financée à hauteur de 130'000 francs par la Ville de Neuchâtel et la Commune de Peseux. Lors de l'examen du budget 2005 des TN, une majorité du Conseil d'administration des TN, malgré l'introduction en 2005 du nouveau système de "pot commun" a à nouveau refusé de faire figurer à son budget cette ligne 10 durant les week-ends. Or, cette ligne est très bien fréquentée durant les week-ends, avec en moyenne 372 voyageurs le samedi et 341 le dimanche. Cette mesure de suppression serait donc une réduction malheureuse des prestations des transports publics, et qui plus est, sur une ligne très bien fréquentée, ce qui susciterait une totale incompréhension de la part de la population et des usagers des TN. De plus, depuis 2006, cette ligne devrait faire partie du système du "pot commun", et une interruption en 2005 serait des plus malheureuse. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal, d'entente avec la Commune de Peseux, d'étudier tous les moyens permettant le maintien en 2005 de cette ligne 10 entre la gare de Neuchâtel et Peseux durant les fins de semaine. Cela peut constituer entre la recherche de son financement, mais également en toute autre mesure assurant son maintien, comme une reprise de la concession d'exploitation durant les week-ends. Nous demandons également au Conseil communal de prendre toutes les mesures adéquates pour aboutir à l'introduction, depuis 2006, de cette ligne 10 durant les week-ends dans le système du "pot commun".

Le président précise que la discussion de cet objet sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance de lundi 6 décembre 2004

4c
04-506

**Postulat du groupe libéral, par MM.
Philippe Ribaux, Jean-Charles Authier,
Pierre Aubert, André Obrist, José Caperos
et Gérald Comtesse, relatif à la Gérance
des bâtiments de la Ville**

(Déposé le 6 décembre 2004)

Voici le texte de ce postulat : **"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de transférer tout ou partie des activités de Gérance des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pensions à des organismes privés, ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux".**

Un développement écrit sera déposé ultérieurement.

Après avoir souhaité à l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année, le président lève la séance à 23h40

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Christian Boss

Philippe Loup